







CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE
PAR LA TRANSHUMANCE DANS LE VERSANT
SUD DU HAUT ATLAS (CBTHA)

PROJET MOR / 99 / G 33 / A / 1 G / 99

ETUDE SUR
LES INSTITUTIONS LOCALES
DANS LE VERSANT SUD DU HAUT ATLAS

2002

Cette étude a été réalisée pour le compte du projet Transhumance & Biodiversité par :

Mr Mohamed AIT HAMZA
Enseignant Chercheur
à la Faculté des Lettres de Rabat

Projet Transhumance & Biodiversité
Hay Al ouahda Villa 32 - Ouarzazate 45 000
Tél. : 044 88 75 00 - Fax : 044 88 75 04 mail : bio@menara.ma
www.transhumancemaroc.com

Introduction :

Selon le Document du projet (CBTHA), la zone qui s'étend sur le versant sud du Haut Atlas central et le flanc nord du Saghro forme un espace, à l'échelle nationale, riche en biodiversité. Elle renferme environ 50% de l'ensemble des vertébrés terrestres du pays et 164 plantes endémiques dont environ 64% sont classées vulnérables. Elle revêt de ce fait une importance nationale et internationale en tant qu'aire de biodiversité à conserver et à promouvoir.

Cette aire d'environ 700.000 ha est formée de 14 communes rurales et 2 communes urbaines relevant, sur le plan administratif, du territoire des Cercles de Boumalne –Dadès et de Ouarzazate. L'ensemble de ces communes abrite environ 205.000 habitants appartenant à 3 grandes tribus : Aït Sedrate, Mgouna et Imaghrann. La population est essentiellement composée de sédentaires oasiens, d'agropasteurs et de transhumants.

C'est une population qui s'est livrée depuis les temps immémoriaux à une agriculture vivrière basée essentiellement sur l'irrigation associée à un élevage à l'étable ou transhumant. Cette dernière activité concerne, selon les documents du projet, entre 1000 et 1200 foyers et un cheptel estimé à 45553 têtes d'ovins, 67692 têtes de caprins et 800 têtes de camelins.

Ces activités dites traditionnelles, cadrées par une atmosphère de rareté, ont partout généré une vie institutionnelle communautaire très intense. La vie dans le douar, dans le champ, sur les parcours est soumise à une organisation minutieuse où rien n'est laissé au hasard. La gestion de la rareté, de la fragilité et de l'instabilité forme le souci permanant de la communauté.

Avec l'ouverture qu'a connu le Maroc dès la fin du 19ème siècle, l'administration moderne s'est complètement ou partiellement substituée à la jmaâ au niveau de la gestion de plusieurs champs de vie. La cohabitation entre deux formes d'institutions devient la règle. L'organisation du territoire s'est ainsi métamorphosée sous l'influence de nouveaux facteurs endogènes et exogènes entre autres:

a) La fixation et la sédentarisation forcée des tribus ;
b) L'augmentation des besoins quantitatifs et qualitatifs de la population suite à l'explosion démographique ;
c) L'exode, la migration nationale, internationale et l'ouverture sur l'extérieur (l'argent, les médias, l'école, l'urbanisation accrue, le contact…) ;
d) La succession des périodes de plus en plus longues de sécheresse.

De cet ensemble de facteurs et de la pression qui en découle, une forte dégradation des ressources naturelles telles l'eau, le sol, la flore et la faune est devenue manifeste. Le défrichement abusif du couvert végétal, la privatisation des terres collectives et la mise en culture des anciens espaces de parcours n'en sont que l'aspect apparent de cette dégradation.

Menacé dans ses ressources vitales, le Maroc lance un certain nombre de projets visant la réhabilitation de la montagne (Projet Haut Atlas Central, Projet Rif, Projet Moyen Atlas etc.) Il a donc fallu redéfinir la politique et les stratégies de l'Etat envers la montagne, en particulier, et le local en général. La compréhension, la participation, l'adaptation et l'action deviennent les nouveaux mots d'ordre.

L'étude sur les institutions locales lancée par le Projet de Biodiversité s'insère dans ce cadre. Il faudrait analyser la gamme des institutions, coutumières et modernes, gestionnaires du territoire dans leurs évolutions afin de saisir leurs points faibles et leurs points forts afin d'en profiter pour les actions à venir.

La cohabitation, souvent douloureuse, des formes d'organisation génère d'intenses conflits institutionnels. Les institutions locales modernes et traditionnelles se surimposent, s'assimilent, se cohabitent ou se rejettent. Au milieu de cette atmosphère, la protection des richesses biologiques est reléguée au second rang et par conséquent, pose des questions quant à l'avenir des générations futures dans des zones aussi fragiles que la montagne[1].

Les paquets de solutions techniques et technologiques, longtemps mis en avant pour résoudre les problèmes de la montagne ont fait preuve d'échec. Ces solutions, parfois conçues en dehors du contexte socioculturel des populations concernées et de leurs pratiques, se sont soldées par des effets pervers négatifs.

Ainsi, dans le but de conserver les richesses faunistiques et floristiques de l'Atlas, le Projet, se voit obliger de passer par la réconciliation des institutions (traditionnelles et modernes) et par la revalorisation de la ressource humaine.

Partant de ces idées, la présente consultation et selon les termes de référence qui la cadrent, s'assigne comme objectifs :

1) Inventorier et caractériser les institutions locales formelles et informelles dans la zone ;
2) Analyser l'évolution du système institutionnel local ;

[1]) La montagne est pourvoyeuse du reste des espaces en eau, en sol, en bois, en énergie et en hommes.

3) Evaluer d'une façon participative les forces et les faiblesses de ces institutions en dégageant les rapports entre institutions coutumières et institutions officielles ;
4) Formuler à la lumière des résultats obtenus des recommandations en terme d'organisation des transhumants et de renforcement des institutions en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles ;
5) Préparer un guide répertoire des principales institutions impliquées dans le domaine de la gestion de la transhumance et des ressources naturelles.

Pour réaliser une telle entreprise, et dans les conditions arrêtées par les termes de référence, la méthode MARP a été utilisée. Des investigations intenses ont été menées dans vingt deux sites choisis selon la méthode d'échantillonnage starifié[2].

Afin de simplifier la lecture du rapport, les résultats obtenus sont versés dans un plan articulé autour de trois idées maîtresses :

I) Le premier axe s'attellera à décrire les institutions locales existantes dans leur forme d'organisation et dans leur évolution récente
II) Le second axe mettra en relief les types de rapports qui se tissent entre ces institutions en relation avec la gestion de la transhumance et des ressources naturelles
III) Le troisième axe s'efforcera surtout de faire des propositions susceptibles d'aider à la prise de décision dans le domaine organisationnel en vue d'une meilleure conservation de la biodiversité.

I) INSTITUTIONS LOCALES ET GESTION DES RESSOURCES.

1.1 Le système institutionnel local :

1.2 Définition des institutions locales:

_ **Par institution, on entend un ensemble d'éléments socioculturels structurés selon des formes et des règles propres pour réaliser dans la continuité un ou plusieurs objectifs déterminés**. Ces normes, ces règles ou structures, établies par la loi ou la coutume en vue de la satisfaction d'intérêts collectifs, sont socialement admises, assimilées et sanctionnées.

Le système institutionnel n'est pas un simple reflet de l'historicité, il est dialectique. Il comprend à la fois des éléments porteurs d'une référence à l'ordre

[2]) Voir la note méthodologique rédigée à l'occasion (mai 2002)

et des éléments porteurs d'une référence au mouvement au compromis et à la négociation entre divers intérêts[3].

La délimitation de l'ensemble des institutions locales, qui opère dans un espace donné, est une tâche difficile eu égard à la diversité des champs d'actions, au caractère non formel de la plupart des institutions, surtout coutumières, et à leur niveau d'intervention. Mais, il n'est pas sans intérêt d'en choisir les plus saillantes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles afin de répondre aux objectifs directs de l'étude. La complexité des systèmes, fait qu'il serait préférable de porter attention surtout sur les organisations d'éleveurs transhumants et d'agro pasteurs oasiens, mais de façon dynamique.

_ Le local peut-être défini comme une échelle spatiale liée à la dimension humaine de la vie quotidienne qu'une communauté peut gérer, contrôler et organiser. Le local est cet espace de vie qui relève du quotidien, mais qui imprègne la vie collective. La circonscription du local au sein d'une limite administrative, humaine ou physique reste une simple commodité qui répond au seul aspect opérationnel des interventions. C'est une échelle qu'on oppose souvent au national et à l'international. Au Maroc, la commune par exemple, a acquis le statut de collectivité locale depuis sa création en 1959, alors que ce statut n'est octroyé à la région économique qu'en 1997. Pour les besoins de notre étude, **nous considérons comme local l'ensemble de l'espace inférieur à celui de la province**, mais nos investigations ne concerneront que les communes incluses dans **l'espace - projet** de la conservation de la biodiversité, soit au total 15 communes.

1.3 Institutions locales et conservation de la biodiversité.

L'étude des institutions locales revêt de plus en plus une importance de taille dans les projets visant l'action / développement, la participation de la population et la durabilité. La conservation, la protection et le développement positif de la biodiversité ne peut, à notre sens, se faire en dehors de ce qui a fait le secret des adaptations qu'a montré le local durant sa longue histoire malgré l'âpreté des conditions naturelles et socio-économiques. Les acquis de la population en matière de gestion de la rareté, en matière de recherche de l'équilibre entre les ressources naturelles fragiles et les besoins explosifs des hommes sont, de ce fait, un trésor à préserver et à développer. Ainsi, si aujourd'hui, on constate avec beaucoup d'étonnement la présence d'une vie biologique diverse[4] et dans des

---

[3]) On consulte avec beaucoup d'intérêt : Georges Thines et Agnes Lempereur, 1975, Dictionnaire général des Sciences Humaines. Ed. Universitaire, Paris, pp. 5O3-504 ; R. Boudon – F. Bourricaud, 1982, Dictionnaire critique de la Sociologie ; Coll. PUF, PP. 327-334.

[4]) Document de base du Projet.

zones arides ou semi-arides, c'est parce que ces zones ont probablement connu des modes de gestion très adaptés.

Si ce constat est vrai, pourquoi parle-t-on aujourd'hui de la dégradation des ressources naturelles, entre autre la faune et de la flore. Y'a –t-il un changement dans le système ? L'ancien homme, producteur / protecteur, n'a t-il pas su entretenir et transmettre des traditions dans ce domaine ? L'homme moderne est-il destructeur de sa propre base de vie ? Les institutions, dites modernes, sont-elles défaillantes dans le domaine de la conservation des ressources ? Autant de questions, qui, à notre avis, méritent d'être posées et décryptées.

Pouvons nous encore fléchir les tendances en ralliant le développement matériel à la protection des ressources et au développement harmonieux des êtres qui les exploitent ? C'est là le défit à relever.

1.4 Le système tribal et l'organisation de l'espace.

La tribu est une entité humaine, territoriale, politique et une communauté d'intérêts économique bien individualisée. Elle constitue un groupe social «cohérent», réunissant plusieurs villages sur un territoire déterminé. Le regroupement est souvent suscité par des intérêts et des besoins, pénétrés constamment par une idée d'unité ou de complémentarité territoriale. L'appartenance ethnique, l'unité religieuse, l'unité linguistique, les traditions et l'histoire forment autant d'éléments qui contribuent au renforcement du sentiment tribal.

Au niveau des groupes, les structures segmentaires demeurent essentielles dans toute organisation (la tribu, la fraction, le lignage et la famille). Elles gèrent la répartition des rares ressources entre les membres de la communauté et règlent les querelles internes. L'affiliation à des organisations supra tribales peut jouer un rôle dans l'organisation, la gestion et l'occupation de l'espace (confédération de tribu). Le rôle des zaouias et confréries, celui des diverses institutions et organisations joue aussi un rôle dans la cimentation.

Dans une communauté, le contrôle social est rendu aisé par la stabilité des groupes locaux, leurs petites dimensions et par le fait que tout le monde connaît les règles à respecter et les rend siennes. Le contrôle social, le regard collectif, comptent pour beaucoup de chose au niveau de l'organisation et personne n'y échappe. Ce contrôle instaure un conformisme favorable à la reproduction indéfinie des modèles qui se transmettent de génération en génération. L'autorité sociale, en fonction des habitudes et des coutumes, s'exerce selon deux modes : a) le premier donne la prééminence aux traditions du groupe, b) le second à la

réflexion de ceux qui font preuve de sagesse (la *jmaâ*)[5]. Les masses se trouvent naturellement portées à la fidélité aux principes et coutumes intensément vécues, car elles répondent aux besoins populaires.

Le support écologique sur lequel une communauté tribale vit est exploité de manière la plus efficiente. Pour la communauté, la question des ressources est primordiale. Il faut en assurer un usage durable. La rotation dans l'utilisation des espaces permet la régénération du sol, du couvert végétal et la régulation de l'alimentation des nappes (transhumance, l'assolement). Cette rotation permet aussi de bien se servir de la main d'œuvre, de l'outillage et des bêtes. Une certaine discipline est indispensable si l'on veut que chacun produise ce qui lui est nécessaire. L'organisation repose sur la juxtaposition de segments qui assument la gestion des ressources rares. Ces segments peuvent être des lignages, des classes d'âge ou des ordres sociaux. Les règles de la soumission aux aînés suffisent à résoudre les problèmes socio-économiques fondamentaux. La structure politique donne aux segments leur cohérence et confère aux plus âgés ou à ceux qui représentent les branches, par exemple, une autorité et une influence décisive.

L'autorité est représentée par l'assemblée de la communauté ou la *Jmaâ* qui assure la discipline indispensable à la vie communautaire et concentre entre ses mains des pouvoirs qualifiés, aujourd'hui, par : politiques, économiques, juridiques et administratifs. Cette institution garantit la cohésion sociale, la solidarité entre les membres de la tribu, la protection du groupe et de l'individu, mais elle est aussi l'opérateur qui organise la mise en valeur de l'exploitation du finage et assure la distribution des biens.

La *jmaâ* n'a pas besoin de force physique pour faire appliquer ses décisions. La pression sociale est essentielle dans l'organisation de la vie locale. La société vit dans la crainte d'affrontements, la sagesse est de recourir à des régulations et à des solutions négociées. En cas de friction avec des étrangers, toute la tribu se trouve mobilisée.

Aujourd'hui, l'administration, la gestion des territoires et des populations se font par le biais des administrateurs représentants l'autorité de l'Etat[6]. Sauf lors de la mobilisation du corps électoral (usage du sentiment d'appartenance) ou de la défense des terrains de parcours, la tribu perd relativement de son importance.

Si pour chaque tribu, on peut distinguer entre les zones à vocation pastorale et les terrains à aptitudes plutôt agropastorales, les mailles territoriales des finages ont des tailles hétérogènes. Les petits terroirs exigus coïncident généralement

---

[5]) La composition, le rôle et l'organisation de la jmaâ seront détaillés dans les chapitres qui suivent.
[6]) Voir le chapitre sur les institutions formelles (autorités locales).

avec des peuplements sédentaires vivant d'une agriculture de jardinage et d'élevage à l'étable, alors que les groupements de transhumants vivant de l'élevage, exploitent de larges espaces. Des institutions de gestion opèrent à chaque niveau et de chaque espace de vie.

Si dans le temps les frontières entre les différentes tribus dépendent en gros de la force et des alliances que chaque entité peut mobiliser, le tracé de chaque maille est devenu plus stable avec la fixation imposée par l'administration moderne[7].

Les frontières entre les tribus sont connues, "repérables sur le terrain". Elles sont généralement matérialisées par un ensemble de codes, de signes ou d'éléments physiques (oued, ligne de crête, col…)

Partant de ces principes de base, on peut énumérer dans la zone du Projet des groupements ethniques dits primaires (directement concernés par le Projet) comme les Aït Sedrate, les Mgouna[8] et les Imaghrann et des groupements dits secondaires qui seront indirectement touchés par le projet tels les Aït Atta, les Aït Dadès[9]. Une telle délimitation ne prenait en compte que **l'espace - Projet** et les objectifs visés par celui-ci.

1.4.1 Les Aït Sedrate :

Tribu makhzenienne dont les éléments sont très répandus et qui, probablement, prenait ses origines de la région de Saïs. "Les Aït Sedrate furent des éléments d'une des premières tribus mobilisées par Moulay Idriss I. Ils auraient émigré dans le Moyen-Atlas, probablement à la chute de la dynastie Idrisside, puis dans la vallée du Dadès où la tribu aurait été appelée par Moulay Bou Amran[10], descendant de Moulay Idriss vers le 11ème siècle. Arrivés par la vallée de Oued El Abid sur le versant nord du Haut-Atlas, les Aït Sedrate chassèrent les Aït Hdidou du Dadès pour s'installer à leur place en formant le groupement des Aït Sedrate n'*Ighil* ou n'*assaoun*[11]. Une partie de la tribu glissera ensuite vers le sud-ouest pour occuper la confluence d'Assif n' Dadès et d'Assif n'Imgounn en refoulant les Mgouna vers les hautes vallées du versant sud du Haut Atlas

[7]) Pour mieux contrôler les populations, l'administration du protectorat a instauré des permis de circuler pour les personnes (politique de la fixation des tribus).
[8]) Forme arabisée du nom Imgounn, sing. Amgoun. Pour simplifier la lecture, nous utilisons les Mgouna sauf si le mot est utilisé comme adjectif.
[9]) Sont exclus de cette catégorie les Ahl Skoura qui forment un groupement maqil, arabe, entièrement sédentaire et ayant peu de relations, sauf administratives, avec la zone du Projet
[10]) Fondateur de la Zaouia d'Imassine, enterré sur le territoire des Ait Sedrate Sahel dans le Dadès.
[11]) Nom traduit dans les documents administratifs par « Aït Sedrate de la montagne ou jbel».

central. Ils fondèrent alors la communauté des Aït Sedrate n'*wassif*[12] dans le moyen Dadès.

Avec la mort de Moulay Ismaïl en 1727, les Ouled Yahia de la tribu maâqilienne dévastèrent le Dra. Les Draoua supplièrent alors le Santon Sidi Mendil de Tansikht[13] afin de les libérer, celui-ci fait appelle aux Aït Sedrate et aux Imaghrann. La palmeraie de Mezguita est ainsi placée sous la protection des Aït Sedrate qui y installent une partie des siens.

De ce fait, la grande tribu des Aït Sedrate s'étale sur trois sections du haut bassin du Dra : les Aït Sedrate n'Ighil formés en 1936 par 6 fractions (Aït Arbi, Aït Idir, Aït Melouane, Aït Oudinar, Aït Ouffi et Aït Toukhsine, entièrement installées dans une section de la vallée assez étroite, cette fraction reste plutôt tournée vers le pastoralisme que vers l'agriculture. Les Aït Sedrate n'wassif composés de deux grandes fractions (Aït Arba-mia et Aït Yahia) et les Aït Sedrate du Dra en majorité des sédentaires représentés par les fractions d'Afra, Aït Hammou ou Saïd, Tansikhte et Tighoumar[14].

Favorisée par cette position étalée entre les deux Atlas et par la force que lui offre ses alliances, la tribu exploite les alpages de l'Atlas, les zones de piémont et la partie ouest du Saghro. Elle dispute constamment la jouissance de ces pâturages aux Aït Atta et à leur allié les Mgouna.

1.4.2 Les Mgouna

Les Mgouna habitaient, probablement autrefois la moyenne vallée du Dadès, où ils étaient chassés, comme signalé plus haut, par les Aït Sedrate. On les trouve, aujourd'hui, sur un territoire étalé sur le versant sud du Haut-Atlas central. Leur finage épouse dans ses grandes lignes les limites du bassin versant d'Assif n'Imgounn. La tribu est composée de 4 grandes fractions : les Aït Hmed, les Aït Ouassif, les Aït Mraou et Aït Oussaka. Si les deux premières fractions se livrent presque entièrement à l'agriculture, les deux dernières sont plutôt tournées vers l'économie forestière (éleveurs, charbonniers, bûcherons…)

Relique de l'histoire, les frictions entre les Aït Sedrate et les Mgouna sont fréquentes à cause des itinéraires de troupeau entre les terroirs d'été et ceux d'hiver et à cause de la contiguïté des parcours dans l'Atlas et dans le Saghro. Cette situation de conflit est probablement à l'origine de l'alliance que cherchent

[12]) Nom traduit dans les documents administratif par « Aït Sedrate El oued, ou Aït Sedrate de la plaine, Aït Sedrate Sahl » vu l'élargissement de la vallée surtout au niveau de la confluence entre *Assif* n'Dadès et *Assif Am*goun.

[13]) Grand ksar de la vallée du Dra.

[14]) Recensement de la population 1936.

les Mgouna chez les Aït Atta. La remise en application du pacte de la *tada*[15] qui lie toutes les fractions des Mgouna et celle des Aït Ouallal et les Aït Atta qui s'y attachent au début du 19ème siècle manifeste ce souci sécuritaire (*voir paragraphe réservé à la jmaâ tribale*). Ce lien est aussi manifesté par l'ancestrale tradition du recours à l'arbitrage de la cour suprême d'Igherm Izdern chez les Aït Atta du Saghro en cas de litige. Néanmoins, il faut voir dans ces liens entre les deux entités une recherche de la sauvegarde d'un intérêt mutuel : Pour les Aït Atta, le territoire des Mgouna est le passage incontournable vers les pâturages d'été dans le Haut-Atlas, pour les Mgouna, l'exiguïté de leur territoire et la nécessité de trouver un allié puissant contre les Aït Sedrate, les poussent à se rapprocher des Ait Atta. Une telle alliance leur offre aussi l'accès aux parcours d'hiver dans le Saghro. La complémentarité qui leur manquait sur leur territoire se réalise par le biais de cette convention.

1.4.3 Les Imaghrann

La tribu des *Imaghrann* s'étale de la Tassaoute amont au nord jusqu'aux premiers contreforts du Saghro au sud. Son territoire est donc composé de deux terroirs naturels : le versant sud du Haut Atlas et son piémont, formé de larges glacis appelés *louta*. Sur ce territoire, les *Imaghrann* ont comme voisins à l'Est les *Mgouna*, au Sud Est, les Aït Sedrate et vers l'Ouest les Aït Ouarzazate et les *Glaoua*, les *Ahl Skoura* au Sud et les *Fetouaka* au nord. Selon nos informateurs la tribu des *Imaghrann* est formée des 5 grands groupements (*khoms*)[16] :

- *Aït Igourtan, Aït Affane et Ikantouln ;*
- *Aït Zaghar ;*
- *Aït Witfaou ;*
- *Aït Ougrour;*
- *Aït Zekri, Aït Toundout et Igarnane*

Les formes d'occupation de l'espace par ces groupements restent source de beaucoup d'interrogations quant au mode de peuplement et de son organisation spatiale. En fait, si quelques groupes occupent des vallées ou des sections de vallées bien circonscrites (Ikantouln, Igarnane par exemple) d'autres connaissent une dispersion sous forme d'îlots enclavés (Ichabbaken et Aït Toumerte des Aït Zaghar par exemple).

---

[15]) Le terme *tada*, dérive du verbe berbère *ittd* qui signifie téter ou allaitement. Il désigne chez les berbères du parler tamazight un pacte « d'affrèrement » qui lie deux individus ou deux groupes de descendances différentes. Les partenaires liés par le pacte doivent s'aider mutuellement, et doivent éviter toute chose pouvant nuire à l'alliance, entre autre les échanges de femme. (G.MARCY, 1936, 957-973 ; MOUNTASSER, 1986, 41-42) Sa signification est aussi proche de celle *de tafergante (*L. MEZZINE, 1987, p 190, note 24 et pp. 242 – 243, note 161) Un pacte de ce genre a été retrouvé entre les Iberghoussen de la vallée du Mgoun et les khoms des Aït Ouallal et des Aït Ounir chez les Aït Atta.

[16]) Voir à ce sujet l'article de M. Oujama In Encyclopédie du Maroc, Vol. 3, pp. 771-772 (en arabe).

Confiné dans un espace montagnard rude et très disséqué au nord, aride nu au sud, la tribu des Imaghrann est constamment à la quête de nouveaux écosystèmes complémentaires et riches. Son comportement belliqueux est source de constantes frictions avec les tribus riveraines telles les Mgouna, les Aït Sedrate et les Aït Atta. Ces frictions sont aussi très manifestes dans les relations entre les différents groupements de la tribu elle-même (Aït Affane ≠ Ikantoulen ; Aït Zaghar ≠ Aït Toundoute ; Aït Zaghar ≠ Aït Zekri etc.)

La recherche des alliés et la constitution des *lefs*[17] en sont la conséquence. En fait dès le 13ème siècle les Mezguita du haut Dra ont fait appelle aux Aït Zekri pour les protéger contre les arabes Maâqil (Ouled Yahia)[18]. Ils en sortent vainqueurs et y en acquirent un droit de pâture sur les terres de Mezguita jusqu'à Jbel Kissan (près d'Agdez). Les Aït Zekri se vantent pour avoir conquis des terrains par le fusil. Aujourd'hui, dispersé entre deux communes étrangères à la tribu (Commune d'Ighil n'Oumgoun et la commune de Skoura), le groupement des Aït Zekri se sent affaibli[19].

Ce système d'organisation chez les Imaghrann trouve bien sa projection dans les formes d'exploitation des parcours par exemple. L'émiettement que connaît le système d'exploitation des agdals est l'un des plus complexe à concevoir. Aucune organisation n'est conçue à l'échelle de la tribu. Les groupements ethniques, les localités sont solennellement mis en relief et forment le cadre du plus grand nombre d'institutions traditionnelles de gestion des ressources. Une telle réalité est très apparente même au niveau de la vie politique du groupe[20].

Sur à la lisière sud de la zone de projet, on rencontre deux tribus d'inégale importance par leur territoire et par leur poids socio-économique et démographique. Leur situation interfère secondairement avec les objectifs du projet, mais leur compréhension est primordiale. Il s'agit de la grande confédération d'éleveurs Aït Atta qui, dans le temps occupait le Saghro et le Haut Atlas jusqu'au Tadla et de la tribu des Aït Dadès très anciennement sédentarisée dans le moyen Dadès et dont le territoire forme le passage obligé entre les deux zones écologiques (Haut Atlas et Saghro).

---

[17]) *Lef* signifie alliance souvent à caractère belliqueux.

[18]) Le cimetière des Imaghrann situé à l'Est du Ksar Tamnougalte dans la palmeraie de Mezguita (vallée du Dra) témoigne de l'âpreté de ces conflits. Selon le moqaddem de Tamnougalte, qui est lui-même un Imaghri, le pacte de l'alliance existe dans la Commune de Mezguita.

[19]) Nous sommes des orphelins dans les deux communes nous déclare le moqaddem des Aït Zekri d'Imassine.

[20]) Lors de l'implantation du collège de Toundoute, les Aït Zaghar ont exigé à ce qu'une partie de l'établissement soit sur leur terre. Le collège s'est effectivement implanté sur la limite entre le territoire des Aït Toundoute et celui des Aït Zaghar. Il en résulte des difficultés au niveau de son équipement en eau et en électricité car c'est aussi la limite entre deux communes.

1.4.4 Les Aït Atta :

Essentiellement formés par des nomades sanhajiens, venus probablement de la zone du Sahara, la confédération des Aït Atta s'est cristallisée autour de l'ancêtre prétendu Dada Atta et Sidi Abdellah B. Hsayn[21]. Avec l'arrivée des Beni-Maqil dans le Dra et Sijilmassa à partir du 13ème siècle, et leur poussée vers le nord, les Aït Atta s'installaient dans le Saghro. De là commençait leur expansion vers Dra, Tafilalet et le Haut-Atlas. La dissidence des Aït Atta, leur capacité de semer la terreur inquiétaient les pouvoirs centraux, mais sans pour autant laisser indifférents les sédentaires oasiens qui se voyaient contraint à signer avec eux des pactes d'alliance (*Tada*[22]) ou de protection (*tayassa*[23]) et soumission. La confédération ainsi constituée, n'est pas formée par une ethnie homogène, mais par un ensemble de groupes qui cherchait force, fortune et puissance pour s'accaparer des terres arables, de l'eau, des parcours ou la maîtrise des axes du commerce caravanier. La confédération des Aït Atta est formée, selon les historiens spécialistes, de cinq grands segments appelés "khoms".

- *Aït Wallal et Aït Ounir ;*
- *Aït Wahlim ;*
- *Aït Yazza (Aït yazza, Aït Khlifa et Aït El Fersi) ;*
- *Aït Isfoul et Aït Alouan ;*
- *Aït Ounebgui (Aït khebbach, Aït Oumnasf et Beni Mhammed).*

La confédération s'est imposée aux autres en les protégeant ou en les assimilant. La grande étendue que couvre son territoire, la nécessité de sa sauvegarde, pesaient sur les relations que maintenait la confédération avec ses voisins du Haut-Atlas et de ses confins du sud.

Ainsi dès la fin du 16ème siècle les Ait Atta ont soumis tout le sud-est du Maroc, du Saghro jusqu'au Tadla et du Dra jusqu'au Tafilalet. L'instauration des agdals sur les alpages du Haut Atlas central (agdal n'aït Bou Iknifen, agdal n'Ilemchan…) nécessite l'entente avec d'autres tribus pour garantir les passages entre le Saghro et ces agdals. C'est dans cette esprit, à mon avis, et pour faire face à la coalition des Aït Yafelmane qu'ils ont cherché l'alliance des Mgouna et qu'ils ont fait des incursions chez les Aït Dadès.

Ces incursions, nécessaires au maintien d'une vie de transhumant, ont débouché sur l'installation des éléments attaouis le long du Dadès. On y compte

[21]) Sidi Abdellah Ben Hasyn est le nom du fondateur de la zaouia de Tameslouht au pied du Haut-Atlas, au sud de Marrakech au XVIème siècle. Ses descendants ont eu un grand prestige dans les tribus de la confédération Aït Atta. (L. MEZZINE, 1987, 32, note 39)

[22]) Voir la note 15.

[23]) *Tayassa* : terme berbère qui signifie garder (un troupeau), protéger une personne ou un groupe.

la fraction des Aït Ouallal autour du Souk khmis Dadès (8 douars), et celle des Aït Ounir autour de Boumalne Dadès (10 douars), et enfin des Aït Bou Iknifen et des Aït Yaâzza[24] au nord de Msemrir à Oussoukis.

La présence de l'élément attaoui le long du Dadès et sur les contreforts de l'Atlas, si elle favorise leur libre circulation et celle de leurs troupeaux entre les alpages d'été dans le Haut Atlas et les parcours d'hiver dans le Saghro, entraîne l'asphyxie économique des tribus prises en tenaille entre autre les Mgouna, les Aït Dadès et les Aït Sedrate. Le recours à des ententes, à des alliances ou à des arrangements devient une nécessité et non un choix.

1.4.5 Les Aït Dadès.

Le territoire des Aït Dadès occupe le cours moyen de Oued Dadès entre le Centre de Boumalne et celui de Kelaât Mgouna. C'est un territoire pris en tenaille entre les Aït Atta au Sud, à l'Est et au Nord-Est, les Aït Sedrate au Sud-Ouest et les Mgouna au Nord.

L'espace traditionnellement reconnu comme espace de la tribu des Aït Dadès est occupé par deux grandes fractions administratives : les Ait Hammou et Iourtguine. Si sur le plan ethnique, les Aït Dadès forme la majorité de ses habitants (85%)[25], une fraction de ces habitants (15%) se rattache au grand khoms des Aït Ouallal rattaché eux-mêmes à la grande confédération des Aït Atta. Si aujourd'hui, on est incapable de retracer ni les circonstances ni les conditions de l'installation des Aït Atta dans la zone, il est certain que l'événement remonte à l'époque du grand mouvement des populations du sud vers le nord au 16ème siècle. Selon les dires des vieux, « les nomades arrivaient pour piller les produits agricoles et les biens des sédentaires », mais leur installation peut être mise en relation avec l'avènement des grandes sécheresses qu'a connu le pays. La communauté qui se reconnaît comme attaoui du Dadès forme au total 8 grands douars autour de Sidi Bou Yahia (Souk Khmis Dadès)[26]. Ces douars avaient certainement aussi pour mission de faciliter le passage des nomades de la tribu attaoui et de ses alliés entre le Haut Atlas et le Saghro.

Contrairement à ses voisins, le groupement des Aït Dadès est essentiellement formé d'agriculteurs sédentaires. L'étroitesse de ses parcours, la relative largesse de ses terres agricoles, sa position sur l'axe routier reliant Todgha et Dra lui confèrent une position économique stratégique de grande valeur. La

[24]) L'espace qu'occupe les Aït Bou Iknifen d'Imiter et ceux d'Oussikis ainsi que celui qu'occupe les Aït Yaâza de Msemrir forment la limite Est de la zone du projet.

[25]) Selon le RGPH de 1994, la Commune rurale de Souk Khmis Dadès qui englobe tous les éléments de cette tribu (Aït Dadès) compte 13751 habitants et 1900 foyers.

[26]) Les douars des Aït Atta sont: Aït Boulmane, Aït Ouzzine, Aït Hakki, Aït Amar Ou Issa, Aït Lahssen, Hammad, Sidi Mouloud et Iaattachen.

présence d'une communauté juive, assez importante sur son territoire, est témoin de cette prospérité (301 personnes à Tilite et 195 à Aït Ouzine en 1936).

Par sa position stratégique le long de l'oued (eau) et entre les parcours d'été dans le Haut-Atlas et ceux d'hiver dans le Saghro, le territoire du Dadès est très convoité (passage). Les tours de garde, le caractère défensif de l'habitat et l'interpénétration remarquée entre les éléments de la tribu des Aït Dadès et ceux des différentes fractions des Ait Atta en sont le résultat tangible. La présence des zaouia telle celle de Sidi Bou Yahia, Sidi Lhaj, la présence d'une grande communauté juive, sont de véritables indicateurs de l'importance stratégique et économique de la zone. L'implantation du siège du khalifa du Glaoui (El Haj Omar) sur le territoire de la tribu à El Goumt, est aussi révélatrice de son importance stratégique. Le passage par le territoire des Aït Dadès est incontournable pour les Aït Atta, pour les Mgouna et pour les Aït Sedrate qui estivent dans le Haut Atlas et qui hivernent dans le Saghro.

Au total, la zone du Projet, située sur un axe très fréquenté par la population durant différentes phases de l'histoire, a connu un brassage ethnique sans égal. Ainsi, la façon d'occuper et d'exploiter le territoire, reste dans ses grandes lignes, très marqué par l'histoire récente et lointaine du peuplement.

1.5 La fraction tribale.

La fraction de tribu est souvent définie comme une partie de la tribu ayant une homogénéité ethnique et correspondant aux occupants d'une unité géographique caractérisée par la complémentarité de ses ressources. Si au niveau de la tribu ou du lignage, la population cherche à concrétiser le sentiment de solidarité dans l'appartenance à un ancêtre commun, au niveau de la fraction l'identification se fait surtout par rapport à un territoire. (Aït Oussakka n'Ouzighimte, Ait Zekri n'Ighil, Aït Zkri n'louta…). Le territoire est ainsi marqué par un jeu de mot qui relie une population à un espace dont elle se réserve l'exclusivité de l'usage (akka n'Aït Affane ; akka n'Aït Zekri ; akka n'Aït Mraou, Aït wassif…) Si cette dernière remarque est vraie pour les zones d'appropriation par la sédentarisation, elle est aussi pertinente dans les zones réservées à la pâture. L'appropriation de l'usage des parcours à grand intérêt économique est souvent faite de deux manières : a) par ce rapprochement entre une entité humaine et un espace collectif, b) par l'instauration d'une forme d'organisation qui implique l'homme et un territoire donné: agdal n'Aït Zekri, agdal n'Aït Mraou, agdal n'Aït Affane etc. (voir chapitre II).

Les liens de solidarité qui se tissent entre les membres d'une fraction se font autour des intérêts communs, telle la conquête et la protection des parcours, la

mobilisation des ressources en eau, l'entretien de la dignité collective et la régulation des relations entre les différentes localités.

Aujourd'hui, ces fractions, à l'origine ethnique, se sont métamorphosées pour répondre à d'autres finalités souvent imposées d'ailleurs. Elles correspondent à l'espace commandé administrativement par un ou plusieurs cheikhs (Aït Yahia I, Aït Yahia II, Aït Zkri, Aït Zaghra, Aït Mouted etc.) Le souci de bien quadriller le territoire a, même ramené, lors du dernier découpage, l'espace de certaines communes à une superficie égale ou inférieure à celle d'une ancienne fraction (La C.R. d'Aït Wassif qui remplace l'ancienne fraction du même nom, la C.R. d'Aït Sedrate sahel charqia à la place de l'ancienne fraction d'Ait Rbamia, la C.R. d'Aït Sedrate sahel gharbia à la place de l'ex fraction d'Ait Yahia…) L'espace de la fraction, aujourd'hui administré par un cheik, auxiliaire des autorités locale, devient un espace sans grande signification au regard des gens qui y vivent alors que la fraction ethnique continue à avoir un sens dans la pratique (agdal n'aït Zekri par exemple...)

1.6 Une institution coutumière de grande importance : La jmaâ.

1.6.1 La jmaâ du douar

Si dans ce rapport on parle du douar en tant qu'espace géographique et entité humaine, c'est parce qu'il est la cellule de base à partir de laquelle émane toute l'organisation de la vie d'un groupe. C'est aussi le niveau où la vie communautaire est la plus intense. Il n'est, certes, pas l'espace idéal pour un grand projet comme celui de la conservation de la biodiversité, mais il est peut être l'espace adéquat pour toutes les actions de renforcement pour le Projet. Ce n'est qu'un infime élément du territoire tribal certes, mais sans lui, ce territoire n'existera pas.

Le douar en tant cadre pour un ensemble d'institutions, nécessite une maîtrise dans sa gestion, et c'est cette nécessité qui crée sa cohésion et son unité. Sauf exception, il agit comme un seul bloc face à toutes interventions extérieures et tous les problèmes de taille touchants ses intérêts ou l'intérêt de ses habitants. Pour se faire, le douar désigne un corps représentatif à tous les niveaux de l'organisation: la *jmaâ*.

Pour assurer une bonne représentativité de la jmaâ, il est nécessaire que toutes les couches sociales y siègent. Les critères de choix, même non déclarés, sont implicitement définis par la communauté : la richesse, la sagesse, la droiture, la netteté, l'âge, le sexe, le nombre d'enfants et le degré de religiosité. L'appartenance à une grande famille, respectable, riche est souhaitable. Il faut

pouvoir aider, distribuer, prendre à sa charge, si c'est nécessaire, les dépenses des autres.

Les membres de la jmaâ, ainsi recrutés parmi les lignages[27] du douar, désignent à leur tour un amghar pour une période déterminée, mais renouvelable.

La jmaâ se réunit, à la mosquée, près de la porte principale du douar, ou chez l'un de ses membres si le douar ne dispose pas d'une maison de *la qabila*. Les assemblées sont annoncées lors des prières à la mosquée ou par contact direct si l'affaire à traiter révèle un caractère urgent ou discret. Les décisions sont prises de façon collective. Si un différent se manifeste dans l'opinion, la décision est pondérée par la voix de l'amghar.
La jmaâ est composée d'un groupe de personnes apte à mener des réflexions, à prendre des décisions afin de maintenir l'ordre, de défendre l'intérêt de la communauté, de gérer ses ressources et d'embellir son image vis-à-vis des autres. Les champs investis par l'action de la jmaâ sont :

- La gestion des ressources en eau et des équipements afférents à son usage (mobilisation, répartition des droits, usage, aménagement et entretien des réseaux) ;
- Gestion des cultures (laboures, gardiennage, cueillette, moisson et collecte) ;
- Gestion des espaces sacro-saints (mosquées, moçalla, cimetières, marabout, sources…) ;
- Gestion des espaces communautaires (sentiers, rues, places publiques, remparts, tours de garde, grenier, maison des hôtes…) ;
- Gestion des lotissements de construction ;
- Gestion des diverses manifestations sociales (mariages, funérailles, moussems, circoncisions, hôtes …)
- Désigner les représentants du douar auprès de la fraction afin de participer à la gestion des conflits et des affaires dans la dimension dépasse celle du douar telle la gestion des parcours et celle des eaux d'irrigation. (annexes n° 1, 4 et 5)

Ces dispositions sont souvent consignées dans des documents communautaires sous forme de conventions et de règles reconnues par les membres de la jmaâ qui ne sont en fait que des garants, chacun pour son clan. Toutes les décisions prises les engagent comme elles engagent le reste des habitants du douar (*document sur la réhabilitation de la mosquée de Rbat, annexe n°2*).

---

[27]) Le lignage (ighas ou ikhas) est formé par un groupement de plusieurs familles qui prétendent avoir un ancêtre réel ou fictif. Le lignage forme le cadre humain pour toutes les activités économiques et sociales ayant pour scène l'espace territorial du douar. Il faut cependant signaler que la forte hiérarchisation qui caractérise la société rurale prohibe l'accès de ''Monsieur tout le monde'' à ce statut de représentativité.

La jmaâ, dans le souci de bien appliquer ses décisions, s'appuie et s'entoure d'un certain nombre de personnes auxquelles elle délègue une partie de ses pouvoirs : aiguadier, gardien des champs, gardien des tours… Elle s'appuie dans son pouvoir exécutif à la fois sur le traditionnel contrôle socioculturel (*hchouma, l'âar, le regard mutuel, la sanction divine…*) ou sur la sanction par des moyens physiques. Elle fixe pour chaque délit une amende et les modalités de s'en acquitter. Ces amendes varient entre un simple avertissement, un boycottage et l'exile voire la mort si le délit est flagrant)[28].

1.6.2 La jmaâ de la fraction

S'il est aujourd'hui très difficile de se mettre d'accord sur ce que la jmaâ de la fraction, il est aussi plus difficile de tracer les contours de ce qui étaient ses rôles et leur évolution.

Se basant sur l'information collectée sur le terrain et auprès de divers informateurs et sur des documents écrits, nous pouvons effectivement réaffirmer notre idée que la composition de la jmaâ de la fraction émane de celle de l'ensemble des douars qui forment la fraction. A travers un recueil de coutumes de la fraction des Aït Hmed[29] daté de la fin du 19ème siècle (1894) faisant état de la représentativité des différents douars lors d'une réunion, on reconnaît la configuration suivante[30] :

- Amejgag ………………. 4 personnes ;
- Alemdoun ………… … 7 personnes ;
- Rbat …………… . …….. 3 personnes ;
- Agouti …………… .. …. 3 personnes.

Les thèmes consignés dans le document cité dessus, tournent autour des sujets suivants :

- Les vols dans le ksar, à la maison, dans les jardins, dans les aires à battre, les vols du bétail, les vols commis contre des étrangers ;
- L'assassinat et la dia ;
- Les problèmes de pauvres gens et de dettes ;

---

28) Pour quelqu'un qui a favorisé l'assaut des ennemis sur son douar (Ait Khyar, Mgouna) la jmaâ a recommandé à ce qu'on lui de crève les yeux.

29) La fraction des Aït Hmed occupe un territoire étalé sur les moyennes altitudes le long d'un affluent d'Assif Amgoun. La fraction est composée des douars Amejgag, douar Alemdoun (Alemdoun, Ameskar amazdar et Ameskar amajgal), douar Rbat (Rbat, Aït Khlifa et Imziln), douar Agouti (Agouti amazdar et Agouti amajgal).

30) La liste des repésentants de la jmaâ à l'époque telle relate par le document est la suivante:
Amejgag : 1) Saïd n'aït Daoud ou Haddou, 2) Saïd Bouali n'aït Daoud, 3) Bassou ben Hammou n'aït Lahcen, 4) M'hamed B. Ali n'aït El Haj.
Alemdoun : 1) Mohamed B Addi Afoukal, 2) Addi B Lahcen n'aït Hammou, 3) Brahim n'aït Mouhou, 4) Mohamed B Ahmed n'aït Lahcen, 5) Lahcen ou Ichou n'aït Ameur, 6) Ali B Ameu, 7) Bani Aït Hammou Aï Bouna.
Rbat : 1) Khouya Hammou n'aït Marghan, 2) Ahmed B Ali nït Haddou, 3) Saïd B Brahim n'aït Khouya Qaci.
Agouti : 1) Mohamed B Aït El Haj, 2) Saïd B Aït Qaci et 3) Daoud B Aït Ichou.

- L'attaque contre les personnes et les différentes blessures ;
- L'attaque contre les bergers ou leurs chiens ;
- Les coupes du bois dans des zones délimitées;
- La cession des terres aux étrangers (préemption) ;
- La désobéissance au cheikh, et les attaques contre sa personne ;
- Les amendes afférentes à chaque délit.

Le document tout récent (1994) d'une convention ayant pour objet la délimitation des agdals de Tenfgan et d'Adiss, étale une parmi les fonctions les plus sensibles de la jmaâ de la fraction. C'est celle de l'organisation des agdals

- Le document donne les noms de 7 représentants des différents douars de la fraction des Ait Mraou et des Ait Oussaka;[31] pour statuer sur la gestion de l'Agdal de Tenfgan et d'Idiss. La jmaâ a ensuite désigné un comité de 6 personnes pour assurer la garde[32].
- Le document rappelle les limites des agdals et leur date d'ouverture ;
- Il fixe le montant des pénalités (500 dh).

De ces deux documents et encore d'autres similaires, de l'ensemble des informations récoltées sur le terrain, on garde les idées suivantes :

a) La jmaâ, au niveau de la fraction émane de l'ensemble des jmaâ constituées à l'échelle des douars ;
b) Le rôle de la jmaâ de la fraction est de s'attaquer à des problèmes qui dépassent les compétences de celle du douar tels la sécurité des biens et des personnes, le respect de l'ordre, la gestion des ressources (cession des terres, la protection du couvert végétal, le tour inter- villageois de l'eau…) (*voir annexe n° 4*) la défense du territoire. C'est une institution de régulation qui se situe à un niveau intermédiaire entre le douar et la tribu, mais dont le rôle n'est pas moindre car comme on le verra c'est le niveau le plus crucial pour l'organisation des parcours et par conséquent des ressources (*annexe n°5*).

163 jmaâ de la tribu :

En fonction du nombre des siens, de ses ressources et des ses capacités à les mobiliser et à les défendre une tribu impose sa volonté ou se soumet à celle des autres. La jmaâ de la tribu, qui n'est donc autre qu'une émanation de l'ensemble des jmaâs de fractions, a pour devoir de veiller à ce que la tribu ait une place

[31]) La jmaâ qui statue sur les Agdals d'Aït Mraou et Ouzighimt est comme suit: 1) Ouzemmad Hamou B Lahcen, 2) Aït B A¨ssa Brahim Ourmmah, 3) Oubarda Addi B Moh, 4) Aït Barda Brahim B Ali, 5) Afqir Ahmed B Mohamed, 6) Amerkas Lahcen, 7) Aït Youssef Lhousaïn B Mohamed.

[32]) Le comité d'agdal d'Adiss est compose de: 1) Aït Ouhra Ahmed B Moh, 2) Aït B Aïssa Ahmed B Lahcen, 3) Aït Jahouch Moh B Hammou, 4) Aït Barda Ahmed B Ali, 5) Aït Daoud Daoud b Ali, 6) Aït Lhou Mouh B Brahim

dans l'échiquier politique et économique local. Ses principaux rôles se résument dans :

- La désignation du cheikh de la tribu[33] ;
- La gestion des ressources naturelles au niveau de la tribu ;
- La défense et la sauvegarde des intérêts de la tribu ;
- La régulation des relations avec les voisins ;
- La signature des pactes de protection[34] ;
- La recherche des alliés afin d'imposer son image et sa volonté à une échelle plus large.

Ainsi, dans un document du début du 19ème siècle (1818) faisant état de la tada entre les Mgouna et les Aït Atta, nous pouvons lire : « *Les jmaâ de toutes les fractions des Mgouna, celles des Aït Wallal et des fractions des Aït Atta qui s'y rattachent se sont réconciliées et redevenues alliées comme elles étaient jadis. Elles se sont mises d'accord pour s'entraider, se soutenir et se défendre ensemble en cas de besoin contre l'ennemi…En conséquence, celui qui trahira ses alliés, ou violera le traité d'alliance, sera blâmé par Dieu et méprisé par les tribus durant toute sa vie…* »[35]

Les principales clauses de ce document révèlent les obligations et les sanctions afférentes aux différents délits :

- *Quiconque blessera un membre de ses alliés paiera… ;*
- *Quiconque tuera un de ses alliés paiera… ;*
- *Quiconque volera une bête paiera … ;*
- *Celui qui s'enfuit avec la femme d'un autre paiera … s'il nie, donnera 10 co-jureurs parmi sa fraction ; ceux-ci jureront sur le tombeau de Sidi Yahia du Dadès ;*
- *Quiconque attirera un autre dans un guet-apens paiera … et sera poursuit pour meurtre.*

Dans la même lignée d'idée, on peut lire dans un PV de réunion[36] entre les Aït Sedrate et les Mgouna, après citation des noms des membres de la jmaâ qui représentait les deux tribus :

- *Les Mgouna ne peuvent pas procéder à la collecte du fumier sur les parcours des Aït Sedrate ;*

---

[33]) Voir la désignation du cheikh des Aït Sedrate sahel en 1879, In Mohamed Hammam, Aspect de l'histoire et de la civilisation du Dadès ; Série : Recherches et études (12), Publication de l'Institut des Etudes Africaines, Rabat, 2002.

[34]) Ensemble de documents de protection de la Zaouia d'Oud Sfal par les Aït Atta, les Imaghran, les Aït Sedrate et les Mgouna. Voir M Hammam, 2002, pp.39-50.

[35]) La traduction du document original est faite par Abderrahman, interprète du Bureau des Affaires Indigènes de Boumalne (BAI).

[36]) PV de réunion à Boumalne 1940.

- *Les Mgouna ne peuvent pas procéder à la déforestation, ils peuvent collecter les branches mortes pour usage domestique ;*
- *Les bergers des Mgouna peuvent abreuver leurs troupeaux dans les mêmes endroits que les Aït Sedrate.*

La *jmaâ*, comme institution locale était donc une réalité, le statut de ses membres est bien défini, ses champs d'action sont aussi délimités. Son emprise sur la vie communautaire est très important surtout dans un pays où la rareté des ressources est de règle. Il faut mettre un frein à des exactions des individus et celles des groupes afin de sauvegarder l'intérêt communautaire.

Avec l'évolution qu'a connue le pays l'existence de la *jmaâ* devient obsolète. Ainsi, dans un document établi par le Capitaine Pozzo di Borgo[37] en 1954, parlant de la jmaâ chez les Aït Dadès, nous lisons : *« il n'existe pas en principe, de jmaâ. En fait, les notables dont les noms sont cités ci-dessous en constituent d'officieuses, de ''souterraines'' à tel point que rien d'important ne se fait sans leur avis. C'est évidement à partir d'eux qu'il conviendra de constituer la jmaâ administrative des Ahl Dadès* ». L'administration moderne, a donc dès son installation récupéré une partie des membres de la *jmaâ* en les adoptant comme elle a dépouillée celle-ci de toutes ses compétences en lui créant des concurrents officiels et non officiels. La même politique s'est poursuivie après l'indépendance. Elle s'est manifestée dès 1959 par la création des conseils communaux et tout récemment par l'instauration des « *naïbs* des terres collectives » et le « *Qadi* ethnique ».

1.6.4 *Les naïbs aradi el jemou' (*délégués des terres collectives*)*

C'est un corps formé de deux à quatre personnes, par douar, désigné par la population, mais sur ordre des autorités locales. Afin d'officialiser cette désignation, une procuration est légalisée dans ce sens, et reconnue par les autorités locales. A l'instar de l'ancienne *jmaâ*, chaque *naib* représente un ou plusieurs lignages. Ces membres jouissent au niveau de leur localité d'un certain pouvoir dans le domaine de la gestion des terres collectives. Ils interviennent dans toutes les actions de lotissement du collectif à usage d'habitat ou à usage agricoles. L'esprit visé par cette institution est d'aider l'administration à comprendre et à résoudre les problèmes de ces terres longtemps gelées, de par leur statut, mais qui sont sujettes, ces dernières années, à une privatisation sauvage. Dans la réalité, les *naibs* sont souvent eux-mêmes des membres de l'ancienne *jmaâ* ou tout simplement son ombre (quelqu'un des siens). Ainsi, outre leur statut, d'informateurs « officiels » et d'alliés des autorités, ces *naibs*

[37]) Rapport de 55p plus 23 annexes établi par le Capitaine Pozzo di Borgo, officier stagiaire au Bureau des Affaire Indigènes d'El Kelaa des Mgouna (le 30 mai 1954) Document CHEAM (Paris). Le rapport cite 33 noms de notables à raison de 1 à 3 par douar des deux fractions Iourteguine et Aït Hammou.

désignés, deviennent des défenseurs acharnés d'un ordre déjà établi. Sauf là où des coutumes très autoritaires existaient déjà (chez les Ait Atta par exemple)[38], ces institutions ont montré leur impuissance dans le domaine de la gestion et surtout de la protection et de la mise en valeur de ces terres.
Au niveau de la zone du projet, on rencontre des naïbs qui disposent des prorogatifs pour gérer les terres collectives chacun à l'échelle de sa tribu[39] c'est le cas chez les Mgouna (*El Haj Moh Azeroual*), chez les Aït Sedrate (*Moulay Mhamed Ouhfid*). Ces supers naïbs ont pour mission de régler les litiges afférents aux terres collectives tribales entre autres les parcours

1.6.5 Les Qadis soulala (juge ethnique) :

On les nomme tel pour les différencier des *Qadis char'* qui dépendent officiellement du ministère de la justice. Ils sont très peu nombreux (un par tribu). Ils sont désignés souvent parmi les « sages » de la tribu, pour aider à la résolution des problèmes fonciers. Mais cette institution s'éloigne de plus en plus de sa philosophie initiale du moins sur le niveau formel : personne écoutée, enracinée, d'age assez avancée, sage, ayant une connaissance très profonde de la coutume pour pouvoir participer à la résolution des problèmes fonciers. On y rencontre, aujourd'hui, de jeunes fonctionnaires, venus d'ailleurs ayant des connaissances et une conception modernes dans le domaine de la gestion du foncier[40]. Sa fonction est plutôt de trier les dossiers et d'hiérarchiser les conflits et d'aider à résoudre le maximum tout en orientant le reste vers les tribunaux.

1.6.6 Points forts et points faibles de la *jmaâ.*

Quant aujourd'hui, on porte un jugement sur la *jmaâ* ou sur ses actions, il faut avoir à l'esprit que notre point de vue manque d'objectivité : primo parce que on se permet de juger une institution hors de son contexte socio-historique et segundo parce que notre jugement est influencé par nos référents socioculturels dits modernes.

On peut cependant dire que les institutions traditionnelles de gestion du territoire et de ses richesses ont prouvé leur performance dans le temps, mais, leur déphasage s'accentue au fil des années avec l'ouverture socioéconomique du territoire et de ses occupants.

---

[38]) Chez les Ait Atta et les Ait Yafelman, la communauté s'est met d'accord pour lotir les terres collectives selon l'ancien système de Tagourte (zone du Bas Todgha (Ghellil, el bour…, Timadrouine) mais aussi chez les Ait Zekri (Azaghar n'Ighyal).

[39]) Au niveau de la tribu des Mgouna, on rencontre El Haj Moh Azeroual d'Aï Gmat Aït Wassif, chez les Aït Sedrate Sahel c'est Moulay Mhamed Ouhfid d'Aït Bouaamrane qui assure cette fonction.

[40]) Le Qadi qui siege chez la tribu des Aït Dadès, par exemple, est originaire du Ziz moyen, il exercé avant à Iknioven et son âge est estimé à moins de 40 ans. Sa vision des conflits locaux est d'alléger le maximum le fardeau des tribunaux en se référant à la jmaâ pour trouver réconciliation.

1.6.6.1 Points forts :

a) Toute l'architecture de la jmaâ se construit à partir de la base : le lignage, élément fondamental dans l'architecture sociale du douar se trouve à la base du choix des premiers membres de la jmaâ. L'élite qui en sorte participe à la constitution de la jmaâ de la fraction et par conséquence à celle de la tribu. Par une telle manière, on peut dire que la participation de la population à la prise des décisions et à tous les niveaux est bien assurée ;
b) Le pouvoir de la jmaâ émane directement de la communauté, ce qui lui donne force au niveau de l'exécution ;
c) Les attributions de la jmaâ embrassent un large éventail d'action et s'adaptent au quotidien ;
d) La jmaâ vivant le quotidien de ceux qui l'on élu prend ses décisions et résout les problèmes de façon instantanée. La souplesse, la flexibilité dans l'action, la possibilité de faire des ajustements à tous les moments, forment un point saillant à mettre sur le compte de cette institution.

1.6.6.2 Points faibles :

a) Les critères de choix de l'élite représentative, s'ils ne sont pas formalisés, excluent certaines couches sociales (les juifs, les haratins, les pauvres gens…) ;
b) Les membres de la jmaâ se sont au fil des années imposés par le cumul des biens et de l'information qu'ils ont réalisé. Il en résulte un non renouvellement de la notabilité locale. Les familles qui détenaient le devant de la seine durant le 19ème siècle y siègent encore ;
c) Avec l'installation de l'administration moderne, certain des membres de la jmaâ se sont rangés de ses côtés (les amghars ont été récupérés) et deviennent des informateurs favoris. La jmaâ, dans son sens communautaire, ne joue plus que dans l'ombre. Elle s'éclipse, s'effrite si elle n'est pas totalement assimilée.
d) La réglementation qu'applique la jmaâ se réfère au droit coutumier et par conséquent à des structures qui sont devenues obsolètes.
e) L'incapacité des membres de la jmaâ à s'intégrer dans un système basé sur la lettre, sur le chiffre, sur la technologie moderne et sur la logique de l'économie du marché, entrave ses actions ;
f) La récente émergence de l'individu au détriment de la communauté ne favorise guère la persistance d'une telle institution ;
g) L'érosion qu'a connue la jmaâ pousse aujourd'hui l'individu à s'adresser à l'administration pour résoudre le moindre problème, même dans sa vie intime, et pousse la jmaâ à chercher la reconnaissance et

> l'appui de l'autorité. Le recours à l'écriture, la légalisation des différents papiers communaux, le dépôt d'un exemplaire de ses consignes chez les autorités, ne vise en fait, qu'à donner force et statut de loi à ces papiers et à leur assurer l'appui et la garantie des autorités. C'est une déclaration tacite de ses faiblesses et de son incapacité.

Ainsi, si aujourd'hui, la *jmaâ* est incapable de définir ses attributions, vu l'état d'érosion qu'elle traverse et la concurrence que lui livre l'administration, si son statut vis-à-vis des autres institutions dites modernes reste flou, tout le monde sait qu'elle est là pour l'intérêt commun «*la maçlaha* ». La *jmaâ* n'a pas un programme défini à l'avance, elle est appelée à aider à résoudre les problèmes et à intervenir en fonction des circonstances. Elle se met à la disposition des autorités qui en font un figurant da la scène politique locale, un interlocuteur plutôt informateur que partenaire. Le conseil des élus, substituant de la jmaâ, pourra –il prendre sa place en tant qu'acteur – partenaire en matière de développement ?

1.7 Les institutions formelles :

1.7.1 L'administration locale et ses institutions :

Partant d'un souci de sécurité, de contrôle de proximité mais aussi d'efficacité, l'administration moderne a quadrillé le territoire par de multiples et intenses institutions. Ainsi, si l'espace du Cercle administratif peut être déjà compté dans l'espace du local, la zone du projet s'étend sur une portion du territoire appartenant à 2 cercles : cercle de Boumalne et celui d'Ouarzazate. Selon la hiérarchie administrative, chaque cercle est subdivisé en plusieurs caïdats, elles mêmes découpées en communes et fractions administratives.

1.7.1.1 Les autorités locales : les Caïds, les chioukh et les moqadem :

Le cercle est une entité territoriale dont l'étendue reste inférieure à celle de la province. Comme d'ailleurs le reste des entités administratives, le nombre de cercles et leurs limites sont sujets à des remaniements en fonction des vicissitudes de l'histoire politique, socioéconomique régionale et nationale. Le cercle de Boumalne, par exemple a perdu une partie de ses habitants et de son territoire avec la création de la province de Ksar Es Souk (Errachidia) et le cercle de Goulmima, le cercle d'Ouarzazate a perdu toute l'annexe de Taliouine avec la création de la Province de Taroudante et la création du cercle d'Amerzagane. Le cercle est composé d'un certain nombre de caïdats (annexes), de municipalités. Les caïdats, à leur tour font objets de découpage en plusieurs

communes. La multiplication de ces mailles administratives entraîne la multiplication des institutions afférentes et des points de pouvoir et de décisions, mais aussi de conflits.

1.7.1.1.1 Le Caïd :

Selon la hiérarchie administrative, le commandement d'un Cercle est soumis à l'autorité d'un Super Caïd. La position de celui-ci dans l'échiquier administratif lui donne la fonction de coordonnateur à l'échelle du cercle entre les Caïds, chefs d'annexes et les Pachas (municipalités). Le Super Caïd est responsable devant le Gouverneur. De principe, il n'a pas de relation directe avec la population. Le Caïd est nommé par un Dahir émanant de la Haute Autorité du pays et en inspire ses pouvoirs. Il agit aussi sous la responsabilité immédiate du Gouverneur. Les fonctions d'un agent d'autorité sont diverses et complexes. Elles sont réglementées par la loi de 1960, modifiées par la charte communale de 1976 et complétées par celle votée en août 2002. Selon ces règlements l'autorité locale intervient comme suit :

- Elle assure l'organisation du territoire ;
- Elle participe par le biais des ses auxiliaires au recensement des « sujets, de leurs biens » et à la collecte des impôts ;
- Elle est responsable de la sûreté des habitants et de leurs biens (maillon très important au niveau de la circulation de l'information dans les deux sens) ;
- Elle est responsable de la bonne marche des services administratifs dispensés auprès de la population ;
- Elle peut faire des propositions dans le domaine du développement de sa zone du commandement ;
- Elle assure la police sur son territoire.

Les Caïds travaillent dans une étroite collaboration avec tous les Services techniques, socioéconomiques et administratifs qui exercent sur le territoire de leur commandement. L'agent d'autorité, pour des raisons de sûreté, est sensé être au courant de ce qui se passe sur son territoire. Il dispose du réseau d'informateurs le plus diffus et le plus complet. C'est de là que découle son importance pour le Projet. C'est une source d'informations intarissable, un collaborateur incontournable, un orienteur au niveau des décisions, mais l'institution vise d'autres objectifs que ceux du projet, il faut en être conscient.

Il faut cependant remarquer qu'avec l'émergence de la commune et du conseil communal, beaucoup de pouvoirs ont été transféré entre les mains du président et du conseil élu. Les lotissements, les équipements de base tels l'électricité, l'eau, le téléphone, la voirie, le contrôle de l'habitat et tous les certificats et actes que livraient les autorités jadis à part le passeport et la Carte d'Identité Nationale

sont transférés à la commune. Le Caïd ne garde, de ses anciens rôles que le côté sécuritaire de l'administration. Mais dans la réalité et vu le niveau de formation des élus et leur personnalité, le Caïd reste, malgré les moyens qui lui font défaut, maître sur son territoire. A titre d'exemple, si la charte communale de 1976 autorise les agents d'autorité à assister aux réunions du conseil en tant qu'observateurs (pouvoir consultatif), nous avons assisté à des réunions où le Caïd intervient pour établir l'ordre du jour, préside la réunion et intervient pour pondérer tel point de vu ou tel autre.

L'espace local forme un territoire où l'autorité des Caïds, des *khalifs*, des *chioukh* et *moqadem* se manifeste nettement. Elle est omniprésente et incontournable dans toutes les actions qui nécessitent contact avec l'espace et ses occupants. Les autorités locales adoptent, renforcent ou anéantissent les autres institutions en fonction des situations, des acteurs et des conjonctures. Mais leur vraie base du pouvoir se situe au niveau des cheikhs et des *moqadem.* C'est à travers ceux-ci qu'ils exercent leur intense pouvoir de proximité et de contrôle.

1.7.1.1.2 Le Cheikh :

Cheikh est la traduction de l'ancien amghar (homme âgé et sage). En fait, la fonction d'amghar existait déjà bien avant l'implantation de l'administration moderne, mais elle s'est métamorphosée avec celle-ci. C'est une émanation de la jmaâ, sauf que, dans le temps, sa durée limitée lui donnait un sens de démocratie malgré les exactions d'un certain nombre de familles. Avec l'arrivée de l'administration moderne, certains de ces cheikhs ont été récupéré et adopté.

La nomination du cheikh, dont le Caïd était chargé n'est donc, souvent, qu'une reconnaissance de fait[41]. Il en découle que plusieurs familles, déjà connues dans cette fonction au 19ème siècle y sont encore (cheikh d'Aït Hmed, cheikh d'Aït Zekri, celui d'Aït Zaghar…) C'est un phénomène national nous dit Remy Leveau (1976)[42]. Outre les avantages socioéconomiques et moraux qui sont visés derrière la fonction, les cheikhs reçoivent une indemnité pour les rôles qu'ils exercent : Ils aident le Caïd à résoudre les conflits qui surgissent entre les différents segments communautaires, et participent à la répartition des terres collectives, à la répartition des subventions en cas de sécheresse, de disette ou de calamité. Mais ils sont aussi là, pour aider à la collecte des informations, des impôts et des différents tributs qu'impose le Makhzen de temps à autre. Le cheikh se doit aussi de certifier les différentes attestations livrées par le moqadem.

---

41) Des cheikh ayant donné pleine satisfaction, ont reçu des Lettres de reconnaissance du palais (Dahir Attaoukir), ce qui leur donne plus de poids même auprès des autorités (Hammam M, 2002, déjà cité).

42) Remy Leveau, 1976, "Le fellah marocain défenseur du trône", PFNSP, Paris VII.

Avec l'évolution qu'a connu l'administration locale, le cheikh, personne intimement liée au Caïd, perd quelque unes des ses attributions au profit du président de la commune et des *Qadis* et *naïbs* communautaires.

1.7.1.1.3 Le moqadem :

Le *moqadem*, est la personne qui accomplit toutes les activités qui nécessitent le contact ou le porte à porte pour diffuser une information venue d'en haut, distribuer le courrier (rôle de facteur) ou cueillir des informations demandées par le Haut. C'est le *moqadem* qui livre tous les certificats qui donnent droit à la citoyenneté (mariage, naissance, résidence, carte nationale, nationalité, passeport, permis de conduire …) Par ses attributions, il est l'agent le plus important du système, ce malgré sa condition ''misérable'' Le *moqadem* doit être en mesure « *d'accueillir* » tous les étrangers qui visitent son territoire, s'informer sur leurs activités, leurs objectifs et les aider. Il assiste à toutes les études à tous les aménagements, mais il est rare qu'il soit à la base des décisions qui concernent le développement de son territoire.

Le *moqadem* est nommé par le Caïd. La *jmaâ* peut, si le *moqadem* ne donne pas satisfaction demander sa démission, mais la décision finale reste entre les mains des autorités. Il faut cependant remarquer que la tendance générale verse dans le sens d'une fonction héréditaire au sein d'un nombre limité d'anciennes familles de notables.

Le *moqadem* touche une indemnité mensuelle (moins de mille dirhams) qui, en principe couvre les dépenses afférentes à sa fonction.

Contrairement à ce qu'on rencontre dans ces arrondissements urbaines, les *moqadems* et les cheikhs ne disposent pas d'un bureau dans le siège de la caïdat malgré leur présence presque permanente dans ses locaux. Ils profitent de la journée du souk pour passer voir le Caïd et les autres bureaux de l'administration. Au quotidien, ils reçoivent les doléances et les demandes chez eux, dans la rue et partout ailleurs où la communication peut se réaliser. Leur disponibilité leur donne accès facile à l'information et donne à la population cet avantage de pouvoir côtoyer l'administration et résoudre quelques uns de ses problèmes _sans formalités_, mais leur ignorance ne milite plus en leur faveur.

Leur situation de fonctionnaire sans siège de fonction, de salarié sans salaire (pas de retraite, pas d'assurance, pas de mutuelle), les met à la marge de la machine administrative[43] dont laquelle ils forment les éléments de base

1.7.1.2 La commune, outil et cadre de développement.

Dernier-né, la commune tend à prendre de l'importance au niveau des compétences qu'on lui a assigné, mais ses handicaps sont de taille. Si la Commune présente un espace relativement apte à recevoir différents projets de développement, par sa taille, elle est inapte eu égard à ses faibles moyens économiques et humaines.

La commune est née avec le découpage du 2 décembre 1959, mais sa mise en application n'est rentrée en vigueur qu'avec le Dahir du 23 juin 1960. Entre 1960 et 1992, le territoire qu'englobait la zone du projet n'a connu aucun remaniement à l'exception de l'ascension qui a touché les petits centres de Boumalne-Dadès et Kelaât Mgouna promus au rang des municipalités avec le découpage de 1992.

Ainsi, si en 1960 on ne rencontre que 8 communes rurales dans la zone du Projet, ce nombre est porté, en 1992, à 13 communes rurales et 2 municipalités.

Si le découpage de 1960 a relativement préservé l'unité des tribus en concordant le découpage communal avec le découpage tribal, du moins chez les Aït Sedrate, les Mgouna, les Aït Dadès et les Aït Atta de Boumalne, le découpage de 1992 semble avoir d'autres soucis (*Tab. n°1).*

En 1992, le découpage territorial, ayant comme objectif déclaré, la décentralisation, le rapprochement de l'administration de l'administré et la déconcentration des Services de l'Etat, a par localité entraîné une détribalisation de l'espace local.

Tab. n° 1.

[43]) Les deux fonctions comme celle des Adouls manquent encore de statut. Le fait que le Cheikh et le moqadem ne comptent pas parmi les salariés de la fonction publique les prive des avancements et des avantages sociaux comme la mutuelle, la retraite et n'encourage pas les personnes litrées à faire carrière dans cette fonction malgré sa sensibilité.

Découpage administratif de la zone du Projet (1992)

Cercle	Commune	Tribu	Fraction	Douars
Ouarzazate	Ghassate	Imaghrann	Aït Ougrour afela	10
		‘’	Igarnane	7
		‘’	Tidghaste A.Ougrour	4
	Imi n’Oulaoune	‘’	A.Zaghar Gharbia	8
		‘’	A.Zaghar Charquia	2
		‘’	Kantoula	8
		‘’	A.Affane charquia	10
		‘’	A.Affane gharbia	5
	Toundoute	‘’	Amkchoud/ A.Witfaou	2
		‘’	Toundoute	7
		‘’	A.Witfaou / Targa	6
	Skoura[44]	‘’	Sidi Flah	2
		‘’	Imassine	7
Boumalne	Aït Ouassif	Mgouna	Aït Ouassif	17
	Ighil Amgoun	‘’	Aït Mraou	12
		‘’	A.Hmed	10
		‘’	Ouzighimte	8
		Imaghrann	A.Zekri[46]	9
	A.Sedrate J. O.	A.Sedrate	A.Mlouane	5
		‘’	A.Toukhsine	5
	A.Sedrate J. S	‘’	A.Toughazouli	4
		‘’	A.Idir	4
	A.Youl	A.Atta[45]	A.Ounir	3
		‘’	A.Mouted	6
		A.Sedrate	Toughazouli	5
	A.Sedrate S. C.	‘’	A.Arbamaia I	12
		‘’	A.Arbamaia II	14
	A.Sedrate S. G.	‘’	A.Yahia I	23
		‘’	A.Yahia II	16

Source : RGPH, 1994.

La notion de l’espace économiquement et socialement vital est apparemment relégué au dernier rang par les architectes du découpage. Ainsi, la population

[44]) Avec le découpage de 1992, la fraction d’Aït Zekri, tribu des Imaghrann, traditionnellement rattachée à la Commune d’Imi Oulaoune, s’est scindée en deux : Aït Zekri de l’amont rattaché à la Commune d’Ighil Mgoun et Aït Zekri n’louta rattaché à la Commune de Skoura. Les Aït Zekri vivent difficilement ce déchirement. ‘’Nous sommes orphelins partout’’, disent-ils (propos recueilli à Taoujgalte et à Imassine). De ce fait, pour la fraction de Sidi Flah qui compte 4 douars, on a compté uniquement les 2 habités par les Imaghrann.

[45]) La Commune d’Aït Youl est une pure fabrication administrative. Elle s’étire sous forme de bande du Dadès vers le flanc nord du Saghro et regroupe ainsi des éléments de la tribu Aït Sedrate et d’autre la tribu Aït Atta.

[46]) Les douars d’Aït Toumerte, Tichki et Toughza sont du groupement Aït Zaghar, traditionnellement rattachés à la fraction des Aït Zaghar, Commune d’Imi Oulaoune, caïdat de Toundoute, Cercle de Ouarzazate. Avec les Aït Zekri du jbel, ils sont inclus dans la Commune d’Ighil Mgoun et dans la Caïdat de Khmis Dades, Cercle de Boumalne Dades à partir de 1992.

des communes rurales varie dans une proportion de 1 à 5 (entre 3600 et 17705 habitants), celle des municipalités varie de 1 à 10.

Le même émiettement a fait que quelques unes des communes ont vu leur taille plus au moins égale, voire inférieure, à celle d'une ancienne fraction ethnique (la commune des Aït Ouassif, la commune des Aït Sedrate Charqia, la commune des Aït Sedrate Ghrabia, la commune d'Aït Youl …)

L'hétérogénéité ethnique fait presque la règle au sein des communes. Deux ou plusieurs fractions de tribus différentes, parfois même antagonistes s' y trouvent côte à côte. Les Mgouna et les Imaghrann pour la commune d'Ighil n'Oumgoun par exemple, les Ahl Skoura, Maquil et les Imghrann pour Skoura, les Aït Sedrate et les Aït Atta au sein de la commune d'Aït Youl, les Mgouna et les Aït Sedrate dans la municipalité de Kelaât Mgouna, les Aït Dadès et les Aït Atta au sein de la municipalité de Boumalne…

Le découpage aurait- il comme objectif d'effacer les ancestraux antagonismes intertribaux ou de détribaliser le territoire ? Quelque soit le mobile, l'institution communale, mise en place, souffre de plusieurs handicapes :

Si la commune est dès 1960 érigée au rang d'une collectivité locale dotée d'un conseil élu et d'un président, en matière de développement local, ses compétences se limitaient à préparer et à voter le budget communal et à formuler des besoins à soumettre aux différentes administrations. La charte communale de 1976, corrigeant les défaillances du Dahir du 23 juin 1960 élargit les pouvoirs du conseil communal au détriment de ceux des agents d'autorité locale (Caïds et Pachas). La commune passe d'une institution purement administrative et à caractère consultatif à un outil et à un cadre de développement.

- Le conseil communal participe à l'élaboration du plan de développement local ;
- Le conseil, souciant de l'intégration de la commune dans le tissu socio-économique et culturel national, doit faire de sorte à la doter des équipements et des moyens susceptibles de renforcer son développement harmonieux ; Le conseil communal doit veiller à la bonne marche des différents services communaux (électrification, alimentation en eau potable, assainissement, réseau du transport, contrôle des constructions…). La commune, pour valoriser ses ressources humaines et naturelles doit favoriser des investissements en matière d'industrie, d'agriculture, du tourisme et d'infrastructures. Elle peut donc participer activement au développement de son territoire soit en tant qu'acteur à part entière ou en tant que partenaire ou tout simplement en tant que stimulateur.

Appliquée à notre zone de projet, une telle conception de la commune s'avère quasi utopique. Les handicapes sont énormes.

Comme déjà avancé, ces communes souffrent de :

a) L'inadéquation entre les contours d'un découpage purement technique et ceux d'une réalité humaine encore trop marquée par les vicissitudes de l'histoire sociale ; Le cadre territorial des communes, s'il est souvent, sur le plan de la superficie assez large, reste sur le plan richesses naturels très pauvre. A l'exception des gisements du sel gemme chez les Imaghrann et du gypse chez les Mgouna, les minerais sont quasi absents. La forêt, même si elle n'a jamais connue une exploitation à caractère industriel, arrive à un état de dégradation très avancé. Les rares terres agricoles qui s'étirent le long des oueds sont infiniment exiguës et connaissent un émiettement très fort. Le territoire de la commune, par ses limites administratives entrave la complémentarité traditionnelle entre les parcours d'été et ceux d'hiver. Il n'est aucunement pas compatible avec l'ancestrale organisation pastorale qu'a connue la zone ; Les conseils qui émanaient des urnes en 1997, vu leurs caractéristiques socioculturelles n'arrivent pas et avec eux l'ensemble de la population, à assimiler la commune ni dans ses objectifs ni dans ses enjeux. La répartition des membres de conseils entre différentes tribus et entre différentes branches de tribus, bloque toute initiative de développement harmonieux, si celle-ci existe[47] ; En 1997 la tranche des élus âgés de plus de 45 ans dépasse 50% à l'échelle du cercle de Boumalne celle âgée de plus de 50 ans dépasse les 25 %, contre uniquement 23% pour la première et 14% pour la seconde à l'échelle nationale.
b) La structure par niveau scolaire, même si elle manifeste une nette amélioration entre 1983 et 1997, montre encore un déficit énorme par rapport au national. Le taux des analphabètes parmi les élus en 1997 est de 34%. La tranche des élus n'ayant pas dépassé le niveau du collège dépasse 83% contre 44% à l'échelle nationale. 53 % des présidents ont un niveau ne dépassant pas le primaire[48]. C'est dire que la tendance est encore au conservatisme ; c'est aussi dire qu'on est encore loin d'un corps d'élus porteur de projets et pouvant prendre décisions pour favoriser, stimuler ou créer le développement ;
c) Les communes qui constituent la zone du projet, étant une pure création de l'administration, manquent de tous moyens et de toutes ressources[49]

---

[47]) Il m'est arrivé, en tant que consultant pour un projet d'assister à des réunions de conseils communaux et de constater les difficultés de trouver une plate forme pour discuter l'implantation d'un projet quelconque. Chaque élu tire le drap de son côté. L'étroite vision politique ou tribale domine.

[48]) Exploitation des fiches des candidates élus.

[49]) A l'exception des pétales de roses transformées dans deux usines à Kelaât Mgouna et Khmis Dadès, de l'essai de concassage des amandes entrepris à Toundoute, tous les produits agricoles sont vendus à l'état brut.

pour faire un take-off économique. Et de ce fait, elles sont dépendantes de ce que leur offrent le Ministère de la tutelle et celui des finances.

d) La commune telle qu'elle est décrite, se présente comme un lieu de règlement de compte entre différentes tribus, différents lignages et différentes familles qui règnent en notable à l'image du 18ème ou du 19ème siècle. La gestion communale, dans la conception des actuels élus se résume en la production de la paperasse administrative, en la gestion des recettes des souks, des bâtiments communaux, des lotissements et des timbres. Les projets, si jamais ils existent, sont initiés soit par la province ou par des ONG. Les conseillés n y prêtent attention que pour en capitaliser le résultat lors des prochaines élections.

Les communes, si elles ont attiré vers leurs territoires quelques équipements de base[50] (souvent sous l'impulsion de l'extérieur), si elles ont marqué un pas vers la démocratie locale, restent encore en deçà de l'espoir. A l'exception des papiers administratifs (actes de naissance, actes de décès, certificats de résidence, légalisations des papiers…) qu'elles livrent, les communes sont encore loin de constituer un outil et un cadre de développement tel que le concepteur la imaginé.

Ainsi, quand la population parle des élus c'est pour évoquer leur incompétence, leur inefficacité, leur ignorance, et pour parler de la malversation des deniers publics et de la mauvaise gouvernance.

Le récent retour vers une *« jmaâ masquée »* pour résoudre les litiges liés à la répartition des terres collectives, aux limites territoriales, à l'eau, laisse voir une hésitation de l'administration dans le domaine de la gestion des territoires locaux (désignation des *naïbs* des terres collectives et des juges ethniques (*Qadis*)). C'est un dédoublement des institutions qui pose plus qu'une interrogation quant à sa signification et à son efficience.

Une telle démission des institutions, même non déclarée, a favorisé l'émergence d'une société civile malgré les difficultés d'assimilation.

Le territoire est aussi investi par des Services techniques de l'Etat tels les institutions chargées de l'éducation, les Services de l'Agriculture et ceux de la Santé et encore d'autres.

L'exploitation des gisements du sel chez les Imaghrann et du gypse chez les Mgouna reste artisanale et se confronte aux produits venus d'ailleurs. La traditionnelle activité artisanale (poterie, forgerie, tissage, plâtrerie…) si elle n'est pas soutenue par une activité touristique, agonise.

[50]) L'implantation du siège de la commune a souvent donné l'occasion pour disséminer dans le monde rural de nouveaux équipements tels le téléphone, le réseau électrique, l'eau potable, une salle de soins, un souk, une école…

1.7.1.3 Les Services de l'agriculture.

Par le biais de ses Services extérieurs, le Ministère de l'agriculture assure une couverture du territoire de façon assez convenable. Les Centres de Travaux (CT), les subdivisions, les Centres de Mise en Valeur (CMV) sont implantés dans la plupart des centres ruraux. Ils assumaient le rôle de vulgariser les nouvelles techniques agricoles et de les mettre à la disposition des paysans. De ce fait, ils ont un contact permanent avec le paysan, même le plus reculé dans la montagne. Ce contact se fait soit par l'organisation des campagnes de sensibilisation, des voyages d'étude ou par des échanges de visites. A l'échelle de la province, un Office Régional de la Mise en Valeur Agricole (ORMVA) c'est implanté depuis le début des années soixante. Outre sa vocation essentiellement agricole, l'Office a comme objectif de créer un dynamisme et de disséminer le développement dans sa zone d'action[51]. Par le biais de ses antennes, il met à la disposition des fellahs ses Services techniques, ses mayens matériels et son personnel.

Avec le retrait de plus en plus déclaré de l'administration, les budgets s'amaigrissent, les équipements se raréfient, les services dispensés par cette institution deviennent très limités. Hors les opérations de vulgarisation, les aides accordées aux partenaires[52], les interventions à objectif développement se font rares.

Les activités se focalisent sur le suivi de quelques expériences, la gestion du patrimoine, l'encadrement, l'organisation et la formation. En fait, durant la seule dernière décennie 68 AUEA ont été créées jusqu'en 1999 et plusieurs coopératives ont vu le jour dans la zone du Projet[53]. La relation qui lie le Projet de Biodiversité et l'institution de l'Office pousse à imaginer des points de rencontre, des espaces de coordination étroite. Les interventions de sensibilisation, les actions de vulgarisation, les actions sur la santé animale, la lutte contre l'érosion et le sapement des berges, les activités de restauration, forment autant de champs où l'action des deux institutions se rencontre et se complète. Il faut juste les coordonner. Une telle coordination, si elle permet d'économiser les moyens et les efforts en évitant les doubles emplois, assure la population quant à la crédibilité de son interlocuteur.

1.7.1.4 La santé publique :

---

[51]) Les limites de la zone d'action de l'ORMVA Ouarzazate ne correspondent pas à celles de la province administrative. La zone si elle coïncide du côté Nord, Nord-Est et vers l'Est avec les limites administrative, englobe la vallée du Dra (province de Zagora) jusqu'à Foum Zguit (province de Tata) et débordent vers Taliouine (Province de Taroudante).

[52]) Entretien de la PMH.

[53]) Il est à remarquer que seule la zone du piémont s'est enrôler dans ce mouvement alors que la haute montagne reste toujours à l'écart.

Si aujourd'hui, on peut dire que la majorité des sièges de communes se sont équipés d'une salle de soins[54], on peut aussi confirmer que les zones de montagne, encore enclavées sont frustrées. La dispersion de l'habitat, le caractère encore transhumant d'une tranche de la population, les difficultés d'accès, le manque d'équipements adéquats au niveau des centres de santé, forme autant d'éléments qui rendent ces institutions inopérantes. Les malades ne cherchent à se soigner que quant ils atteignent un stade critique. Transportés à dos de mulets depuis les hautes vallées, par une topographie très accidentée, les malades, même torturés, doivent se patienter durant deux jours avant d'arriver au bout des premières pistes. Les cas d'accouchements difficiles, d'accidentés qui meurent au cours de route sont fréquents. L'expérience de l'infirmier itinérant à pieds, à dos de mulet et durant des semaines pour donner des soins à domicile, si elle est louable, donne plus l'aspect d'un acte folklorique que celui d'une activité sérieuse. Pour la réussite d'une telle entreprise, les *moqadems* et les cheikhs se mobilisent, mais, pour combien du temps et contre quoi ?

Ce genre d'intervention pose aussi des questions d'ordre pratique : quelle est la quantité et la nature des médicaments à transporter, comment la conserver ? Où fallait-il, à qui fallait-il les administrer et dans quelles conditions? C'est un problème de droit des hommes, de dignité qui est bafoué.

A ces questions et encore d'autres, l'expérience entamée dans le cadre de Projet du Haut Atlas Central a semblé donner des éléments de réponse. Il s'agit d'un programme de formation des personnes autochtones et dans des domaines variés (santé, agriculture, gestion de l'eau potable…). Outre la sensibilisation dans des domaines variés, la santé communautaire est mise en avant. Dans ce sens le Projet a lancé un programme de formation des accoucheuses traditionnelles et des agents communautaires de santé[55]. L'initiative était prometteuse, mais elle s'est éteinte au berceau avec la clôture du Projet. En attendant le désenclavent, il serait sans doute louable de coordonner les efforts du projet avec ceux de ce Ministère pour une amélioration des conditions de santé humaine.

1.7.1.5 Le système éducatif local :

[54]) Deux hôpitaux modernes viennent d'être inauguré à Boumalne Dadès et à Kelaât Mgouna, ailleurs, on rencontre soit des centres de santé, dispensaires, soit des salles de soins, mais dépourvues de médicaments, d'équipements suffisant et de personnel qualifié. A Imi Oulaoune, par exemple, le centre n'est équipé ni par eau ni par électricité. Toutes les hautes vallées sont encore desservies par des infirmiers itinérants qui font porte à porte, à pieds ou à dos de mulet.

[55]) Un programme de formation des agents communautaires de santé a été entamé au début des années 90. Il visait la formation d'une femme et d'un homme par douars enclavés dans toutes les hautes vallées d'Assif Mgoun. Ces agents formés intensivement aux premiers soins pendant 15 jours, reçoivent une trousse de médicaments et doivent jouer le rôle de sensibilisateurs, orienteurs plus qu'autre chose.

L'intérêt que nous portons à cette institution (écoles et mosquées) se justifie, à notre avis, par sa présence quasi-totale dans toutes les localités couvertes par la zone du projet. Ainsi, à l'exception des populations nomades qui, dans leur presque totalité sont de purs illettrés, on peut estimer que ces institutions auront un rôle à jouer dans la communication, la sensibilisation et la transmission des messages à caractère environnementaux.

Dans sa globalité, la zone du Projet est connue par la renommée de ses fquihs. L'enseignement coranique et théologique, sans égaler son homologue dans la zone du Souss ou Tafilalet ni Dra, a connu un épanouissement dans plusieurs douars. Ces institutions, dont le rôle est aujourd'hui, réduit aux seules fonctions religieuses, ne sont malheureusement pas souvent remplacées par un enseignement moderne adapté et efficace. Néanmoins, l'exploitation de ces espaces et ceux réservés au secteur éducatif moderne, reste un canal à ne pas marginaliser dans les actions à venir.

Les enfants d'aujourd'hui, hommes de demain, sont la cible vers laquelle tous les messages vont s'orienter. Les directeurs d'écoles, les inspecteurs, les instituteurs, agents de terrain, peuvent, si on les forme dans ce sens, et si on leur demande de le faire, former la cohorte de personnes qui va véhiculer les messages environnementaux dans tout l'espace Projet et même ailleurs. La récente présence d'une très grande portion de femmes dans le corps enseignant, et en pleine montagne, permettra même à l'Unité de Projet de toucher aisément les 50% de la population formée de femmes au foyer[56].

Le caractère dispersé des écoles aide à l'efficience de cette institution. Au niveau de chaque province siège une Délégation du Ministère de l'Education Nationale. Chaque Délégation se subdivise en un certain nombre de secteurs scolaires à la tête desquels on rencontre des Directeurs. Les secteurs se constituent de plusieurs écoles satellites. Les conseillers pédagogiques (inspecteurs) ont chacun la responsabilité de suivre, d'aider et d'orienter pédagogiquement un nombre déterminé d'instituteurs. L'association des parents et tuteurs d'élèves, si elle existe, assiste le Directeur pour résoudre un certain nombre de problèmes, notamment d'ordre matériel (entretien de l'école, gestion de la cantine scolaire…) Elle peut aussi intervenir sur le plan pédagogique pour aider les instituteurs à surmonter des problèmes de non communication avec les élèves ou les parents d'élèves. Les programmes d'enseignement sont, jusqu'aujourd'hui, à l'exception de quelques matières au niveau du fondamental, nationaux.

---

[56]) Les femmes constituent le plus actif élément de l'érosion anthropique. Les coupes du bois, la collecte du bois de feu, le désherbage, l'arrachage des touffes de plantes forment une pure activité féminine dans la zone.

Ainsi, si le Projet porte un intérêt sur cette institution, c'est parce qu'elle est le moyen le plus efficace pour rentrer dans tous les foyer et de façon durable. En collaborant avec cette institution, le Projet aura donc beaucoup à gagner au niveau des moyens à mettre en oeuvre, au niveau de l'efficacité et au niveau de la durabilité de ses actions.

Etant d'accord sur ce point, il serait d'un intérêt primordial de faire un diagnostic de l'état des écoles dans la zone avant de procéder à des propositions d'usage.

Ventilées selon les dates d'installation, les écoles construites avant 1980 représentent 29%, celles introduites durant les années quatre vingt représentent 50%, alors que la dernière décennie n'a vu naître que 21%. Ainsi, malgré l'état désolant de ces établissements, leur service couvre actuellement la quasi-totalité du territoire.

Ces écoles formées d'entre 2 et 4 classes, souvent situées à l'écart des habitations, manquent de tout. Le mur de clôture est quasi absent, les toilettes ne sont présentes que dans 17%, l'eau dans 39%, l'électricité dans 28%. Les effectifs d'élèves varient entre 40 et 260. Les filles n'y représentent que 10,5%. L'encadrement est assuré par un corps de jeunes instituteurs, souvent célibataires, à raison d'une moyenne de 26,5 enfants par maître. Les institutrices y représentent 38%.

Les Associations des Parents d'élèves sont présentes dans 72% des cas, mais sans aucune âme. Le taux des fuites scolaires approche les 100%. La moyenne des lauréats par école ne dépassait pas 3. Les raisons évoquées pour expliquer l'échec de l'institution sont multiples : la pauvreté, l'éloignement des établissements secondaires, le manque d'internats[57] et la non - adaptation des jeunes instituteurs citadins qui n'attendent que leur mutation. Ces écoles, malgré leur état désolant, forment des espaces publiques ''neutres'' qui peuvent se transformer en espace de sensibilisation et d'épanouissement. Ainsi, les classes peuvent servir pour dispenser des cours d'alphabétisation et des séances de sensibilisation pour les femmes et les hommes. A travers les programmes, on peut faire passer des idées sur la lutte contre la dégradation de la forêt, sur la lutte contre l'érosion et la perte des sols, des idées de lutte contre les maladies, et contre tous les fléaux qui rongent l'environnement montagnard.

1.8 Quel rôle pour la société civile ?

[57]) Les jeunes enfants d'Ouzighimte qui ne trouvent pas d'internat à Kelaât Mgouna sont orientés vers Skoura. De nombreux parents, ayant compris l'importance de la scolarisation, fonde un nouveau foyer dans l'un des centres (Ouarzazate, Skoura, Toundoute, El Kelaâ ou Boumalne) pour répondre à ce besoin.

1.8.1 L'esprit coopératif.

L'esprit coopératif tel qu'il est initié par les théoriciens de l'économie sociale est un système qui suppose une façon de vivre et de gérer en commun un ou plusieurs centres d'intérêts. La forme de vie commune que cela induit, façonne la pensée, la mentalité des membres et sécrète un comportement coopérateur.

Pour des raisons méthodologiques et pour pouvoir évaluer objectivement ces institutions, il serait intéressant d'en évoquer les principes de base. Ces mêmes principes qui seront considérés comme les principaux filtres d'évaluation.

Les coopératives, les associations, selon leur règlement de base sont gérées par des conseils démocratiquement élus. La durée du mandat des comités élus, leurs attributions, la limite de leurs compétences, les sources du financement sont aussi fixées par la loi, Les décisions sont votées au sein de l'assemblée générale (instance souveraine). Les réunions du conseil et de l'assemblée sont périodiques, sinon extraordinaires, si la situation le nécessite. La présentation du bilan d'activités et du bilan comptable est obligatoire pour avoir le quitus après chaque renouvellement du comité à la fin de chaque mandat.

Dans la zone du projet, si l'esprit coopérateur n'est pas tellement étrange dans la société, il est cadré par une culture qui bannit les formalités, les limites, les ordres et les comportements d'assujettissement. Les limites dans les actes, les limites dans l'espace, les fortes densités gênent le rural[58]. Longtemps, spolié de ses traditions d'initiateur, de gestionnaire, il trouve, aujourd'hui, du mal à retrouver ses racines culturelles.

La forme de participation demandée aux gens, toujours en aval des projets de développement[59] (main d'œuvre, cotisation, gestion…), sans formation et sans préparation préalables, incite au développement des comportements d'opportunistes et opprime toute émergence du local. Le retrait que l'Etat prône au niveau des actions de développement, sans une préparation préalable, risque ainsi d'entraîner l'écroulement de l'entreprise.

Dans ce contexte, les associations initiées, sont dépourvues de toute vitalité et affichent leur fin dès la naissance. Ecoutons un président d'une association

[58]) Dans la littérature le mot *amazigh* est souvent synonyme d'homme libre et plein de dignité.

[59]) La majorité des projets de développement initiés par l'Etat, ne concevaient la participation de la population que sous sa forme physique (main d'œuvre, participation matérielle). La participation ne signifie pas remplir un questionnaire avec la population, ni son implication sous forme de main d'œuvre. Il faut associer la population à la conception, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation, aux différents ajustements possibles et qu'elle soit au courant de tout le détail concernant son projet. Ainsi, La participation signifie agir avec la population et non pour elle.

d'irrigants s'exprimer « …*autour d'un plateau du thé, le Caïd nous a demandé de former une association d'irrigants, il nous a fait signer des papiers. Moi-même président de cette association, je ne comprends ni ses objectifs, ni son commencement, ni ses aboutissements…* »

1.8.2 Emergence de la vie associative.

La prolifération des organisations locales, modernes, de développement est un phénomène qui tend à se généraliser dans la compagne marocaine. Le monde rural, dit marginal ou marginalisé, semble être l'un des foyers les plus dynamiques où prolifère ce mode moderne de participation[60].

Cette prolifération des institutions formalisées modernes s'explique par :

- L'isolement, la marginalité et la pauvreté de ces espaces les poussent à la solidarité et à la cimentation des tissus locaux ; L'intense activité institutionnelle traditionnellement connue dans la zone favorise l'émergence des comportements d'autogestion et de prise en charge de soi et des siens ; L'apparent retrait de l'Etat et son désengagement au niveau de plusieurs secteurs d'activité, favorise une telle ''substitution'' ; L'apparente ouverture de l'Etat envers ses partenaires locaux en vue de les associer et de les responsabiliser laisse émerger des institutions locales au niveau de plusieurs secteurs d'activité;
- Les exigences des bailleurs de fonds dans le domaine de la participation des populations pousse les Services de l'Etat à créer des interlocuteurs locaux circonstanciels.

Ce mouvement, s'il se caractérise par la prolifération au niveau numérique, reste non assimilé et non efficace au niveau de l'opérationnalité. La formalisation des relations, l'immixtion des acteurs étrangers dans la gestion des affaires communautaires, la non - assimilation du système coopératif et associatif, nuisent à sa bonne marche comme le montre l'analyse de quelque spécimens (annexe n°8).

1.8.2.1 Les associations des usagers de l'eau agricole (AUEA)

Si la philosophie de constituer des Associations des Usagers de l'Eau Agricole émane d'un souci de rationaliser l'utilisation de ce capital rare[61], son application sur le terrain est tout autre : dans la conception des populations, la rationalisation

[60]) Actuellement et au niveau du Maroc, les provinces où se manifeste le dynamise le plus intense du mouvement associatif sont celles dites des marges telles Taroudante, Tata, Zagora, Ouarzazate, Errachidai et Figuig.

[61]) Le manqué d'eau, de plus en plus ressenti, la dégradation de sa qualité, l'augmentation des besoins en la matière, ont incité à la création d'un Conseil Supérieur de l'eau et du climat et à la mise en place d'un stratégie nationale de sa conservation dès le début de la décennie quatre vingt dix du siècle dernier.

de l'usage de l'eau d'irrigation veut dire, tout simplement, _bétonner les canaux d'irrigation pour éviter les pertes_. Ainsi, comprise, les Services techniques de l'Agriculture conditionnent l'aide au bétonnage des seguias par l'organisation du groupe communautaire concerné et la constitution d'une association.

Les techniciens chargés de mettre en place cette forme d'encadrement n'ont donc visé que le côté le plus techniciste de l'organisation. Décrite par nos informateurs, cette opération se déroule selon un calendrier préétabli : « *Les techniciens arrivent dans la localité, accompagnés par l'autorité locale, avec des statuts d'association types dans le cartable et parfois déjà une idée des gens qui peuvent exécuter le plan de l'administration. L'opération ne dure, souvent, que quelques heures et l'institution est _fabriquée_* ». Cette forme de faire ne peut donc aboutir qu'à la constitution des corps dépourvus d'initiatives.

Tab. n°2

Dates de création des AUEA
(Imaghrann, Aït Sedrate et Mgouna)

Date de création	%
1994 – 1995	44,14
1996 - 1998	35,28
1999	20,88

Source : Inventaire des AUEA ; ORMVAO, autorités locales.

Partant d'une simple analyse de la cadence de la création des AUEA, on constate une forte concentration dans la seule décennie des années quatre vingt dix (Tab. 2). En fait, si la création des associations répond à un souci d'organisation et d'efficience, elle est dans ce cas précis la réponse à une volonté dictée par la nouvelle politique de l'eau de l'Etat (*voir la liste des AUEA annexée au guide*).

Le nombre moyen d'adhérents par association est de 59 fellahs pour une superficie moyenne de 113,5 ha. C'est une zone de PMH par excellence où règne la micro propriété. Certes, une infime portion de ces associations concrétise sa volonté de changement dans les opérations d'aménagement des canaux d'irrigation, dans des séances de sensibilisation, dans l'achat des intrants ou des semences, mais la majorité n'a rien compris de l'esprit associatif.

Partant des filtres cités plus haut, on constate que ces associations ne se réunissent presque jamais, rares sont celles qui rédigent des procès verbaux, rares celles qui détiennent une comptabilité conforme aux règles. Les comités directeurs ne subissent pas de renouvellements périodiques. Les comités ne prennent pas d'initiative et la population se confine dans la critique et l'attente.

Elles sont inertes[62]. Outre l'ignorance, l'esprit d'assisté, longtemps cultivé, et qui s'est substitué au traditionnel esprit d'initiative communautaire entravent ces institutions. « *On ne nous a pas donné de moyens, on ne nous a pas dit quoi faire* », répètent nos interlocuteurs[63].

L'analyse de plusieurs cas à Amejgag[64], à Asseghmou n'Aït Zaghar, à Ifrane, à Aït Abdoun[65]…, montre que les nouvelles institutions essayent d'épouser généralement l'organisation traditionnelle en formalisant son statut et ses instances. Or, la souplesse est justement le secret de toute l'efficacité des institutions traditionnelles, car ce cadre une fois figé, devient un espace d'enjeux divers, et perd de son efficacité. La crainte de la spoliation des droits d'eau par l'Etat devient le souci numéro un. La réussite de l'AUEA signifie, dans la conception de la population, la perte de la maîtrise sur un élément rare et de première nécessité (l'eau).

Partant de ce constat, même assez sombre, nous pouvons dire que le fait d'engager la discussion, l'existence d'un corps organisé, formalisé peut être considéré comme positif. Le fait que la plupart de ces associations s'intéressent aux problèmes d'érosion, aux problèmes du maintien du patrimoine cultural, est en soi, aussi positif. Le projet, en se rapprochant de celles-ci par le biais de la formation de leurs cadres et des actions d'accompagnement peut en faire des outils pour ses actions.

1.8.2.2 Les Associations des usagers de l'eau potable.

L'alimentation des localités rurales en eau potable est une action très récente dans le Sud de l'Atlas. Entamée par les Services de l'Office au milieu des années soixante-dix, l'action a reçu un coup de fouet avec la deuxième phase du Projet du Haut Atlas central et la mise en application des différents programmes d'équipement rural et de lutte contre les effets de la sécheresse. La mise en œuvre de ces programmes, souvent pilotée par les Services techniques de la province, a suscité la mise en commun des efforts de plusieurs Services et organismes tels les Services l'Office, ceux de l'hydraulique, ceux des ONG nationales et internationales[66] et ceux de la population. Ainsi, même si la décision d'alimenter les localités en eau potable s'est souvent prise à l'insu des

---

[62]) Selon la loi, ces associations n'ont pas d'existence après deux ou trios ans d'inactivité.

[63]) Voir l'expérience des coopératives dans les paragraphes suivants.

[64]) L'association constituée au sein du douar par les autorités trouve des difficultés à se mettre en marche vu le poids de l'histoire des droits d'eau entre les villages de cette section de l'oued. L'essai du bétonnage de la seguia d'Amejgag a failli tourner en tuerie, il y a quelque mois en présence des autorités, des élus et des représentants de plusieurs tribus (Imaghrane, Dadès et Mgouna).

[65]) Dans le cadre du projet FIDA, une action de partenariat entre la population et l'Office a débouché sur la constitution d'une association et l'aménagement des seguias du douar Aït Abdoun (Boumalne)

[66]) Dans la zone du Projet, plusieurs ONG opèrent déjà et entretiennent des programmes avec des Associations pour le développement local (la NEF, la JICA, l'UNICEF, le Gouvernement du Luxembourg etc.)

concernés, sa mise en œuvre nécessite leur implication[67]. Mais c'est surtout la phase de la gestion qu'on délègue à la population. Dans le cadre du PHAC, par exemple, un certain nombre de bénéficiaires ont suivi une formation dans le domaine de la gestion des stations de pompage. La création d'une association pour assurer la réception et la gestion de l'entreprise est une condition qu'imposent les bailleurs de fonds et l'administration.

Les Associations de gestion des stations de l'eau potable forment, aujourd'hui, un élément du paysage institutionnel local. On en compte une quarantaine dans la seule caïdat de Khmis Dadès. Des exemples se rencontrent aussi à Ghassate, à Toudoute, à Imi n'Oulaoune et chez les Aït Sedrate. Elles se signalent dans le paysage géographique par la présence des châteaux d'eau qui s'élèvent sous forme de tours cylindriques, au dessus des habitations. L'association, qui n'est en fait que l'ensemble des exploitants désigne un comité de direction. Sa fonction est d'assurer l'alimentation des habitations en eau, de réparer les pannes qui peuvent surgir, d'entretenir la station et de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Il a, de ce fait, l'habilité de fixer les prix d'eau et les modalités de son exploitation. Si dans leur ensemble, ces entreprises marchent, le retour au non formalisme se constate. Les assemblées générales sont rares, les bilans comptables ne sont pas tenus à jour. L'argent collecté reste entre les mains des trésoriers qui n'acceptent même pas qu'on en discute. « *C'est une question de confiance* » répliquent-ils. Et de ce fait, la réussite n'est pas toujours au rendez-vous[68], mais, il semble qu'une phase d'adaptation s'impose. Ces associations créées par des instances extérieures n'arrivent souvent pas ou difficilement à l'âge de la maturité. L'artificialité qui accompagne leur création les laisse dépendantes vis-à-vis de l'organisme créateur.

1.8.2.3 L'expérience populaire d'électrification.

Avec la grande ouverture sur la migration nationale et internationale qu'a connue la zone depuis le début des années soixante, beaucoup d'innovations entachent le paysage. En fait, dès les années soixante-dix, souvent sur l'initiative des émigrés, une introduction massive de l'électricité s'est partout opérée.

Introduite de façon individuelle ou collective, l'électricité devienne très vite le symbole de réussite et le noyau de nouvelles relations entre les composantes de la société. Il suffit de tracer la carte des lignes et des branchements dans un

[67]) Le creusement du puits, la construction du château et en partie l'installation des réseaux de canalisation sont exécutés par des entreprises spécialisées.

[68]) Des associations qui ne se réunissent pas, d'autres qui n'arrivent pas à se mettre d'accord pour l'achat des pièces de rechange ou du gasoil, d'autres encore qui alimentent des querelles autour de l'appartenance politique ou ethnique des membres du comité dirigeant etc. Mais, en tout cas, le fait de constater l'augmentation de la demande sur l'eau, de constater la mobilisation des habitants pour canaliser une source, aménager un point d'eau pour cette fin prouve que le message est passé.

espace donné pour se rendre compte des nouvelles relations tissées autour du groupe électrogène.

Ainsi, dans toutes les localités où ce nouveau mode d'éclairage s'est introduit, une organisation s'opère pour gérer l'entreprise.

Sur initiative souvent locale, le générateur est acheté par souscription des actions. La participation est souvent inégalement répartie : les nouveaux critères de répartition font appelle à l'existence ou non au sein du foyer, d'un passeport, d'un fonctionnaire ou d'un salarié, les pauvres gens sont pris en charge. La terre, le cheptel, la noblesse sont relégués au second rang. L'achat de l'appareillage, son installation se fait, souvent aussi en commun (*twisa*).

Pour mener à bien l'entreprise, un comité est désigné. Sa composition ne peut que tenir compte de l'importance que prennent les émigrés et leur famille[69] dans l'investissement de base. Totalement informel, le comité, après installation, fixe le prix unitaire de la consommation, la durée quotidienne de la mise en marche, la façon de rémunérer le machiniste et les mesures à prendre dans différentes circonstances (mariage, deuil, fête, cas de non payement ou de retard…) Le comité désigne deux ou trois personnes pour suivre la collecte des redevances et l'entretien du générateur.

Ces entreprises disséminées surtout dans les communes de moyennes et basses altitudes renforcent le déséquilibre déjà existant entre la haute montagne et les zones de piémont. Le programme d'électrification rural entrepris aggrave cette situation. Mené dans le cadre d'un partenariat entre l'ONE, les communes et la population, il provoque une démobilisation chez les habitants.

Il faut vendre le ou les groupes existants, redistribuer les fonds accumulés dans les caisses, bref liquider l'institution en place. Plus de réunions, plus de concertations, plus d'entraide, chacun gère ses problèmes, face à l'organisme de l'Etat. L'individualisme regagne le terrain.

La communauté des localités, non encore touchées vit dans l'attente et l'incertitude. Elle ne fournit plus d'effort pour collecter, acheter ou même réparer les groupes tombés en panne. La *Jmaâ* qui a perdu de son poids, se contente de formuler des voeux, des revendications auprès des élus ou des autorités compétentes locales et provinciales.

[69]) Dans ce genre d'institution, le recours à la représentativité des lignages n'est pas nécessaire. Le taux de participation détermine le poids des personnes qui siègent dans le comité. Aussi, sa durée de vie n'est pas déterminée. Action totalement bénévole, les gens se retirent souvent d'eux-mêmes au cours de route

L'orientation vers des solutions individuelles s'impose (générateur ou panneaux solaires).

Les kits solaires ont donné momentanément satisfaction. Ils sont moins coûteux (après installation) et n'exigent pas de structures communautaires complexes.

Au total, l'expérience mérite qu'on s'y attarde pour mieux comprendre le fonctionnement, les facteurs de la réussite ou les causes de l'échec. Dans cet optique, les observations suivantes s'imposent:

- L'importance des émigrés en tant que leaders et stimulants de la diffusion des innovations et en tant qu'élément nouveau dans la redéfinition de la pyramide sociale.

- L'apparition de nouvelles formes d'entraide sociale et la prise en charge des démunis dans des domaines inconnus jusque là;

- L'apparition de nouvelles institutions locales chargées de gérer les éléments dits modernes.

- L'introduction de l'électricité dénote l'esprit d'initiative, d'organisation, et met en évidence les capacités d'assimilation et d'adaptation des populations rurales à condition que l'initiative émane de la base.

- Le mode de diffusion des innovations par démonstration semble être ici très adapté.

- Les nouveaux équipements collectifs deviennent un lieu de solidarité ou de tension sociale. Ils réorganisent les relations entre les différentes composantes de la société et entre celles-ci et son espace vécu.

- La plupart des expériences d'électrification communautaires menées dans les différents coins de la zone du projet manifeste une fragilité remarquable. La portée de ces expériences est très limitée. Les cas analysés montrent que l'action collective autour de l'électrification est sujette à des contrecoups émanant des différenciations sociales engendrées par la migration et le poids de l'histoire sociale.

- Aussi, ne relevant pas d'une démarche de type institutionnel formelle, ces expériences n'ont bénéficié ni de l'attention ni de l'appui d'aucune autorité technique et administrative locale. Or, la réactivation des coutumes locales et des organisations communautaires et leur mise au service du développement

moderne, est une approche à ne pas négliger. Mais, pour le moment, la majorité des projets ne conçoit le développement que venant d'en haut.

Nouvel élément du confort, introduit par la population et sur initiative souvent des émigrés, l'électrification a changé le train de vie des populations. L'introduction des appareils électroménagers, des petites machines, s'il a augmenté la dépendance des populations envers les producteurs, a aussi ouvert leurs yeux sur d'autres modes de vie. La propagation de l'usage du gaz, de l'usage de l'électricité dans la cuisson, dans l'éclairage, dans le chauffage peut inciter à la conservation de la biodiversité. Il faut juste stimuler la production et mettre à la portée des gens de la liquidité par la création des emplois et la diversification des ressources et c'est là un créneau où le Projet doit s'investir.

Conclusion

Après avoir analysé les systèmes institutionnels qui opèrent dans la zone, il est pertinent de relever, pour clore ce chapitre, un certain nombre d'anomalies qui à la longue entrave le développement local :
a) Le foisonnement de plusieurs institutions formelles et informelles ou coutumières sur le même territoire ;
b) Le manque de coordination entre ces institutions ;
c) La relation de dominant / dominé qui règne entre ces institutions ;

Ainsi, l'administration, avec toutes ses composantes a toujours considéré le local et ses institutions comme un organisme non apte à gérer et à s'autogérer. Il faut le surveiller, le contrôler, l'orienter, le soutenir, et le corriger s'il le faut.

- Les institutions traditionnelles ont besoin de déposer un papier légalisé chez l'administration pour être reconnues et pour avoir crédibilité ; Pour les mieux contrôler, toutes les associations ont besoin d'un dossier formalisé et d'une assistance de l'administration (présence obligatoire lors des réunions…) ; La relation entre l'administration et la jmaâ reste très floue[70]. Cette dernière n'a aucune reconnaissance officielle, mais elle reste présente sur la scène des événements. L'administration du protectorat, pour des raisons sécuritaires a essayé de l'affaiblir en récupérant dans son camp les traditionnels éléments qui forment sa dynamo tels les amghars et les moqadems. Après l'indépendance pour de multiples raisons, l'administration a crée des concurrents pour se substituer à la jmaâ (naïbs, qadis, conseillers…) ; Dès son installation, l'administration s'est ingérer dans les affaires locales afin de limiter les actions des instances coutumières (fixation des tribus, gestion des parcours, gestion des terres collectives, gestion des forêts, gestion des

[70]) La jmaâ est souvent convoquée pour assister aux grandes manifestations, on lui demande de mobiliser la population, on lui demande de fêter et d'accueillir les hôtes, mais sans aucune reconnaissance officielle.

eaux…) ; L'administration a depuis, planifié à la place de la population et non jamais avec elle ou par elle. La perte du sens de l'initiative en est la désastreuse conséquence.

Bien évident, si aujourd'hui, on remarque le dysfonctionnement au niveau du système local, il est essentiellement dû au mouvement de déstructuration longtemps mené par l'administration à l'encontre des institutions locales. Leur revivification, aujourd'hui recherchée derrière la participation de la population, rencontre toutes les difficultés du monde car celle-ci a perdu le sens de l'initiative pour épouser celui de l'assistée. Les relations entre l'administration et la population, toujours conditionnées par ce sentiment d'Etat et ses sujets, du dominant et dominé, reste restent marquées par un manque quasi total de confiance.

Néanmoins, il faut remarquer que ce mouvement de déstructuration du système local n'a pas la même intensité partout. Des poches de résistances s'observent encore malgré les métamorphoses. Le projet doit donc en saisir l'opportunité pour réhabiliter, améliorer, renforcer ou corriger les secteurs porteurs tel celui de la transhumance.

II) LE CHAMP DE LA TRANSHUMANCE ET INSTITUTIONS.

2.1 Le troupeau et organisation du territoire.

Dans le monde rural en général, et dans les zones marginales en particulier, l'animal, pour des raisons à la fois sociales et économiques, revêt une importance de taille.

Le troupeau est, pour le paysan une banque pour placer ses épargnes et fructifier ses investissements. C'est un capital à la portée de la main et facilement mobilisable. Par opposition à la terre, le cheptel est un capital facilement maniable en fonction des conjonctures. L'augmentation du nombre de têtes par l'achat ou sa diminution par la vente, dépend de la conjoncture climatique, économique et sociale. Les achats de fourrages ou les déplacements de bêtes ont aussi une relation directe avec l'état des parcours et celle de la trésorerie familiale.

La transhumance est une forme de mise en valeur rationnelle et durable des terrains non arables qui constituent plus de 99% de la superficie dans la zone. En fait, le recours à des techniques et à des stratégies basées sur la complémentarité des terroirs sur le déplacement des troupeaux, permet la régénération saisonnière des plantes broutées. L'application de ces stratégies nécessite une organisation

communautaire minutieuse et des institutions d'application fortement impliquées.

Trois formes d'adaptation et d'organisation cohabitent dans la zone du projet:

2.1.1 Le système oasien d'élevage :

Ce mode d'élevage concerne en particulier les bovins, les équidés, quelques têtes ovines, mais rarement les caprins. A l'exception des équidés, l'entretien des bêtes à l'étable, est une affaire de femmes. Ce sont elles qui se chargent de faucher l'*aglass* et de ramasser l'herbe des *almous* (prairies) ou de procéder au désherbage dans les champs afin de nourrir ces bêtes. Certes les hommes, lors des labours doivent tenir compte de cette cohabitation agriculture / élevage par la densité du semis, sa nature et ses assolements (plantes fourragères, production de la paille, plantes à feuillage etc.)

Ces bêtes, qui ne quittent la maison que pour prendre du soleil, sont à la fois source du fumier utilisé comme engrais et de l'argent pour affronter les dépenses afférentes aux travaux agricoles, aux différentes manifestations sociales et aux imprévus.

Pour un complément de nourriture, le recours à des déplacements quotidiens du bétail s'avère nécessaire. Il se réalise, en grande partie, si l'effectif du bétail dépasse les capacités fourragères, que peut lui assurer l'exploitation. Deux manières de faire se rencontrent dans la zone : soit que l'exploitation dispose d'un nombre suffisant pour justifier le recours aux services d'un berger privé et dans ce cas, elle mobilise un des siens ou un salarié permanent, sinon elle s'associe avec d'autres membres de la communauté pour louer les services d'un berger collectif. Ce dernier assure la collecte du troupeau le matin et quitte le douar pour n'y revenir qu'au coucher du soleil.

Dans ce cas de figure, les propriétaires intéressés se mettent d'accord pour contracter un berger collectif[71], pour lequel ils précisent le montant du salaire, sa nature (en espèce ou en nature), les modalités de payement, le tour de sa nourriture et de son hébergement. De même, les fonctions exactes du berger sont discutées (collecte du troupeau le matin, sa surveillance, sa protection, l'entretien des bêtes lors des mises à bas, l'entretien des bêtes malades, le comptage des bêtes…). Les pénalités pour chaque délit sont aussi fixées.

[71]) Nous considérons dans cette étude le berger collectif comme une institution car sa présence suscite le regroupement des exploitants, des réunions, des échanges, des actions et des réactions. Un contrat écrit ou oral est établi entre le concerné et les exploitants et des sanctions sont fixées etc.

Ainsi, autour du berger collectif se manifeste à la fois la solidarité et l'intérêt : la solidarité car les gens s'unissent pour surmonter le problème des frais et de la responsabilité du gardiennage, et intérêt parce que on met en commun les efforts au profit de la production. Le recul qu'a connu l'élevage du petit bétail en faveur des bovins améliorés, la difficulté de trouver des bergers dévoués, expliquent en partie la disparition de cette pratique. Il faut cependant noter le regain d'intérêt qui se remarque envers ce type d'organisation chez des éleveurs nomades suite à la décimation qu'a connue leur bétail lors de ces dernières années de sécheresse.

Un autre cas de figure rencontré lors de l'enquête terrain, est celui d'un berger collectif d'équins chez les Aït Affane de la Tassaoute. Il s'agit d'un berger dont la fonction est saisonnière. Elle est en relation avec la montée des équins vers l'agdal avant son ouverture vers le mois de mars. Si nous n'avons pas rencontré la personne elle-même, elle paraît selon l'information récoltée que cette institution mérite beaucoup d'attention[72].

Aujourd'hui, ce genre de pratique prend le recule devant le gardiennage du troupeau collectif, à tour de rôle, par les exploitants eux-mêmes (*tawala*). Cette nouvelle forme d'organisation consiste à constituer un troupeau commun et de le confier, à tour de rôle, à des membres issus de chaque exploitation. Ce tour est fonction du nombre de têtes appartenant à chaque propriétaire et de la disponibilité des personnes.

Le troupeau, ainsi formé quitte le douar le matin pour pâturer sur les parcours environnants et dans un rayon de quelques kilomètres. Le ou les bergers choisissent chaque jour la portion du terrain à utiliser. Ces espaces, exploités toute l'année, sont sujets à une dégradation intense à la fois par le surpâturage et le piétinement. Ils sont aussi exploités par les femmes qui en prélèvent le bois du feu et par les hommes qui y opèrent des coupes sauvages pour affronter les besoins du bâtiment. Une telle pression explique, en partie, l'intensité des voix qui s'élèvent pour protéger ces aires par des mises en défens périodiques malgré les nouvelles tendances qui se dessinent à l'horizon :

a) L'usage de plus en plus du butane dans la cuisson atténue la demande sur le bois du feu sauf là où la pauvreté impose le recours obligatoire à cette source ;
b) La presque disparition du bois d'art et du bois de meuble dans ces contrés, ajouté à l'usage de plus en plus répandu du ciment dans la construction, freinent les coupes ;
c) L'ouverture même insuffisante de la zone, par le biais des pistes permet de s'approvisionner plus facilement d'ailleurs ;

[72]) Le berger en question, disent nos interlocuteurs à Amezri, garde 400 mulets des Aït Affane dans l'agdal de Tagnousti, il assure leur abreuvage à partir d'un puits, il est capable d'identifier les mulets absents ou malades et d'en alerter les propriétaires. Contre un tel service il reçoit 20 dh par tête et par mois.

d) Le recours de plus en plus à l'intensification de l'élevage entraîne la stabulation du bétail, la diminution des effectifs et le recours à l'achat des fourrages.

2.1.2 La grande transhumance et le système relationnel :

La transhumance est la forme d'élevage la mieux adaptée à la rareté des ressources car elle se base sur la complémentarité des espaces et sur la complémentarité entre sédentaires, agropasteurs et transhumants. Partant de ce principe, la transhumance nécessite de larges espaces et génère ainsi, d'intenses relations sociospatiales et d'intenses moyens institutionnels de régulation.

2.2 La gestion des parcours :

2.2.1 Recherche de complémentarité et espaces écologiques;

Il est admirable et remarquable de noter que dans toute la zone du projet, le peuplement s'est fait de façon à ce que chaque groupe humain ait accès aux sommets de la montagne, aux zones de piémont et aux plaines et plateaux. En fait la superposition de la carte tribale, de la carte du relief, celle de la répartition des pluies et celle du couvert végétale, montre l'existence d'un souci permanent chez les populations pour conquérir et mettre la main sur les trois espaces écologiques. L'accès à une telle situation peut se faire en faisant la conquête par la force ou en recourant à des institutions de régulation (alliances, *lef, tada*, échange de mariées, *el kheir*).

La vie de transhumants nécessite le déplacement d'une fraction de la famille, la présence des abris, des points d'eau et parfois le passage sur le territoire d'autrui. Ainsi, l'implantation des abris, le tracé des passages, les lieux de pâture, les lieux d'abreuvage, sont autant de facteurs qui génèrent des tensions, des moments d'ententes et de conflits, car chaque communauté se voit dans l'obligation de défendre ses intérêts et son territoire par la force ou par entente et échange.

La vie de sédentaire qu'offrent les vallées entraîne des concentrations de population là où l'exploitation des ressources pédologiques et hydriques le permet. La rareté fait que la concurrence s'acharne autour de ces ressources et génère un foisonnement de relations passant chaque jour du solidaire au conflictuel avant de trouver des espaces de compromis. L'équilibre aujourd'hui réalisé par les différentes communautés, fragile soit-il, est le produit de plusieurs ajustements auxquels les tribus des Aït Sedrate, des Mgouna et des Imaghrann ont abouti avec leurs voisins Aït Atta, Aït Dadès et Ifatouaken.

Ainsi, l'utilisation de l'espace tribal par la transhumance s'incline dans sa globalité à un déplacement du bétail et des hommes rythmé par la saisonnalité des pluies, les températures et l'état des pâturages.

- En été, entre le mois de mai et celui de septembre, les transhumants cherchent la fraîcheur et la verdure des hauts alpages de montagne ;
- En automne et au printemps, les zones de piémont les accueillent. L'étape que les transhumants y font en automne permet de profiter des derniers fruits et cultures, mais aussi de se préparer en s'approvisionnant pour confronter l'âpreté de l'hiver ;
- En hiver, les basses altitudes plus clémentes ou les franges du Sahara, offrent des zones d'accueil assez chaudes avec un tapis végétale moins dense mais très diversifié.

2.2.2 Organisation ethnique et système de parcours.

L'organisation des parcours chez les trois tribus, dans ses grandes lignes, est dictée par l'importance accordée à l'élevage par chaque groupement humain, la diversité et la disponibilité des espaces écologiques.

On y distingue 4 principaux niveaux:

2.2.2.1 La gestion des parcours tribaux:

Pour des raisons purement historiques et géographiques, la tribu des Ait Sedrate dispose d'un parcours entièrement ouvert à tous les éléments de ce groupement[73].

En fait, la tribu des Aït Sedrate, disent les historiens, est une tribu militaire qui arrivait du Nord avec les Idrissides (Moulay Baâmran) pour s'installer dans le Dadès avant d'offrir ses services, sur demande de Sidi Mendil, pour protéger les habitants du haut Dra contre l'invasion de Beni Maqil. Ainsi, les vicissitudes de l'histoire ont fait qu'elle occupe actuellement trois sections du haut bassin du Dra : Aït Sedrate de la montagne, Aït Sedrate de la plaine et Aït Sedrate du Dra.

Même si la tribu n'est pas à l'origine une tribu d'éleveurs, sa position stratégique lui donne la possibilité de contrôler un territoire qui s'étire ''du palmier au chêne vert'' (*s'gue afroukh are tassaft*), dit-on. Ce territoire, non concerné actuellement par les agdals reste ouvert à tous ceux appartenant à la

[73]) Comme on le verra dans les prochains paragraphes chez les Imaghrann et les Mgouna, l'exploitation des parcours gardés est réservée à la seule fraction qui en possède le droit. Les autres exploitants, même de la même tribu, ne peuvent y accéder qu'après consentement (bi el kheir).

tribu. Certes, seul le groupement des Aït Sedrate de la montagne[74] et quelques foyers des Aït Sedrate de la plaine s'adonnent encore à la transhumance, mais cet étalement du territoire attire les jalousies des Aït Atta, maître du Saghro, des Mgouna et des Imaghrann qui leur disputent ces parcours.

Chez les Mgouna, l'ensemble du parcours tribal s'étire depuis les premiers contreforts du Saghro au sud jusqu'aux sommets de l'Atlas au nord. Il recouvre de ce fait le versant sud du Haut Atlas et son piémont (Aguersif, Imlil, Timassinine). Les parcours du Saghro sont exploités *bi-el kheir*. Au sein de espace, les agdals sont départagés en deux catégories : des agdals tribaux comme c'est le cas pour agdal n'Ouzighimte et des agdals de fraction comme c'est le cas d'Idiss (essentiellement réservé aux Aït Oussaka) ou Mejdeg dont l'usage est constamment disputé entre Aït Mraou et leurs riverains Aït Sedrate et Aït Atta. Il faut néanmoins remarquer que tous les espaces mis en défens lors des agdals, deviennent accessibles aux autres mgouni dès leur ouverture.

Le territoire exploité par les Imaghrann s'étend d'Imassine sur le Dadès jusqu'au bassin amont de la Tassaoute. C'est un territoire très diversifié et complémentaire. Ce territoire est compartimenté sous forme d'agdal de fraction ethnique dans sa partie nord, alors que son usage reste relativement ouvert au niveau des basses altitudes. Les territoires ainsi protégés par les agdals sortent du statut du collectif tribal pour se verser dans un collectif exploité, de droit, en exclusivité par le groupe de fraction et ses alliés[75].

2.2.2.2 Des parcours de fraction ethnique:

Au niveau de la zone du Projet, à une exception près, les terres collectives ethniques ne concernent que les parcours. Elles sont dans leur globalité, sauf dans le cas des agdals protégés, exploitées par l'ensemble des membres de la communauté ethnique. Au niveau des agdals, les droits de pâturage, les modes d'organisation prennent une autre dimension. C'est la fraction ethnique qui émerge. C'est là une spécificité des deux tribus : Mgouna et Imaghrann. Là, on commence à parler d'agdal n'Aït Mraou; agdal n'Aït Oussaka chez les Mgouna et d'agdal n'Aït Zekri; agdal n'Aït Zaghar ; agdal n'Aït Affane; agdal n'Aït Ougrour; agdal n'Ikantouln…; chez les Imaghrann) (annexe n°7).

Il est si évident de remarquer que ces différents groupements sont associés dans l'exploitation des parcours tribaux non concernés par l'agdal, mais dans la

[74]) Le territoire du groupement des Aït Sedrate de la montagne se caractérise par l'encaissement de la vallée du Dadès sous forme de gorges karstiques ne laissant que peu de chance à l'agriculture. L'étroitesse et la rareté des sols arables, sont certainement à l'origine du développement de l'activité d'élevage dans cette zone.

[75]) A ce niveau, on ne parle que de fraction ethnique.

majorité des cas, les agdals de fraction sont accessibles, *bi- el kheir*, même à des étrangers, après leur ouverture.

Il faut cependant noter, qu'on peut rencontrer au niveau d'une même fraction des agdals non accessibles à toutes les localités de la fraction soit parce qu'elles vivent dans une situation d'enclave géographique (Ichabbaken, Aït Toumerte, par exemple) soit parce que leur statut social ne leur permet d'en être exploitant (Igourramen Aït Sidi Boubeker chez les Aït Zekri et chez les Aït Sedrate de la montagne, Aït Ben Naji à Ghassate…) Cette « caste » sociale, non transhumante, selon la tradition, joue le rôle de conciliateur et sa vie dépendait, en partie de ce qu'elle recevait de chez les autres.

2.2.2.3 Des parcours villageois:

Comme déjà dit ci-dessus, chaque localité dispose d'un finage bien délimité qu'elle utilise comme espace de pacage quotidien pour son petit bétail sédentaire. Cet espace est théoriquement composé de l'auréole spatiale qui se trouve à la lisière du terroir des cultures irriguées, ou qui s'interpénètre souvent avec l'espace habité. Ses dimensions dépendent à la fois des capacités de conquête et de défense que peut mobiliser le douar, mais aussi de la topographie.

Les parcours villageois, mis en défens, ne se rencontrent que chez les Imaghrann. A titre d'exemple, et pour des raisons encore peu claires, les localités qui composent le groupement des Aït Zaghar se projettent sur l'espace sous forme de grands douars éclatés et enclavés sous forme d'îlots. Cette situation leur impose une exploitation de l'espace très particulière : Il s'agit des agdals villageois privés. Les douars d'Ichabbaken, Aït Toumerte, Azdal et Asseghmou présentent une illustration de ce phénomène. Ces îlots s'organisent de façon presque autonome par rapport au groupement ethnique d'origine et par rapport à leur entourage. C'est la jmaâ du douar qui décide de toute l'organisation des parcours et des terres collectives (gestion des conflits entre Azdal et Tyanzar, par exemple…)

2.2.2.4 Des parcours par sous douar (Igarnane).

Au milieu de cette quête de compréhension qui nous anime, il est ci curieux de rencontrer de minuscules organisations parfois au niveau des sous- douars. Cette remarque, si elle a peu de portée spatiale, pose des problèmes au niveau conceptuel, au niveau méthodologique et certainement au niveau de l'application des interventions volontaristes : qu'appelle –t-on un douar ? Quelles sont les conditions requises pour avoir ce titre ?
Ainsi, à Tamzrite n'Igarnane, par exemple, le soit disant douar, s'il reste uni par la présence d'un seul moqaddem, d'un seul élu, d'une école et d'un tour d'eau,

les prémices d'émergence de deux douars s'annoncent (Tamzrite n'o'*aligh''*bas'', Tamezrite n'o'*afella''*haut''.) : deux mosquées, 2 groupes électrogènes, 2 unités d'alimentation en eau potable et 2 agdals différemment organisés. Lors des investigations du terrain, les jmaâs de ces deux sous-douars refusait chaque une de son côté à ce que l'autre parlait en son nom. Le moqaddem était là pour donner la parole aux uns et aux autres.

L'émergence des petites entités communales, leur désire d'indépendance est un phénomène déjà remarqué chez les Imaghrann à Asseghmou, se rencontre aussi chez les Mgouna où la tutelle d'Igerm Izderne est contéstée par les localités de Tichki, Waouchki, Ifaqirn, Imi n'Ircht et Taghzoute, c'est aussi le cas chez les Aït Sedrate où la localité d'Aït Sidi Boubker conteste la tutelle de Tamlalte. Ce n'est donc certainement pas des cas isolés.
Si ce vent du _liberalisme_ a soufflé au niveau des institutions locales des douars, on ignore encore quel serait ses émanations au niveau des institutions supérieures tels les agdals et leurs comités d'organisation.

Au total, il est pertinemment intéressant de remarquer que la mise en défens des parcours au niveau de la globalité de la zone du Projet ne se produit pas dans les mêmes contextes. Les échelles passent de la tribu à la fraction de tribu, au douar et même au sous douar. Et il est donc tout a fait normal que les institutions de mise en œuvres suivent les mêmes échelles. Ces spécificités et ces particularités poussent donc à dire que tant le modèle d'organisation n'est pas unique, il ne doit pas y avoir un modèle de traitement unique et généralisable.

2.2.3 La gestion des droits d'accès aux parcours :

Les zones exploitées comme parcours, même avec leur statut du collectif ne sont pas ouvertes à tout venant. Pour avoir le droit d'accès à un parcours donné, il faut répondre à un certain nombre de conditions dont les principales sont :

- L'appartenance à la communauté est souvent quelque chose qui s'acquiert en vivant avec elle les vicissitudes de l'histoire;
- L'usage de certains parcours est acquit par la force en obligeant la communauté exploitante à se soumettre ou en la protégeant contre d'autres tribus belligérantes. Les Draoua, par exemple, en demandant la protection des Aït Zekri, des Aït Sedrate ou des Aït Atta face aux arabes des Beni Maqil, ont perdu la souveraineté sur une partie de leur territoire en faveur des protecteurs ; Un étranger, contraint à demander le droit d'usage, peut l'obtenir ''*Bi-el kheir*'' contre un certain nombre de conditions. C'est le cas des Mgouna qui utilisent les parcours de Saghro *bi-el kheir ;* L'échange d'intérêt peut-être aussi garanti par des contrats

d'alliance dénommés *Tada*[76]. Ainsi, on rencontre des pactes de *Tada* entre Aït Affane et Aït Ougrour de Ghassat, entre Aït Zekri et Ikantouln, entre Aït Hmad et Aït Bou Oulli etc.

- Autre astuce utilisée pour avoir accès aux parcours d'autrui sans affrontement, c'est de placer son troupeau ou seulement une partie chez un éleveur appartenant à un autre groupement contre une partie du profit (*benfaâ*[77]) ou contre un salaire. C'est le cas d'un Ou Atta de Boumalne qui lègue une cinquantaine de têtes de petit bétail à un éleveur berger des Mgouna contre 1000 dh /an et 4 chameaux contre 200 dh /mois, après avoir perdu ses 200 têtes de bétail l'an dernier.

Il faut signaler tout de même qu'en raison de la fragilité des conditions écologiques des cas extrêmes peuvent s'observer. Ainsi, lors des années fastes, comme pendant les années de sécheresse aiguës, les parcours sont normalement ouverts à tous les ayants droit au niveau de la communauté tribale voire même étrangère. Les mises en défens ne se pratiquent que durant les années moyennes. Ce sont des moments de répit qu'on accorde à la plante afin de lui permettre la régénération.

2.2.4 Les types d'agdals:

Agdal est une forme de mise en défens temporaire de l'espace exploitable. Il vise à donner aux plantes un moment de repos pour se régénérer et à octroyer aux ayants droit des chances équitables d'en profiter. C'est une pratique assez adaptée à la fragilité des milieux et à la succession saisonnière de leur exploitation.

Trois principales formes d'agdal se présentent dans l'espace du Projet:

2.2.4.1 Agdal n'targa (séguia) :

Spécialement pratiqué dans les zones de cultures, ce type de mise en défens est déclaré de façon permanente ou saisonnière en fonction de la culture dominante et de ses besoins. La protection des champs contre les vols de produits agricoles, contre les vols de l'herbe et les empiétements, est une pratique générale chez toutes les tribus de la zone. L'agdal peut concerner les femmes, les hommes, les enfants les adultes ou seulement une ou deux catégories. Les animaux peuvent

[76]) Tada vient du mot berbère Itd = allaitement. Pacte de Tada veut dire devenir frère par le lait, ce qui engage les deux parties à ne pas se changer de femmes, à se respecter, à s'entraider et à se défendre mutuellement.

[77]) Souvent une partie de la production en nature ou en argent si c'est le gros bétail. Les contrats les plus courants sont le _ et le 1/3 du produit.

aussi être impliqués. Les étrangers à la communauté, s'ils ne sont pas considérés comme voleurs, sont autorisés à faire des prélèvements pour subvenir à leurs justes besoins de consommation.

La période couverte par cette protection diffère en fonction des activités agricoles qu'exerce la population. Ainsi, là où l'arboriculture domine, par exemple, la période critique est celle du mûrissement des fruits. Les fruits précoces doivent donc être protégés dans l'attente de l'ouverture de la saison des cueillettes.

Quand la fermeture des champs est annoncée, nul n'a le droit de procéder, à la cueillette des amandes, par exemple, même dans son champ sauf si une dérogation est annoncée dans ce sens par la jmaâ et sous les yeux des gardiens. Au moment de l'ouverture, la cueillette se fait quartier par quartier. Les inconvenances sont sanctionnées par des pénalités fixées à l'avance. En cas de refus, le délinquant est convoqué devant les autorités pour payer, outre les charges afférentes au déplacement, le double de la pénalité initiale.

La jmaâ, soucieuse de la bonne marche de l'agdal désigne une ou plusieurs personnes (*bou el ghorm*) pour assurer le gardiennage en lui délégant le pouvoir de sanctionner les inconvenants. Cette institution dont le pouvoir est de plus en plus usé fait recours au soutien des autorités en cas de refus. Le dépôt d'un papier légalisé chez celles-ci vise à donner la force de loi et le soutien officiel de l'administration à cette coutume locale.

2.2.4.2 Agdal n'o' azeddam (prélèvement du bois):

Comme déjà constaté, la lecture des documents de coutumes locales au 19ème siècle font état de ce souci de protection du couvert végétal et notamment du bois vert. La protection dans ce cas concerne les coupes du bois vert et l'arrachage des plantes pour approvisionner le foyer en bois du feu. Cette pratique qui se rencontre, aujourd'hui, essentiellement chez les Aït Sedrate de la montagne[78] et chez les douars des Imaghrann accrochés aux pentes de l'Atlas existait aussi chez les Mgouna. Elle émane d'une prise de conscience de la dégradation qui sévit sur les versants situés aux alentours des douars. Dégradation due essentiellement au double effet d'un pacage permanent et d'un prélèvement sauvage du bois vert. Ainsi, pour y remédier, la population s'est mobilisée pour dire non à l'arrachage des plantes, non aux coupes du bois vert. Il en résulte un conflit entre les femmes de sédentaires qui utilisent le bois pour la cuisson et les transhumants, poussés par la sécheresse et la pauvreté à se

[78]) Les naïbs, les élus et les éleveurs se sont accordés pour monter la garde contre les gens qui arrachent les plantes. Voir le pacte de protection signé par les différents représentants in Mohamed Hammoudou, *La transhumance et l'utilisation de l'espace pastoral chez les Aït Sedrate Jbel*. ORMVAO, Mras 200.

transformer en bûcherons pour approvisionner hammams et fours des centres urbains environnants. Cette rupture d'équilibre, essentiellement due à l'explosion des besoins suite au galop démographique, au changement du niveau de vie est aussi liée, dans l'histoire, à la corvée du bois, du charbon, imposée par les cheikhs et khalifs lors du protectorat à la population indigène.

Aujourd'hui, l'introduction du gaz dans les habitudes de cuisiner et de chauffe, pousse un certain nombre de personnes à se poser des questions quant à la signification de continuer à amasser le bois du feu et de cuisson dans des séchoirs autour des habitations. ''*Les femmes ont besoin d'un moment de défoulement qu'elles trouvent en collectant le bois dans le grand air*'', disent les uns, ''*le tas du bois n'est qu'un prétexte pour s'emparer d'un lot de terrain constructible dans l'avenir*'', disent les autres. Quelque soit le mobile, la discussion est lancée, les initiatives de protection émergent, elles méritent d'être entretenues et renforcées. Une commission formée d'élus et de membres de la *jmaâ* s'est réunie à Aït Sedrate de la Montagne, mais l'accord conclu est resté sans effet (*Ikhaoud*). Les étrangers à la tribu ne l'ont pas respecté, il faut le soutien du Makhzen, disent-ils. A Asseghmou, n'Aït Zaghar, à Assaka et à Ifrane n'Aït Affane, la tentative est relativement concluante. Des membres de la jmaâ se sont réunis pour brûler les tas de bois vert collectés par les femmes. Ce mouvement est surtout soutenu par les apiculteurs. C'est aussi le cas à Igherm Akdim chez les Mgouna.

Si la tentative de réglementer ces prélèvements a relativement partout échoué, la conscience qui en est née peut déboucher sur une réglementation soutenable. Le projet a donc tout intérêt à soutenir, même dans l'ombre, un tel mouvement en l'accompagnant par des actions de renforcement comme l'introduction des coopératives de production du miel d'abeilles, la mise en valeur des plantes aromatiques et des plantes médicinales (le thym, l'armoise, la menthe sauvage…). La revendication émane d'un besoin local exprimé.

2.2.4.3 Agdal n'touga (prairies) :

La mise en défens annuelle des parcours concerne, sauf à Azaghar n'Iguer des Aït Zekri, les alpages d'altitude. Cette forme de conservation par la protection se rencontre notamment chez les Mgouna, et les Imghrann. Elle paraît qu'elle existait aussi, dans le temps, chez les Aït Sedrate, et que sa disparition est une conséquence, à la fois de l'abondance des parcours et de la régression de l'activité de transhumance face à la sédentarisation des populations.

Il est cependant important de remarquer que si la protection des parcours ne concerne que les pasteurs transhumants chez les Mgouna, elle devient, chez les Imaghrann une affaire aussi d'agropasteurs. Deux raisons principales expliquent

ce fait : a) l'utilisation des agdals par le gros bétail, b) l'entachement des parcours par des parcelles de cultures[79].

En fait, chez les Imaghrann, les agdals ont cette particularité de se transformer temporairement en été en des lieux d'animation intense. ''*On y transfert même les poulets*'', disent nos interlocuteurs à Asseghmou n'Aït Zaghar. Certes, dès le mois de mars, le gros bétail y accède sous les yeux d'un gardien qui assure aussi l'abreuvage chez les Aït Affane dans l'agdal de Tagnousti, mais dans un état libre ailleurs. "*Tant que la voiture ne passe pas dans la zone, le contrôle social mutuel est suffisant*", disent les pasteurs. Avec l'ouverture des agdals, c'est aussi la saison des moissons qui commence. Une majorité des membres de la famille s'y rend pour assurer la bonne marche des travaux, mais aussi pour profiter de la situation de fête qui accompagne les opérations de la toison.

2.2.5 Gestion et organisation des agdals

2.2.5.1 Les périodes de la mise en défens

- La période de fermeture officielle s'étale généralement entre le mois de mars et le mois de mai- juin et exceptionnellement le mois d'août (période de montaison et de floraison des plantes). Mais dans la pratique, le troupeau craignant le froid d'altitude quitte la montagne à partir de septembre pour n'y retourner que vers le mois de mai. Durant cette période, les troupeaux sont sur les parcours intermédiaires ou sur les parcours d'hiver. Les conditions climatiques de la montagne imposent donc une organisation et une période de repos dont profitent les aires écologiques.
- Les dates de fermeture et d'ouverture sont annoncées 8 jours avant par un crieur dans les souks et les mosquées (lettre). Elles sont décidées par la jmaâ qui en fait part aux autorités locales pour avis. Mais les dates de quitter l'agdal, après usage, sont une affaire de chaque exploitant qui en décide en fonction de l'état bioclimatique des parcours. La décision est généralement prise après avis d'un berger éclaireur chargé de scruter l'état des parcours de destination.
- Lors de l'ouverture, selon les cas, un tirage au sort des lieux de campement est fait par le comité de gardiennage à Amezri n'Aït Affane, ou par le comité des éleveurs chez les Ikantouln[80]. Ailleurs, chaque

[79]) Les cultures en sec ne se rencontrent que chez les Imaghrann, mais de plus en plus, l'usage du pompage crée une situation de discontinuité dans les parcours et devient une source de conflits permanents entre éleveurs et agriculteurs. Le lotissement et la privatisation des terres collectives ouvre le marché foncier et permet l'immixtion des étrangers dans les affaires tribales.

[80]) Chez les Ikantouln, l'implantation des tentes se fait par tirage au sort des places sous forme de groupements appelés ''*tanghourte*''. On ne se disperse qu'après avoir pâturé les premières herbes.

éleveur se réserve le droit d'exploiter exclusivement son abris les premières journées de l'ouverture.

- Selon les cas, les ayants droit peuvent se réserver les dix premiers jours de pâture, les étrangers à la communauté peuvent y entrer ensuite. S'ils ne constituent pas une grande masse, les étrangers accèdent au même temps que les autochtones, *bi-el kheir*.
- L'ouverture des agdals correspond à une période de fêtes chez les pasteurs (organisation des fêtes de toison, des fêtes de mariage, remboursement des dettes, approvisionnement…)

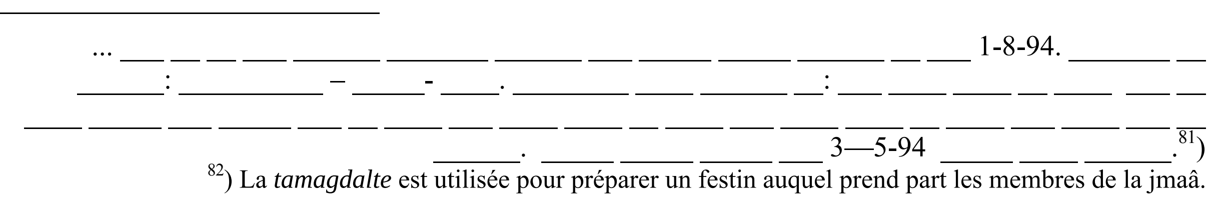
Les comités chargés de surveillance et d'organisation se réunissent donc pour décider de toutes ces formalités souvent en concertation avec les autorités locales pour éviter les chocs et pour avoir la garantie d'application.

2.2.5.2 Infractions et pénalités:

Le gardiennage d'agdal est assuré par un ou plusieurs amghar(s) désigné(s) par la jmaâ (Aït Mraou) ou par les seuls pasteurs (Aït Affane n'Ou akka). L'amghar doit être obligatoirement un éleveur connu par son honnêteté, sa droiture et sa disponibilité.

Les documentés consultés préfèrent passer sous silence la durée des mandats de l'amghar. Aussi, la succession irrégulière de ces documents, dans le temps, ne permet pas d'en déduire une fréquence. Durant son mandat, l'amghar est assisté par d'autres personnes désignées et par l'ensemble des bergers de la tribu ou de la fraction[81]. Les gardiens ne sont pas tenus de produire de témoins, mais s'il est nécessaire, une commission peut se constituer pour observer les dégâts avant de statuer sur les pénalités à appliquer;

L'amghar et la commission qui l'assiste sanctionnaient les infractions par le prélèvement d'une "*tamagdalte*" (tête de bétail performante et à leur choix[82]). Pour éviter des chocs, les sanctions sont, aujourd'hui, payées en argent. Elles varient entre 500 et 1000 dh si l'infraction est payée *bi-el kheir* sinon le recours aux autorités devient indispensable et les pénalités doublent. Le revenu récolté de ces pénalités servait dans le temps pour organiser un festin en l'honneur de la jmaâ, aujourd'hui, il est soit partagé entre les membre du comité de gardiennage soit versé dans une caisse communautaire pour soutenir des actions d'intérêt commun (Aït Mraou).



82) La *tamagdalte* est utilisée pour préparer un festin auquel prend part les membres de la jmaâ.

2.2.5.2 Les droits de passage et le rôle des zaouia:

Etant donné, l'étendu des espaces que parcourent les troupeaux au cours de leur interminable mouvement à la quête des pâturages, de l'eau et de la fraîcheur, le passage par le territoire des autres tribus est presque inévitable. Ce passage est réglementé par des conventions ou des pactes généralement entretenus par la présence des lieux sacrés comme les zaouias. De ce fait, un passage n'est pas un simple sentier que les gens empreintent dans leur aller et retour quotidien, saisonnier ou annuel, mais un lieu dont l'usage est soumis à des codes et à des conventions qui nécessitent des garanties que seul peu d'endroit peut offrir. La présence des cultures sur la plupart des sites, la concentration du cheptel à des moments donnés sur ces sites, la nécessité de traverser l'oued mené d'un troupeau du petit bétail, des enfants et des femmes sont autant de contraintes qui obligent à chercher des professionnels en la matière[83], des alliers et des garants protecteurs. La configuration des principaux passages entre le Haut Atlas et le Saghro illustre l'importance de ce maillon du système transhumance.

- Boumalne : Le site de l'actuel centre de Boumalne Dadès est fondé à l'origine sur un ancien passage qu'utilisent les transhumants des Aït Atta, des Mgouna et des Aït Sedrate entre les parcours du Haut Atlas et ceux du Saghro. Le passage est sous la souveraineté des Aït Atta et son usage nécessite des compromis avec la jmaâ de la confédération de tribus.
- Zaouite El Bir- Imzough : Situé sur le territoire des Aït Dadès, ce passage est incontournable pour les troupeaux des transhumants Mgouna. Il est sous la tutelle à la fois d'un descendant de la zaouia de Oued Sfal (Sidi El Haj) et celle de grands et traditionnels cheikhs attaouis d'Imzough. C'est un passage essentiellement utilisé par la fraction des Aït Mraou.
- Zaouite Oued Sfal : à quelques kilomètres de la limite entre Aït Sedrate sahl et les Aït Zekri, au commencement d'une section de vallée étroite après la formidable plaine d'Aït Yahia la Zaouia Oued Sfal s'est installée. Elle forme un lieu de passage des troupeaux de la tribu Mgouna dans le territoire des Aït Sedrate vers le Saghro, mais aussi un des chemins les plus connus entre le haut Dra et le Dadès[84].
- Zaouite Aït Abdellah à Imassine : Au milieu du territoire des Aït Zekri n'louta, cette Zaouia facilite le passage des troupeaux des différents groupements des Imaghrann vers le Saghro, notamment les Ikantouln, Aït Zaghar et Aït Affane.

---

83) On racontait que sur le site d'Oued Sfal, par des moments de crue, des rassemblements de bétail pouvant atteindre 3 à 4 milles têtes, l'attente devient longue, le recours aux spécialistes devient indispensable. Un professionnel peut faire traverser 4 à 6 têtes de bétail par passage. Les éleveurs doivent se patienter, égorger une à deux têtes pour apaiser les esprits et payer une rente aux exploitants du site.

84) Ch. De FOUCAULD a empreinté ce passage lors de son voyage entre le Dra et le Dadès vers la fin du 19ème siècle.

- Zaouite Sidi Flah : C'est un espace de rencontre entre plusieurs groupements ethniques antagonistes. Les Aït Zekri, les Aït Witfaou et les Ahl Skoura s'y rencontrent. Sidi Flah sert de passage pour les Aït Zekri, les Aït Witfaou, les Aït Ougrour, alors que les Igarnan se dirigent, surtout, vers l'ouest et sur leur territoire jusqu'aux confins du territoire des Ahl Ouarzazate.

Sous un tel angle, on remarque que l'implantation spatiale des zaouias n'est toujours pas neutre, leur espace forme un lieu de compromis et de conciliation entre les différents intérêts. Les zaouias jouent un rôle primordial dans la régulation des conflits liés à la transhumance, aux déplacements des traditionnelles caravanes et dans l'apaisement des conflits liés à l'appropriation et à l'usage de l'eau. Les pactes signés entre les jmaâs des Imaghrann, celles des Mgouna, celles des Aït Atta avec la zaouia d'Oued Sfal mettent en relief le rôle conciliateur de ces institutions et l'importance des espaces sacro-saints dans la régulation l'aménagement du territoire[85].

2.2.5.4 Le droit d'usage des abris.

Un abri est un lieu où l'on peut se mettre à couvert de la pluie, du soleil et en sûreté. C'est par extension un lieu pour habiter, sauf que le concept d'habitation est utilisé pour montrer la stabilité alors que celui de l'abri signifie plutôt la mobilité ou l'instabilité.

Ces abris forment une partie intégrante de l'exploitation familiale. Leur statut est celui d'une propriété privée. Si leur usage n'est pas privatisé, la propriété des fumiers qui s'y accumulent est strictement privée. C'est un investissement qui permet aux agro pasteurs de se procurer des engrais naturels même s'ils ne sont pas éleveurs. C'est la raison pour laquelle ces abris doivent se situer, pas trop loin des zones de cultures, des points d'eau[86] et sur des axes d'intenses mouvements de transhumants facilement accessibles.

Les sites potentiellement exploitables pour ce genre d'équipement étant généralement très convoités, leur exploitation est sujette à des conventions, ententes, mais aussi à des conflits dont la gestion revient souvent à la jmaâ de la tribu, voire de plusieurs tribus si la nécessité s'est faite sentie.

---

[85]) Voir Hammam M. référence cité dessus.

[86]) Les points d'eau forment un espace nodal dans le système transhumance : les besoins domestiques, l'abreuvage des bêtes, les bains antiparasites nécessitent la présence des sources ou des puits, mais sauf à proximité des oueds, ils sont généralement rares dans la haute montagne à dominante karstique. Les femmes, les enfants, souvent chargé de faire cette corvée, font des distances de plusieurs heures pour s'approvisionner. Seuls les ânes partagent avec eux cette corvée. Les points d'eau, les abreuvoirs et les bassins aménagés, font partout défaut.

Les types d'abri de transhumants varient en fonction des conditions naturelles, socioculturelles et économiques. On en rencontre :

* *Afergane* : (*afrag* ou *agrour* : mot berbère qui signifie clôture) Enclos sommaire sous forme de cercle, construit avec de la pierre sèche juste pour marquer l'emplacement et arrêter le mouvement massif des bêtes. Il est souvent associé à la tente (*takhamt*). L'implantation des tentes peut s'organiser sous forme de grappes en formant ce qu'on appelle communément chez les transhumants d'Imaghrann ''*tanghourte*[87]'' ou de façon éparpillée dans l'espace.

* *Takhamt* : (mot berbère qui signifie tente, mais qui par extension veut dire foyer), tente en poile chez les Aït Atta et les Aït Sedrate, fabriquée par de l'alfa ou par le jonc (*imaskan*) chez les Mgouna. Dans le temps, la fabrication, l'entretien de la tente est une affaire de femmes, aujourd'hui, l'usage très répandu de la tente en toile (*aguitoun*) apaise leur fardeau;

* *Izghane* : (sing. *Izghi* : mot ber.) C'est une bâtisse généralement composée d'une à deux petites chambres et d'un enclot très sommaire et rustique. Ce genre de bâtiment assez bas, mené d'un toit plat, est souvent construit en pierre sèche sans enduit et sans fenêtres ni porte.

* *Ifrane* : (mot ber. sing. *Ifri* qui veut dire grotte ou caverne) Les grottes forment un genre d'habitat anciennement connu dans la zone[88]. C'est un habitat utilisé, pas seulement par les transhumants, mais aussi par quelques familles de sédentaires pauvres. Elles se localisent essentiellement le long du dernier pli de l'Atlas sur les parcours intermédiaires d'Imi n'louh, Aguersif, Imlil, Timassinine, Azaghar n'Iguer et louta.

Sur les hauts alpages c'est surtout la crainte des intempéries qui détermine le genre d'abris (orages d'été, chute précoce des neiges...) Sauf pour les Imaghrann qui associent la culture à l'élevage, le fumier qui s'accumule, dans les abris de hautes altitudes reste à la portée du premier venant et de ceux qui ont des moyens de transfert.

Sur les parcours des moyennes et basses altitudes, les abris sont souvent de vrais "pièges fumiers". Ceux qui les ont construits ne sont pas forcement des éleveurs. Le but est d'inciter les éleveurs à y camper pour cumuler du fumier à utiliser dans les minuscules terrasses de cultures irriguées. L'abri dans ce cas devient un investissement et le fumier un but, ainsi, personne ne peut y toucher, compris l'éleveur s'il n'est pas lui-même propriétaire. Une telle installation se fait normalement sans autorisation de la jmaâ, si son emplacement ne suscite pas d'intérêts contradictoires, sinon, la jmaâ se rend sur place pour trancher. Dans

---

[87]) Tanghourte : mot berbère qui veut dire essaim ou ensemble d'enclos contigus.

[88]) Léon L'Africain en parle déjà au 15[ème] siècle dans son livre sur : La description de l'Afrique.

tous les cas, les étrangers au territoire n'ont pas le droit d'implanter des abris fixes sur le collectif tribal d'autrui alors que le droit d'usage est permis.

Pour les actions à venir une carte des abris serait nécessaire afin d'optimiser les campagnes de traitement, les actions d'aménagement des points d'eau et des bassins antiparasites. La collaboration étroite de la jmaâ ou des organisations de pasteurs, dans ce genre d'action, en garantira la réussite.

2.3 Transhumance et nouvelles tendances.

2.3.1 Les longs mouvements de transhumants:

Comme déjà évoqué, lors des sécheresses aiguës, le fonctionnement de la plupart des institutions s'arrête. La fermeture et l'ouverture d'un agdal n'ont plus de sens, le droit d'usage d'un parcours reste sans effet. L'espace pâturé devient ouvert et sans limites ni vis-à-vis des gens de la même communauté, ni vis-à-vis des externes. C'est l'état d'exception. Il faut s'entraider pour sauver le capital animal. Certes, les conflits ressurgissent, mais les esprits s'apaisent facilement face à la commune condition.

Ainsi, et durant les deux dernières décennies, on assiste à l'apparition des flux de transhumants dépassant toutes les limites traditionnellement reconnues : En fait, dès le début des années quatre vingt, on a rencontré sur les territoires d'Aït Yafelman, d'Aït Atta, des Mgouna et des Imaghrann des tentes venant de Bouarfa, de Fguig et de Debdou. "*On les accepte parce qu'ils ne font pas ça par leur propre grès*", disent les agropasteurs locaux. Cette tolérance dépasse même les limites du rationnel. On voit, par exemple, des troupeaux s'abreuver dans le bassin d'accumulation d'une station de pompage sans que le propriétaire réagisse négativement.

Le dernier quinquina a connu un mouvement inverse des transhumants. Les éleveurs de la zone du projet ont été jusqu'à Nador et Oujda dans le Nord-Est, jusqu'à Foum Zguid vers le Sud et jusqu'à Tiznit vers le Sud-Ouest. Ce mouvement, devenu intense ces deux dernières années, suscite des interrogations et des réactions vives : Les verrous traditionnels ont-ils sauté ? Quelle est la forme d'organisation la plus adaptée à cette nouvelle situation ?

C'est une ouverture qui transgresse les ancestrales relations sociales et spatiales locales pour se verser dans des relations plus larges et plus complexes dépassant ainsi les limites tribales mais aussi administratives.

La démonstration faite par les grands transhumants aventuriers a entraîné même les petits éleveurs dans la sphère de ce mouvement. Le recours aux services d'un éclaireur (*anaram*), s'il est nécessaire au début, est devenu caduque après l'installation des premières tentes et l'usage du téléphone mobile ;
L'usage du camion comme moyen de transfert, s'il engendre de nouvelles dépenses, des recours au crédit, a entraîné l'abolition des problèmes afférents à l'ancestral droit du passage entre les territoires tribaux. Il met, cependant, l'éleveur transhumant en relation avec d'autres acteurs étranges à sa sphère psychosociale et à son espace écologique habituel ;
L'apparition des comportements de berger transhumant seul (azib ou *Ifghal*) pour de longues périodes, la reconversion d'une partie de ceux-ci en ouvriers salariés dans des fermes de la plaine de Trifa ou du Souss, après la vente ou la perte du cheptel, en est une première conséquence socioéconomique de taille. La jmaâ, institution de gestion, d'organisation perd ce qui lui reste de son rôle et le transhumant, accompagné de son troupeau, s'affronte[89] aux nouveaux problèmes.

2.3.2 Les transformations socioéconomiques.

La succession des années de sécheresses aiguës, ce depuis le début des années quatre vingt, a entraîné des pertes énormes du cheptel. Uniquement ces deux dernières années ont connu un solde négatif de plus de 50%, selon les dires de nos informateurs. Le nombre de transhumants ayant abandonné totalement l'activité est impressionnant.

Cette sédentarisation forcée et brutale augmente le nombre de désintégrés dans les douars[90]. Ainsi, et de plus en plus le paysage des familles errantes, à la quête d'un logement, d'une occupation, dans les ksars oasiens, devient chose familière ces dernières années.

Les transformations que connaît le statut du berger rentrent dans le même sillage d'idées. Personnage axial dans le système pastoral, le berger est un homme de confiance vivant au sein de la famille et disposant de qualités professionnelles incontournables dans le domaine de l'élevage. La concurrence que livre l'exode, la scolarisation à cette profession rend les bergers introuvables et leurs salaires de plus en plus chers. Le passage d'un salaire, complètement en nature à un salaire mixte (entre 3000 et 15000dh outre la nourriture, l'hébergement, l'habillement et le mouton de l'Aïd), à un salaire complètement en argent, malgré

[89]) Au cours du printemps dernier, l'Association Irhalne, dans le siège est à Msemrir, s'est porté volontaire pour défendre les intérêts des nomades au cours de leur long mouvement auprès des autorités de Guerssif (Lettre adressé au tribunal de Guerssif le 29-01-02 par le Vice président de l'Association)

[90]) ''Les enfants d'anciens transhumants regardent leurs compatriotes jouer sans s'y rapprocher comme s'ils avaient peur. Ils ne comprennent rien à ce que font les autres'', nous disent nos informateurs à Aït Toumerte.

la dévalorisation sociale du métier, rend bien compte de ces transformations et de ces nouvelles tendances. Ainsi, si les éleveurs ont aujourd'hui du mal à trouver des bergers dévoués, ces derniers, trouvent beaucoup de peine à rencontrer des femmes qui acceptent de les accompagner dans leur dure vie.

2.3.3 L'expérience des coopératives d'éleveurs

2.2.3.1 La coopérative agricole Aït Zekri pour l'amélioration des parcours.

Suite à la visite effectuée par le Roi dans les provinces du Sud, l'ORMVA de Ouarzazate a décidé de créer un périmètre de mise en défens et avec lui une coopérative en vue d'améliorer les parcours. L'initiative vise l'amélioration de la production animale et l'amélioration du niveau de vie des populations.

La Coopérative Agricole Aït Zekri est née dans ce cadre le 13 novembre 1986 à Imassine, circonscription de Toundoute. Les objectifs tracés à la coopérative sont :

- Réglementer l'exploitation des parcours ;
- Améliorer la production des viandes ;
- Participer à l'amélioration des parcours ;
- Approvisionner ses adhérents par des fourrages ;
- Aider les adhérents à commercialiser leurs produits.

L'opération consiste pour l'Office à planter et à entretenir un champ d'atriplexes d'Australie dans le périmètre situé à Issegui[91], sur la route entre Kelaât Mgouna et Skoura et à créer une coopérative pour faciliter l'accès au terrain et la gestion de son usage.

Bien avant la constitution de la coopérative, les naïbs des Aït Zekri ont procédé à la cession d'un terrain sous forme de 4 tranches[92] dont la première compte pour 450 ha.

1ère tranche : la butte d'Issegui ; 2ème tranche : Amerkhei ; 3ème tranche : Tafraoute Tizi n'Tadderte nord de la route ; 4ème tranche : Aberhil.

La coopérative est formée de 96 adhérents. Sa direction reste entre les mains d'un bureau composé de 12 membres élus ou désignés[93].

---

[91]) En fait, il revient à l'ORMVAO de procéder aux opérations de plantation, d'irrigation, de l'entretien et de gardiennage. Tous les marchés sont donnés et mis en œuvre par lui, y compris celui de la construction du hangar pour stocker les fourrages.

[92]) PV de réunion signé le 2 février 1985 par le représentant du Directeur de l'ORMVAO, le chef de la circonscription d'Imaghrann, le représentant des habitants et 6 naïbs des terres collectives. La réunion tenue à Skoura le 23 mai 1986 décide de porter la surface à 1000 ha (Ou Rakhcen et Adroug), celle tenue le 23 janvier 1987 décide d'étendre la zone de l'amélioration à Tafraoute n'Tizi n'Tadderte.

Le comité, depuis son élection n'a jamais convoqué, sur son initiative une assemblée générale ou une réunion[94]. ''*On ne nous a pas convoqué*'', nous dit le trésorier[95] de la coopérative qui explique pourquoi la coopérative ne tenait ni Assemblée Générale (AG), ni réunion d'information.

Un compte, alimenté par une prime d'encouragement, théoriquement distribuée entre éleveurs[96], est ouvert, au nom de la coopérative, à la Caisse du Crédit Agricole. Le chéquier de la coopérative est resté entre les mains du chef de Service de l'élevage et *_nous, nous signons à chaque fois qu'on nous le demande_* déclare le trésorier.

La coopérative, sur indication de l'Office approvisionne ses membres en fourrage. *_Nous recevons la liste des bénéficiaires, la quote-part de chacun et le prix à payer_* et nous faisons la distribution des fourrages, une fois, arrivés dans le hangar avant de verser l'argent collecté dans le compte de la coopérative à la CRCA de Ouarzazate.

Durant les campagnes où cela a eu lieu, le parcours d'Issegui, ouvert sur décision des Services de l'Agriculture, est accessible, officiellement aux seuls adhérents[97], sans aucune limite de la charge. La date de l'exploitation n'est pas annoncée dans les souks, mais les membres du comité de direction de la coopérative se chargent de diffuser l'information, déclare le président.

Lors des ouvertures, les Services de l'élevage arrivent tous les deux jours pour faire des pesées d'un échantillon du cheptel et afin de suivre ses performances.

Des pénalités ont été instaurées à l'encontre des pâtures illicites. Elles étaient fixées à 10 dh par jour par chameau et à 0,5 dh par tête de petit bétail des Ikantouln et des Mgouna. Cet argent et les profits tirés des fourrages, s'additionnent au capital de la coopérative.

« *Après la décision de dissoudre la coopérative, décision qui nous a été annoncée par une lettre, l'Office a décidé de ne plus assurer ni la plantation, ni*

---

[93]) Les propos relatés ici émanent du président et du trésorier de la coopérative Issegui.

[94]) Le statut prévoit au moins une Assemblée Générale par an.

[95]) Il faut remarquer qu'au moment de notre passage (juin 2002), la coopérative a été destituée sans que le trésorier s'en rende compte.

[96]) Lors de la constitution de la coopérative, une prime d'un montant de 44000 dh a été distribuée entre 50 meilleurs éleveurs du groupement Aït Zekri (PV daté du jeudi 13 novembre 1986) et c'est elle probablement qui a servi de capital initial pour la coopérative. Le président confirme que personne n'a versé un sous dans la coopérative.

[97]) Le terrain exploité théoriquement par les seuls adhérents de la coopérative est, avant tout, un collectif appartenant à tous les Aït Zekri (c'est un droit commun). Ceux qui l'on cédé sont considérés comme des traîtres (propos recueilli à Taoujgalte).

l'irrigation, ni le gardiennage, et tout l'effort fournit, durant 15 à 16 ans, s'écroule en quelques jours ». Le parcours est aujourd'hui ouvert à tout venant.

Leçon à tirer :

- L'expérience est très intéressante de la vie de tous les acteurs ; Approvisionnement en fourrages, voyages organisés, mais l'administration s'est toujours substituée aux principaux intéressés. Elle continue à agir dans la totale ignorance de leurs expériences, de leurs besoins et de leurs doléances. C'est l'administration qui décide de créer la coopérative, c'est elle qui ouvre le compte, c'est elle qui l'alimente, c'est elle qui gère, c'est elle qui plante, c'est elle qui irrigue, c'est elle qui garde, c'est elle qui appelle aux réunions et c'est elle qui a décédé de l'arrêt du projet.
- La population n'a pas assimilé les principes de la coopérative[98] pour pouvoir défendre ses intérêts. *Le makhzen est nécessaire pour réussir et son retrait ne se fait pas sans douleur*, déclare le président de la coopérative.
- Malgré les avantages tirés de la coopératives (savoir faire, fourrage, voyages) ni les Services de l'Office ni les agropasteurs ne se sentent aujourd'hui d'accord pour refaire l'expérience (le coût est de loin supérieur à la rente). « *Pour les uns, la structure des adhérents est responsable de l'échec, pour les autres c'est la mauvaise gestion qui en est responsable, pour encore d'autres, il faut chercher les raisons de l'échec dans les conditions naturelles* » Quel que soient les raisons, ça ne désengage pas les initiateurs, car une étude bien ficelée au préalable, aurait fait gagner à la nation des deniers, et elle en a besoin.

2.2.3.2 La coopérative agricole Imaghrann.

Instituée au milieu des années quatre vingt, la coopérative agricole Imaghrann s'est tracée l'objectif de valoriser la production des amandes en procédant à son concassage.

Le nombre d'adhérents initialement enregistré est de 610 répartis géographiquement dans 26 localités. Toundoute et ses alentours s'en accaparent les deux tiers (2/3).

Le nombre total des actions prescrites est de 3304. Elles sont d'un montant de 50 dh l'unité et se répartissent entre 2 et 20 par actionnaire :

---

[98]) Toutes les dépenses afférentes à l'inauguration du projet, aux différentes visites officielles organisées par les Services de l'Agriculture, ont été supporté par le seul président (déclaration de celui-ci).

Tab. n°3

La structure des actions de la coopérative Imaghrann

Classe	Adhérents	Actions	total en dh	%
2	10	20	1000	0,6
3	3	9	450	0,3
4	382	1528	76400	46,2
5	5	25	1250	0,7
6	120	720	36000	21,7
10	71	710	35500	21,4
12	1	1	600	0,4
15	16	240	12000	7,6
20	2	40	2000	1,2
Total	610	3304	165200	100

Source : dossier de la coopérative à Toundoute.

Si la moyenne des actions par exploitant est de 5,4, environ 65% sont en dessous de cette moyenne. La dominance des petits actionnaires est nette (plus de 2/3).

Une telle dispersion, si elle est louable pour son aspect démocratique, pose, tout de suite, la question des divergences d'intérêts entre les gros producteurs qui espèrent monopoliser les marchés de l'amandier et les petits, obligés par le besoin de leur quotidien à vendre sur l'arbre ou sur les marchés hebdomadaires locaux. Ainsi après seulement deux années de fonctionnement, la coopérative devrait faire face à des problèmes d'approvisionnement. Son arrêt forcé, avant l'amortissement des machines et la liquidation de la dette entraîne sa faillite précipitée.

Le retrait des adhérents en cascade, l'accumulation des crédits et des intérêts de crédit[99], oblige la coopérative à s'orienter vers la vente du matériel de concassage. L'idée d'acheter une batteuse et de se convertir en coopérative pour l'usage du matériel agricole et pour l'approvisionnement en fourrage est née, mais sa matérialisation reste un pur rêve.

Ainsi, durant la période étalée entre 89 et 99, les PV de 17 réunions tenues sous les auspices des différents présidents ou agents d'autorité ne traitaient que des problèmes : arrêt des activités de la coopérative ; les mesures à prendre contre les membres qui refusent de payer leurs arriérés ; la collecte d'argent afin de liquider les dettes envers la Caisse Régionale du Crédit Agricole (CRCA) ; la vente des machines de concassage et l'acquisition de la batteuse.

99) Lors de la réunion tenue sous la présidence du Caïd de Toundoute le 28 décembre 99, une dette nette de 339111dh est avancée, alors qu'il ne restait plus que 38 adhérents dans la coopérative. Des réunions se succèdent à Toundoute, au siège de la province pour inciter à liquider la dette de la CRCA en vain.

Leçon à tirer

a) Si à ce niveau, nous manquons de beaucoup d'éléments pour pouvoir juger de la pertinence économique d'une telle entreprise, quatre principales remarques s'imposent : Les initiateurs de la coopérative se sont aventurés dans de gros investissements sans études préalables et sans penser à une démarche progressive probablement plus sûre ; Pour la jeune coopérative de concassage, sans expérience, la maîtrise du grand nombre d'adhérents s'avère très difficile ; La non-maîtrise des sources des matières premières et des marchés est un grand défit auquel la coopérative devait faire face dès ses premiers pas. L'étude de faisabilité, est –elle faite ? Les autorités, les techniciens de l'Office sont pour beaucoup de choses dans cet échec. Le PV de la réunion du 29-11-90 leur endosse cette responsabilité en écrivant noir sur blanc et de façon claire " *les adhérents ne veulent pas de ce projet*."
b) L'ingérence des autorités dans les affaires de la coopérative lui a donnée sa couleur. La méfiance qui imprègne la relation administration / population a donné le coup de frein au projet ;
c) L'analyse des adresses des adhérents, de leur nom de famille, montre une concentration géographique autour de Toundoute et une concentration socioéconomique des actions entre les mains de quelques familles. Une telle concentration a aussi probablement facilité la contagion dans la prise de décision et dans les retraits.

A travers ces deux expériences et encore d'autres, on peut tirer les conclusions suivantes :

Dans le premier cas,
- Les mobiles qui sont à la base de la constitution de la coopérative sont dissimulés aux concernés. La transparence a complètement fait défaut dans les relations entre les partenaires ;
- L'élite locale était-elle induite en erreur ? Était-elle complice de l'administration ? En tout cas, elle a été sanctionné et discrédité par la population ;
- Durant la période du projet, la population n'a joué que le rôle de figurant. Le projet aurait dû profiter de l'apparente adhésion (achat de fourrage, respect de la mise ne défens) pour au moins préparer la population à la prise de la relève après le retrait de l'Etat.
- Les techniciens qui ne visaient que la "réussite technique" du projet ou leur promotion ont fait fit de l'application des lois fondamentaux des coopératives et ont, par conséquence, donné mauvais exemple.

Dans le second cas,

- La décision de créer la coopérative n'a certainement pas été précédée par une étude de faisabilité au niveau socioéconomique, les techniciens se sont fiés juste aux quantités d'amandes produites dans la zone ;
- L'ingérence des autorités lors de la création de la coopérative, lors des élection du comité administratif et pour présider ses réunions (Caïd, Gouverneur) enlève tout sens à l'action. Ils sont donc pour beaucoup dans son échec ;
- Les dirigeants de l'entreprise, même aidés techniquement et administrativement par les techniciens de l'Office et les autorités, manquaient visiblement toute expérience dans le domaine ;
- L'entreprise, malgré « l'assistance » manquait de plan pour ses actions. L'instabilité dans la production étant la règle dans la zone, quelle serait tout simplement la position de la coopérative si plusieurs mauvaises années agricoles se succèdent ?
- Le rassemblement d'une grande masse hétérogène, des actionnaires a très vite rendu l'entreprise ingérable. La non solvabilité de beaucoup d'actionnaires vis-à-vis de la banque a très vite entraîné la faillite. La solidarité du corps n'a pas tenu.

Conclusion:

Il est certain qu'on rencontre, dans la zone, des coopératives agricoles qui ont connu une relative réussite (Hassania Dadès, Halib Anbad), mais il s'agit souvent de coopératives de services (utilisation des machines, achat de fourrage, achat de semences ou d'engrais). La coopérative dans ces cas forme un simple intermédiaire qui ne tisse pas de relations très étroite avec ses adhérents (coopérative Oulaouen entre Aït Affane, Aït Zaghar, Ikantouln et Igarnane pour achat et distribution des fourrages ; coopérative Ighil entre les gros pasteurs d'Aït Hmad pour achat et distribution des fourrages ;
Ces coopératives, même si elles donnent l'apparence d'une bonne marche, dans leur gestion, font toujours appelle aux règles traditionnelles de relations. Pas d'assemblées générales, pas de réunions formelles des comités, pas de procès verbaux, ni de relevés de comptes.

Souvent pilotées par des gens qui ne savent ni lire ni écrire, ces coopératives ne laissent que peu de traces de leurs activités. Elles se basent sur la confiance dans les relations, sur la circulation tacite de l'information et sur les sanctions sociales et devines des inconvenances. Bref, ce sont des organismes dont l'apparence est moderne, mais sur un font qui manque toute rationalité administrative de l'entreprise moderne.

De ces expériences, le Projet doit tirer des leçons de haute importance.

* L'organisation réussite est celle qui émane d'un besoin exprimé par la population cible ;
* Si le besoin d'organisation est lui même est lui-même objectif, il doit être précédé par la sensibilisation, la formation et accompagné par des gens expérimentés dans le domaine et de la communication ;
* Une fois la structure marche, le Projet peut stimuler des besoins en fonction de ses objectifs à lui.

III) POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES.

3.1 Quel rôle pour la Jmaâ ?

Dans le domaine de la conservation de la biodiversité, et au fil des années, la transhumance est apparue comme une adaptation durable à la fragilité de l'environnement dans sa diversité. Une telle hypothèse, si elle mérite d'être confirmée, nécessite donc la mise à l'épreuve des institutions communautaires qui ont su longtemps assurer l'équilibre entre les besoins socioéconomiques de la population et ceux d'une vie biologique diverse et fragile. Peuvent-elles encore, si elles sont ressuscitées, réhabilitées être porteuses de la protection et de la conservation désirées ? Sinon, fallait-il les bannir en leur substituant par d'autres institutions plus modernes telles les Organisations Pastorales (OP) ou les Comités de Gestion (CG) des parcours ? Dans ce cas quelle (s) serait la réaction ou les réactions des autres éléments du système ?

Telle qu'elle a été décrite plus haut, la jmaâ épouse diverses formes et agit en fonction des contextes. Néanmoins dans sa globalité, la jmaâ est une forme de représentativité qui émane de la base, qui prend sa force et sa crédibilité des pouvoirs que lui délègue celle-ci et de la souplesse dans leur application. Vue

sous cet angle, la jmaâ reste la forme la plus fonctionnelle et la moins rigide. Il faut cependant remarquer que les conditions qui ont sécrété la jmaâ sont dans leur ensemble révolues. Dans ce cas, on peut se poser la question, si un élément d'une structure peut fonctionner hors de son contexte global. La réponse est l'incertitude.

En fait quant on scrute la jmaâ avec un œil moderne, on remarque :

1) Un manque d'adaptabilité face aux exigences de l'administration moderne (formalisation des actions, rationalité des actions, compétences…)
2) Le fait que la *jmaâ* soit une sécrétion ethnique, assure, certes à cette institution plus de garantie, plus de solidarité et de cimentation, mais cela l'affronte à tous les problèmes des sociétés composites qui mettent en avant l'intérêt économique du citoyen et l'intérêt national.
3) Le recours à la désignation des membres de la *jmaâ* et selon des critères d'âge, de sagesse, de richesse, de couche sociale, lui oppose les jeunes instruits qui y voient un moyen de blocage et un frein à toute ascension, à tout épanouissement social et économique. Les associations, essentiellement constituées de jeunes, forment une réaction face à l'inertie de la *jmaâ* et à son incompétence. Elle freine l'émergence des nouvelles compétences.

Il faut néanmoins relativiser ces critiques et dire que dans une société telle que celle analysée dessus, cette forme de représentativité, si elle est réhabilitée en y introduisant des éléments jeunes, instruits, ouverts, peut servir de canal pour transmettre de nombreux messages et entreprendre diverses actions de développement. Ce mélange s'il est bien dosé évite les querelles de générations et permet de mobiliser facilement la population[100].

La jmaâ peut donc servir d'interlocuteur pour des problèmes d'aménagement et d'organisation du territoire à l'échelle des localités les plus petites (douar) à l'échelle des fractions ethniques et de la tribu, mais elle manquera toujours d'éléments pour insérer ces interventions dans un contexte national et international. Une autocritique des intervenants extérieurs débouche sur une reformulation du problème comme suit : Dans l'état actuelle des choses (analphabétisme, tribalisme, archaïsme…), pourquoi ne demande –t-on pas aux fonctionnaires, aux techniciens, dits éclairés, de faire le pas dans le sens de la

[100]) Des expériences menées dans la région d'Agdez ont montré que les associations formées uniquement de jeunes, trouvent des problèmes à mobiliser de la main d'oeuvre, par exemple, les associations dont la majorité des gens sont des âgés ont des problèmes de communication avec les techniciens, des problèmes de comptabilité formalisée etc. La répartition des tâches entre différentes catégories apaise l'attention et stimule les projets.

compréhension fine du local et de composer avec lui pour y injecter des éléments de dynamisme ?

Les naïbs et Qadis ethniques, par leur position intermédiaire entre le formel et l'informel, malgré la reconnaissance dont ils bénéficient, ne sont en fait qu'une structure parallèle à la jmaâ. Ils sont son ombre et son porte-parole. Leurs décisions se réfèrent souvent à des moyens de régulation coutumiers en tenant compte du contexte local. C'est une structure et un interlocuteur plus visible que la jmaâ et qui reste valable si elle se réfère à la communauté de base dans ses décisions.

A mon avis, un collège de naïbs locaux couronné par un naïb à l'échelle de la tribu forme pyramide et un lieu de décisions très important. Ce lieu s'éloigne de la jmaâ car il bénéficie de la connaissance de l'autorité, il s'est éloigne de l'élu car il n'est ni limité par un mandat ni sanctionné par les électeurs et porte les qualités de ces deux corps car il émane de la base. Néanmoins, dans sa conception actuelle, le naïb n'a pas la compétence d'un développeur ni ses qualités.

Les élus, à leur tour, s'ils ont la crédibilité escomptée, traînent trois handicapes majeurs :
a) l'analphabétisme,
b) la dépendance financière et décisionnelle,
c) la perpétuelle crainte de la discréditation par les électeurs.

En fait, les élus, même animés de toute la bonne volonté du monde, sont incapables de dépasser le stress du pouvoir limité et de la durée du mandat trop court que leur offre les urnes. Ainsi, toute leur énergie s'oriente vers comment satisfaire, avec des actions qui font éclat l'électeur pour avoir sa cofinance. De ce fait, l'intérêt général s'estompe derrière l'intérêt personnel. La notion de militant qui défend des principes, des programmes et non des situations est encore illusoire.

Eu égard à leur niveau d'instruction, de formation politique et de conscience civique, la gestion des ressources ne signifie pour les élus que la recherche de comment dépenser ce qu'on a et non comment produire ou inciter à la production et à la protection. Alors même que la charte communale offre aux conseillers un cadre pour s'investir dans le développement du territoire de leur commune, ceux-ci n'ont pas la capacité de produire la richesse ou de stimuler le développement.
Dans ces conditions, la commune en tant qu'institution, si elle dispose d'un territoire adéquat pour mener des programmes de développement intégrés, si son

cadre juridique offre cette opportunité, celle-ci manque de compétences et de moyens.

3.2 Les institutions modernes et économie des ressources

Comme déjà signalé dessus, les deux dernières décennies ont connu, pour des raisons et dans des conditions déjà avancées, une prolifération des institutions du genre coopératives, associations… Les institutions qui ont réussi à s'imposer se comptent malheureusement sur le bout des doigts. L'origine du mal n'est pas à chercher dans l'institution elle-même, mais dans la manière de sa constitution et dans le cadre socioculturel qui n'arrive pas encore à assimiler ce genre d'organisme. Tenant compte des échecs enregistrés et de leurs échos chez la population, il faut donc éviter de refaire l'expérience tant les conditions de base sont les mêmes. Pour surmonter une telle situation, le choix entre deux scénarios s'impose :

a) Scénario qui prétend que le changement ne peut se faire que par des chocs brutaux afin de déstructurer le système actuel pour mettre en place de nouvelles structures. Le choc doit donc se faire avec beaucoup d'énergie pour pouvoir neutraliser les opposants et assainir les poches de résistance. C'est un choix qui nécessite une longue préparation du facteur humain, des moyens d'accompagnement, mais qui demande surtout une planification des actions, des réactions et des contres réaction par des simulations de situations. Chose, à mon avis très difficile à réaliser, car sa réussite dépend surtout de la réaction du reste des composantes du système.

b) Scénario moins ambitieux mais plus réaliste, qui part de l'hypothèse de la difficulté de changer un système enraciné par le simple changement d'une de ses composantes. Il faut donc créer une dynamique à l'intérieur du système pour l'amener à s'auto- transformer de lui-même. La solution serait donc de procéder par système de greffage tout en ayant présent à l'esprit que le système en place peut toujours absorber le greffon en l'assimilant. Les actions à mener doivent donc s'entourer de beaucoup de garanties et de chance de réussite.

Dans le cas qui nous concerne, pour faire participer la population à l'effort escompté de conservation des ressources, **il faut éviter de parachuter de nouvelles institutions complètement étranges au contexte socioculturel local** (le taux d'analphabétisme est proche de 100% chez les nomades, il est de presque 95% chez les personnes âgées de plus de 25 ans, la plupart des foyers vivent en dessous du seuil de pauvreté, les éléments du confort sont quasi nuls…) Il en résulte que toutes les actions non génératrices d'un revenu visible, palpable et immédiat seront rejetées.

Quel que soit donc l'institution à utiliser comme interface, **le recours à des actions facilitatrices est incontournable**. Le recours au "marchandage" des actions à entreprendre est inévitable pour faire passer des messages environnementaux dans un contexte de misère. Si pour des raisons de logique administrative, il faut passer par une structure formalisée (commune, association, coopérative…) on ne doit nullement pas négliger les structures sociales et administratives en place telle la tribu, la fraction, le douar, le lignage, le cheikh, le moqaddem, l'élu etc. Ces institutions préexistantes et enracinées sont à neutraliser, à réhabiliter ou à renforcer selon les cas.

Composer seulement avec les structures actuellement en place, pour un projet qui vise la conservation de la biodiversité, est à mon sens, sans grand sens. Le Projet doit absolument inscrire ses actions dans le temps en les projetant dans l'avenir. Il faut donc se poser constamment la question : que faire pour avoir l'adhésion des populations aujourd'hui et comment se conduire à la longue pour garantir la continuité ? La réponse à ces deux questions est à chercher dans les activités parallèles qu'il faut entreprendre avec des partenaires qui, peut-être aujourd'hui, sont hors la sphère du projet, mais dont l'impact à la longue reste très important. J'évoque, entre autres, le rôle de l'école, le rôle de la santé, le rôle des Services techniques, le rôle du Ministère du tourisme…

3.2.1 L'école, institution vitale pour la durabilité des actions

Le rôle de l'école en tant que bâtiment et institution, celui du directeur, de l'inspecteur, de l'instituteur, des associations de parents d'élèves et celui des programmes scolaires sont ici à reconsidérer[101] pour donner une dimension durable aux actions du projet.

- L'école en tant qu'établissement nécessite la réhabilitation à deux niveaux : Sa réhabilitation physique peut lui rendre son image en tant qu'institution publique de formation d'éducation digne de ce nom. Elle donnera modèle d'espace propre et non pollué. Sa neutralité lui inflige le rôle d'espace de discussion, de concertation, de sensibilisation et de formation. Il faut l'ouvrir pour qu'elle joue son plein rôle. Un simple contrat de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et les Associations des parents d'élèves suffit. Un jardin aménagé au sein de l'enceinte de l'école ou dans sa périphérie, planté par différentes plantes locales servira comme lieu de démonstration pour les leçons de chose. Entretenu par les enfants, ce jardin leur apprendra à aimer, respecter la plante et à lui donner valeur. On peut aussi l'exploiter pour montrer la richesse du patrimoine. A ce niveau, les parents d'élèves peuvent

[101]) Voir la note communiquée à l'Unité de Projet dans ce sens sous le titre « Actions chez les Mgouna », début juillet 02 (annexe).

participer à l'installation et à l'entretien du jardin. Ils sont, en principe responsables de l'entretien de l'école.

- L'école c'est aussi un ensemble de programmes au niveau desquels l'Unité peut agir en y introduisant des concepts de rareté et de fragilité des ressources, d'environnement, de protection, de biodiversité, d'exploitation durable, de confort humain etc. (Un manuel scolaire peut-être imaginé avec la Direction des programmes scolaires)
- L'enfant à l'école est un très bon vecteur pour toucher tous les membres de la famille et surtout les femmes. Chaque enfant, s'il est conquis par l'idée de biodiversité militera auprès des siens et deviendra porte parole du projet. C'est l'élément essentiel à viser dans la société. Il est l'enfant d'aujourd'hui, mais l'homme de demain.
- L'instituteur, souvent étrange à la société, reste à l'écart par sa langue, par sa tenue vestimentaire, par son comportement, par ses manières de penser et d'agir. Cet état de non- communication entrave à la fois son insertion dans la société, mais affaiblie aussi sa rentabilité et son rendement. Il faut susciter son intérêt pour son entourage et son environnement. Cet acteur, isolé dans la montagne dispose du temps pour faire des cours de sensibilisation dans le cadre d'une alphabétisation fonctionnelle ou d'une formation professionnelle (activités génératrices de revenus). Il faut donc l'impliquer, le motiver et le sensibiliser. Une formation sous forme de cascade évitera de faire des sélections souvent difficiles : Les directeurs d'écoles, les inspecteurs, ont souvent dans leur zone de commandement un certain nombre d'instituteurs chacun, le projet peut donc commencer par former ceux-ci et leur demander à leur tour de propager leurs acquis auprès des autres et de veiller à l'application de ces acquis. La présence déjà évoquée d'un grand nombre d'institutrices au sein du corps enseignant aidera à la pénétration dans la sphère des femmes pour les sensibiliser au concept de l'environnement et à la valeur du patrimoine naturel à conserver.

3.2.2 Les services de l'agriculture :

Déjà sur le terrain pour faire la vulgarisation et pour donner conseil technique aux paysans, les agents de l'agriculture jouent un rôle très important dans la sensibilisation et la formation de ceux-ci.

Le biotope des plantes, leurs besoins, la manière de les entretenir et de les sauvegarder peuvent former un ensemble de thèmes à développer pour le grand public ou pour des publiques cibles (les enfants à l'école, les femmes alphabétisées, les hommes à la mosquée). Portée à la collaboration du Projet, **la direction des eaux et forêts, par exemple, peut participer à l'effort en mettant à la disposition des écoles des plants pour leurs jardins, les Services**

de l'agriculture peuvent participer à l'installation et à l'entretien de ces jardins… Il faut investir tous les espaces publics aptes à la communication et faire de sorte à ce que l'affaire soit celle de tout le monde. Le Projet doit donc réaliser un travail de reconnaissance des espaces à investir avec ses partenaires sur le terrain et d'engager un programme à long terme dans ce sens.

La construction des supports audiovisuels dans ce sens, avec des acteurs locaux et dans la langue locale serait un moyen appréciable pour fixer les idées et pour faire participer la population à la discussion. Ces supports sont à mettre à la disposition des associations locales, des écoles et des autres établissements publiques pour diffusion et discussion.

3.2.3 Action pour des Organisations de Pasteurs militantes

Comme déjà discuté, l'organisation actuelle de la gestion des parcours s'est faite essentiellement à partir d'un héritage socioculturel probablement adapté à son contexte, mais qui de plus en plus devient étrange dans le cadre des méthodes de gestion dites rationnelles. Partant de la nécessité d'intervenir pour fléchir la tendance de dégradation en cours, partant de l'objectif ultime du Projet qui vise la conservation de la biodiversité, on peut imaginer **la création d'autres institutions qui transgressent le cadre de la tribu et de la fraction**. Elles auront pour objectif la conservation de la biodiversité et l'amélioration du niveau de vie des populations. Un tel objectif est à mon avis réalisable si on ne met pas en jeu les problèmes de limites territoriales des différentes unités communautaires. **La porte d'entrée à utiliser est celle des actions d'intérêt collectif telles l'organisation des achats de fourrages, l'organisation des campagnes de vaccination, l'amélioration de la santé des nomades**… L'institution d'une Organisation de Pasteurs militantes dans le sens de la conservation de la biodiversité et de l'amélioration des conditions des populations locales, doit à mon sens suivre les étapes suivantes :

- Au préalable, le nivellement des différends, la sensibilisation, **le renforcement des capacités locales** en matière de gestion des groupes, de montage et gestion de projets, forment une nécessité et une urgence. Il faut donc organiser des discussions ouvertes avec les pasteurs, les agro pasteurs et les sédentaires de la zone pour les sensibiliser, mais et surtout pour inciter à l'émergence des leaders avec lesquels les thèmes plus spécifiques seront abordés (quelles sont les formations nécessaires, quelles sont les actions urgentes, quelles sont les sensibilités à aborder, quel genre d'institution adapté à la situation et les modalités de sa mise en place...)
- Il faut donc partir des besoins des populations à court terme et non de ceux du Projet. **Gagner la confiance de la population, lui rendre**

confiance en elle-même, en ses compétences et en ses valeurs peut-être un objectif ultime en soit (marchander les interventions).

- Tenant compte de la présence encore saillante de l'élément ethnique et de la fonctionnalité escomptée de l'OP, l'organisation prendra ses racines dans les groupements ethniques (fraction ethnique) qui gèrent un ou plusieurs agdals. La représentativité, même non déclaré, de toutes les branches est souhaitable au moins au moment de l'élaboration du projet.
- Une fois formées, ces micros - organismes structurés, vont s'organiser en confédération à l'échelle de la grande tribu et puis si c'est nécessaire à l'échelle de la zone d'action. La représentativité sera donc hiérarchisée afin de finir avec un petit groupe facilement gérable au sommet, mais menée de la crédibilité escomptée pour ce genre d'entreprise et afin d'assurer la fluidité dans la circulation de l'information.
- Pour cela, il faut dégager des plates formes communes pour la discussion en évitant de s'emmêler des zones de conflits historiquement enracinés. **Il faut éviter de parler des droits de pâturage, des limites des parcours**, mais il fau investir dans le sens de la recherche des zones d'intérêt commun.
- L'élection du conseil fédéral se fera à trois ou quatre tours. Il faut cependant spécifier pour chaque strate les objectifs, le niveau d'intervention, les devoirs, les compétences, les limites et les moyens afin d'éviter la création des zones de conflit des pouvoirs et des intérêts.
- Le conseil, à tous les niveaux, doit éviter d'exercer un paternalisme des grands sur les petits, des pasteurs sur les sédentaires, des intellectuels sur les analphabètes ou vis - versa. L'expérience de vie, les acquis sociaux, les statuts sont autant d'atouts qu'il faudrait exploiter. La concertation, la conviction, le compromis doivent l'emporter sur l'exclusion et la marginalisation.

La création des espaces de concertation entre population et les différents partenaires qui exercent sur le terrain et entre ces derniers, est une nécessité pour assurer l'efficacité, l'économie des moyens et la durabilité des actions. **L'unité de projet**, au lieu qu'il soit noyé dans le comité technique de la province, **peut jouer le rôle d'initiateur de projet, de coordinateur entre différents intervenants**[102] (la population, les communes, l'Education Nationale, la Santé, l'Agriculture, les Travaux Publics, les ONGs…) La confrontation rencontrée sur le terrain entre différents programmes sème le doute chez les populations, gaspille les moyens publics et donne une mauvaise image des institutions étatiques (équipement des écoles en électricité par réseau et par panneaux solaires en eau par puits et par réseau communautaire)

[102]) Les instances de la Province accepteront-elles de voir un organisme agir hors de leur sphère et hors de leur cadre?

3.2.4 L'écotourisme, une valeur ajoutée pour l'économie de l'environnement.

La conservation de la biodiversité, objectif ultime du Projet, peut et doit aussi passer par la lutte contre la pauvreté. En fait, l'exploitation abusive du bois, l'arrachage des plantes, la dégradation des ressources naturelles, ne sont en fait, qu'une manifestation de la misère. L'expérience menée dans le cadre du PHAC a montré qu'il n'y aurait aucune conservation si on n'allège pas la pression sur les ressources en diversifiant les activités génératrices de revenus. Le développement d'un écotourisme rural, peut devenir, selon cet optique, une alternative à condition de veiller à sa bonne maîtrise.

Ainsi, l'installation des gîtes chez l'habitant, le recours aux services des habitants au niveau du transport (muletiers, porteurs), au niveau de la restauration, au niveau des achats de produits agricoles et artisanaux permettra de créer une gamme assez complète d'activités et d'emplois. Les expériences menées dans divers projets et dans ce domaine, sont très concluantes[103]. Ces emplois, à long terme allègeront la pression sur les rares ressources de la forêt.

Aussi, le développement d'une telle activité nécessite l'installation des équipements de base (routes, pistes, centre de santé, électrification, eau potable, téléphone, agences, bureaux d'accueil et d'orientation etc.) et permettra de désenclaver la zone et de la rendre perméable aux influences du modernisme et du confort. Le concours de la Commune est à ce niveau souhaitable. Elle va en profiter en désenclavant la zone, mais et surtout en favorisant des investissements et par conséquent en créant la richesse (des emplois, des injections…)

L'épanouissement de l'écotourisme dans la montagne suppose obligatoirement la conservation des paysages naturels, la préservation de la faune et de la flore et la réhabilitation des éléments de la culture qui présentent une spécificité locale ou régionale[104] (architecture, danse et chants locaux, hospitalité etc.) Un effort de recherche et de publicité est nécessaire pour mettre en valeur ce patrimoine tout en le conservant (A titre d'exemple, la traversée entre Akka n'Ait Affane et Akka n'Ait Zekri par le sommet d'Aklim est d'un intérêt exceptionnel)

Pour atteindre cet objectif, l'Unité de Projet doit pouvoir mettre en œuvre des conventions de partenariat entre le Projet et les institutions spécialisées dans ce genre d'activité. La Cellule chargée de la promotion du tourisme rural, au sein du Ministère du Tourisme, peut être un partenaire potentiel de grande

---

[103]) Nous faisons par là allusion aux actions du Projet Haut Atlas Central dans la vallée d'Ait Bouguemez (installation de gîtes, formation des guides, publicité), aux actions du projet Tanante dans la région d'Azilal (élevage de chevaux pour le développement d'un tourisme équestre, le développement de l'apiculture pour les besoins des locaux et des touristes…)

[104]) Il faut identifier et promouvoir des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE).

importance. Des opérateurs nationaux et internationaux peuvent aussi y trouver intérêt. Le projet peut, ainsi, fournir des renseignements sur les niches écologiques potentielles, sur les points ayant un intérêt biologique spécifique afin d'aider à la mise en place des circuits, alors que le partenaire se chargera, sous l'œil du projet, de la mise en œuvre et de la promotion touristique.

Certes une telle activité manquera de tout intérêt si la population locale n'en profite pas, condition, qui dans le contexte actuel fait défaut eu égard à l'analphabétisme, à l'isolement et au manque de formation et d'information. Le rôle des conseillers communaux peut à ce niveau être d'une grande importance. Il faut les sensibiliser aux gains que la commune en tirera au niveau des équipements, du rayonnement, et du surplus économique. Et c'est là le commencement.

3.3 Exemple d'action chez les Mgouna.

A titre d'exemple, nous proposons le montage suivant.

Le territoire de la tribu Mgouna s'étale comme le veut la tradition du sommet d'Ighil Mgoun jusqu'aux environ du Centre de Kelâat Mgouna (*s'gue Izghi n'ou Aharrath are Tiguite n'ou azmay*). La tribu se compose de 4 grandes fractions qui épousent chacune un sous bassin ou une section de vallée. Les fractions d'Ait Mraou, celle d'Ait Ousseka sont composées essentiellement d'éleveurs, alors que celle des Ait Ouassif est formée en majorité par des sédentaires. Située à moyenne altitude, la fraction d'Ait Hmed se donne aux deux activités malgré la tendance à la sédentarisation (agriculture et élevage). C'est dire là encore que les zones de parcours et du collectif pastoral n'ont pas la même importance et la même valeur pour tous les habitants à l'intérieur de la même tribu.

Les parcours collectifs sur lesquels cette tribu possède un droit épousent grosso modo le bassin versant de l'Assif Mgoun. Ceux exploités *bi-el kheir* s'étendent jusque dans le Saghro sur les territoires des Ait Atta et des Ait Sedrate.

Sur le territoire des Mgouna on rencontre 3 aires de protection saisonnière (agdals) :
* *Agdal n'Mejdeg*, essentiellement exploité par une partie des Aït Mraou (Tizguine, Igherm Akdim, Aguerzega et Aït Ouakka) ;
* *Agdal n'Adiss*, exploité essentiellement, outre par les Aït Issoummar, par les habitants d'Ouzighimte ;
* *Agdal n'Ouzighimte*, exploité par les transhumants de la totalité de la tribu.

Les comités d'organisation de ces agdals sont partout connus et reconnus. Secondés par les bergers et appuyés par les autorités, ils arrivent à imposer leurs

pouvoirs sans grands problèmes. Les dates de fermeture et d'ouverture des agdals, les amendes sont aussi connues.

Les parcours situés à moyennes et basses altitudes forment des aires de passage en automne comme au printemps. Ils ne sont soumis à aucune mise en défens réglementée sauf celle imposée par la saisonnalité des mouvements (Aguersif, Timassinine, Imlil), mais selon les pratiques les Aït Mraou et Les Aït Oussekka utilise surtout la partie Est pour empreinter les passage de Boumalne et d'Imzough, alors que le reste des nomades utilise la partie Ouest pour faire la traversée à Oued Sfal.

Sous l'influence de différents canaux d'informations (Services de l'Agriculture, contact avec les voisins du nord, voyage vers le Nord-Est du Maroc), et afin d'affronter les dernières années de sécheresse, des embryons d'organisations de pasteurs ont émergé : une chez les Aït Hmad et l'idée encore hésitante d'une autre chez les Aït Marou.

3.3.1 Prémices d'une OP moderne qui peut devenir levier.

Outre les organisations traditionnelles liées aux agdals, une OP moderne a vu le jour entre les pasteurs essentiellement d'Aït Hmad. Son président est un grand éleveur de la famille du cheikh[105]. Elle profite d'une position encore confortable au sein de la tribu, malgré quelques contestations formulées lors des élections locales (1997) notamment par les riverains.

L'objectif déclaré par l'association[106] est l'achat des fourrages. C'est la seule action entreprise 2 à 3 fois depuis sa création.

Crée selon notre informateur sur la place du souk, l'organisation ne possède ni siège, ni coordonnées précise. Elle n'a ni compte bancaire ni comptabilité formelle. La gestion des affaires est essentiellement basée sur la confiance établie entre les différents membres. Le comité de direction appelé communément « *lajna* » n'est pas formalisé. Le contact au souk, sur les aires de pâturage suffit pour communiquer les dernières informations. Ainsi, l'OP n'a organisé aucune réunion formelle depuis sa création.
Ses activités ont cessé depuis que son président (transhumant) a fait son voyage vers le Nord est, puis vers Saïs, soit environ 2 ans. C'est dire que on est loin d'une institution où les décisions et les actions ne sont pas personnalisées. L'institution n'a aucun plan d'actions, elle agit au jour le jour. Ici encore, la

[105]) Grande famille ayant occupé le poste de cheikh avec quelques interruptions depuis la fin du 19ème siècle. Le frère du cheikh, directeur d'école est aussi élu pour un 3ème mandat.

[106]) Notre interlocuteur, membre de l'institution, ne fait pas de différence entre Association et coopérative. Il parle d' *el jmaiya.*

position socio - politique de la famille, la confiance mutuelle, sont les éléments qui garantissent la pérennité de l'institution. Ainsi nous parlerons plus d'une idée mûrie qu'il faudrait exploiter que d'une vraie organisation.

Chez les Aït Mraou, lors de notre passage (fin mai 2002), les impulsions d'une organisation commençaient juste à se sentir (le besoin est stimulé par la nécessité d'acheter les fourrages hors du marché normal et de s'entraider pour le faire). Des concertations sont en cours, mais l'affaire reste encore entre quelques individus.

3.3.2 Que faire pour promouvoir des Comités de Gestion chez les Mgouna

Convoquer une réunion avec le comité exécutif de l'OP, essentiellement composé de pasteurs pour les informer, les sensibiliser aux objectifs du Projet et tâter le pouls pour une éventuelle extension[107].

Chez les Aït Mraou d'Igherm Akdim, nos informateurs étaient très sensibles aux actions de l'OP des transhumants d'Aït Hmad et envisagent, engager une action similaire. Il serait souhaitable de les contacter pour voir la possibilité des créer une nouvelle OP à l'échelle de cette fraction qui exploite agdal n'Mejdig[108] qui rassemble entre 90 et 100 tentes et qui compte le plus grand nombre de charbonniers et de bûcherons dans la tribu.

A Ouzighimte, une jeune association présidée par le Prof. Aït Ben Aïssa[109], semble être une bonne porte d'entrée. Elle s'assigne comme objectif principal le développement de toute la vallée d'Ouzighimt, une des vallées les plus enclavées et les plus pauvres et où les signes de dégradation s'observent partout. L'association est soutenue par une des familles les plus influentes d'Igherm Izdern (Ouzemad)[110]. Sa position est certes relativement contestée par les jeunes du douar, mais l'association peut jouer un rôle primordial si le projet lui donne crédibilité. La réhabilitation d'une séguia, la réhabilitation des deux classes de

---

[107]) Personne à contacter : OUMARGHANE Mohamed, Directeur d'école à Aït Yahia, élu, frère du cheikh et cousin du président de l'OP. Sis douar Rbat.

[108]) La personne à contacter est Agnaou Si Lahcen : élément formé en apiculture dans le cadre du Projet Haut Atlas, actuellement membre de l'Association des apiculteurs, entrepreneur dans ce domaine, enthousiasmé. Le moqadem de Tizguine (Sidi Ali) est aussi emballé par l'idée..

[109] aitbenaissa_said@yahoo.fr

[110]) C'est une famille qui occupait le poste du cheikh vers les années 40 et qui occupe encore le poste de l'élu (l'élu actuel fait fonction du guide accompagnateur et membre du comité de l'Association), le père de l'élu, El Haj est naïb des terres collectives. Il a suivi avec sa femme une formation dans le cadre du PHAC comme agents communautaires de santé. Son deuxième fils Hammou est membre de la jmaâ. Le frère d'El Haj, ancien élu a un fils qui fait fonction d'agent de la commune. La famille détient aussi un gîte touristique et joue un rôle prépondérant dans l'économie locale. Une telle ouverture a même poussé El Haj, lors de notre passage, à souffler l'idée de la possibilité d'un reboisement des environs du douar. Il fau, cependant, faire attention aux susceptibilités suscitées par cet accaparement de la vie de la localité par cette famille.

l'école du village, complètement délabrées, peut aider à serrer les rangs autour d'elle.

Il faut donc mettre en contact ces trois noyaux de réflexion et faire de sorte à ce qu'ils accouchent une institution relativement fiable.

Un tel modèle avec quelques variantes peut s'appliquer aussi chez les Imaghrann, où la coopérative Oulaouen s'est implantée. Mais il faut préparer le champ à l'avance.

Les expériences associatives et coopératives, gauchement déjà tentées, ont certainement laissé de très mauvais souvenirs chez les populations, il serait donc plus intelligent d'éviter de tomber dans les mêmes erreurs (décisions rapides, parachutage de structures, mauvaise assimilation, manque de transparence…)

Des interventions de sensibilisation et à caractère organisationnel, accompagnées par des formations et des activités incitatrices auront un impact plus durable sur la zone.

La population montagnarde est très difficile à gérer, elle pense à haute voix, elle critique sans mâcher les mots et exige des actions concrètes et visibles et il faut savoir la prendre au bon moment. La très longue période de marginalisation, et de mensonges qu'elle a subi, l'a bien marqué.

3.3.3 Des mesures pour impliquer différents partenaires

Même à la fin d'une analyse aussi fine que celle entreprise par différentes études menées par l'Unité de Projet, il n'est pas du tout facile et aisé de donner des recettes toutes prêtes à l'usage pour remédier aux problèmes liés à la conservation de la biodiversité et au développement harmonieux de la montagne. Le territoire forme un espace - système construit, à travers le temps par des interactions entre une multitude de facteurs naturels, humains, endogènes et exogènes dont les déterminants sont très difficiles à cerner. Isoler un facteur tel celui des institutions pour déterminer sa responsabilité serait, à mon avis, une erreur impardonnable.

Trois grandes actions sont primordiales :

- Il faut faire un plaidoyer pour que la cause de la montagne soit une cause de tout le monde, une cause nationale et non pas celle d'un seul organisme. Les actions sectorielles ne résoudront jamais les problèmes ancrés dans un système. Il faut multiplier les angles d'attaque tout en les

orientant vers l'objectif ultime du Projet : la conservation de la biodiversité (faire de la publicité pour politiser l'affaire de la montagne)[111] ;

- Avec l'ensemble des partenaires sur le terrain, il faut mener des actions de sensibilisation, de communication, de formation et d'organisation accompagnées par des actions de lutte contre la pauvreté et la marginalisation ;
- Avec l'ensemble des partenaires (l'Agriculture, la Santé, l'Education Nationale, les Travaux Publics, les Communes Rurales, les Autorités locales, les représentants des populations, la société civile et les ONG) il faut organiser des séances de travail ayant pour objectif l'établissement d'un programme d'actions concerté à mettre en oeuvre.

Dans ce contexte, le rôle de l'Unité de Projet ne sera plus isolé. L'UP doit se transformer en catalyseur, coordinateur de projets. Les projets, une fois conçus, affinés, validés par les différents partenaires passent à la mise en œuvre au sein des départements spécialisés. L'UP, outre son rôle de catalyseur, coordinateur servira de facilitateur auprès de la population. Rôle qu'elle jouera pleinement avec son expérience du terrain, la banque d'informations qu'elle détienne et qui se transformera en banque de projets.

Cette phase étant assumée, l'UP aura à coordonner avec différents partenaires au niveau des actions suivantes (tab n°4):

Partenaires et actions de conservation de la biodiversité

Institutions	Des mesures
Administration et communes	* Sensibiliser les élus pour assumer leur plein rôle d'agents de développement. * Encourager des activités protectrices de l'environnement telles l'écotourisme avec l'appui des Services compétents;. * Créer des emplois dans des secteurs de production pour alléger la pression sur les ressources forestières; * Désenclaver les zones de montagnes pour valoriser leurs ressources ; * Equiper les agdals par des points d'eau, des abreuvoirs et des bains anti-parasites ; * Planifier avec la population des opération de reboisement (emploi, enrichir le patrimoine, protéger les ressources végétales, sols, eau, et faune) ;
Services d'agriculture	* Organiser des campagnes de sensibilisation ; * Doter les éleveurs de formations adéquates en matière de santé et de conduite animale. * Accompagner les opérations de reboisement, des jardins d'école ; * Vulgarisation des espèces fruitières fourragères adaptées à la zone ;

[111]) Nous pensons ici à la création d'une agence de développement des zones des montagnes, à l'institution d'une taxe sur la consommation urbaine de l'eau et de l'électricité au profit du développement de la montagne.

	* Organisation des sessions de formations au profit des éleveurs (santé animale ; comportement…) ; * Coordonner avec les autorités pour contrôler le creusement sauvage des puits et l'épuisement de la nappe ; * Aider à la lutte contre l'érosion des versants qui aggravent la dégradation des ressources terre, eau et couvert et qui aggravent aussi les conditions de vie des pasteurs et des agro pasteurs.
CRCA	* Créer un régime spécial de crédit à la montagne ; * Accorder des crédits sur le cheptel ; * Instituer une assurance pour les agro pasteurs pour les protéger contre les aléas du climat ; * Instituer une couverture sanitaire au profit des paysans.
Associations, coopératives et comité de gestion des parcours	* Ces associations auront pour mission l'encadrement des éleveurs et l'amélioration des conditions de leur vie et celle du cheptel (sensibilisation, achat et stockage des fourrages, aider à l'organisation des campagnes de vaccination, aider à la gestion des points d'eau, faciliter les mouvements de transhumants en coordonnant avec les administrations compétentes. Servir de garants auprès des banques (solidarité). * Les comités de gestion des agdals, en tant qu'institutions, même dans leurs structures actuelles, peuvent servir de canal pour faire des achats, du stockage des fourrages et des médicaments afin de limiter les effets négatifs des aléas climatiques surtout lors des périodes de soudure ; * Il faut canaliser les efforts des ONG qui militent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, les domaines de la protection de l'environnement à s'intéresser à ces contrées : - Lutte contre l'analphabétisme ; - Adduction d'eau ; - Activités génératrices de revenus.
Santé publique	* Sensibilisation des populations ; * Former des agents communautaires de santé dans les rangs de nomades et de transhumants pour palier au manque flagrant dans ce domaine (secourisme, soins simples, l'aide et orientation des malades); * Organiser de temps à autres des campagnes itinérantes au profit de cette tranche de la population.
Ecole rurale	* Encourager des activités sensibilisatrices aux problèmes de l'environnement et du patrimoine ; * Le rôle de sensibilisateur que peut jouer l'école vis-à-vis des élèves, des maîtres et des parents d'élèves est très important (curricula, alphabétisation, démonstration…)

La solution préconisée par l'hypothèse de base : « ***conserver la biodiversité par la réhabilitation de la transhumance*** » confrontée à la tendance générale des institutions analysées, est à nuancée.

a) Alléger la surcharge des parcours c'est encourager le mouvement du cheptel et de ceux qui s'en occupent. C'est le cas du système déjà en place depuis des temps immémoriaux (la transhumance, le mouvement des populations par exode). C'est une adaptation aux conditions naturelles fragiles de la zone. Ce système est réglementé par des institutions locales enracinées et reconnues. L'arrivée de l'administration moderne a

déstructuré ce système en obligeant les tribus à se confiner dans des limites administratives immuables et en désagrégeant les instances représentatives des populations pour installer d'autres à leur place ; La succession des années de sécheresses ne favorise ni la régénération du couvert végétal, ni la rentabilisation de l'activité des transhumants. Elle incite plutôt à la sédentarisation (creusement de puits et installation des motopompes sur d'anciens parcours) et à l'intensification de l'élevage (diminution du nombre, sélection de races, achat de fourrage, engraissement…) et à la recherche des ressources complémentaires.

b) La marginalisation de la montagne par les actions de l'Etat a entraîné sa vulnérabilité et celles de ceux qui l'habitent. Maintenir cet état de fait ne pourra que mettre en péril tout le pays : la montagne est pourvoyeuse de l'eau, du sol, du bois, des produits agricoles, mais aussi de main d'œuvre. La désenclaver serait mettre en valeur ces ressources. Or toutes les valeurs vulgarisées par la scolarisation, par les médias, par les villes sont celles de l'urbain. Le fellah, le montagnard, le nomade, le rural sont des épithètes qui renvoient aux sous développés aux désintégrés et aux dénigrés. Il faut donc retravailler, réhabiliter l'image de ces "citoyens". » Ecoutons les s'exprimer : « *les vrais citoyens sont à Rabat et Fès ; qu'est ce que l'indépendance pour nous ? Seuls les handicapés restent à la campagne et feront métier de berger ; ceux qui vont à l'école ne seront plus jamais pasteurs ou berger ; les femmes, sauf si elles qui n'ont pas d'alternative, n'épouseront plus de bergers…* »

CONCLUSION GENERALE.

Longtemps livrée à elle-même, la population des montagnes et des oasis du sud s'est ingéniée pour mettre en place un système institutionnel complexe et complet. Le départage de l'espace et son exploitation selon les potentialités écologiques et les saisons forme une preuve intangible de ce souci de protection des ressources. Contraint à se concentrer là où les rares ressources sont aptes à l'exploitation, le paysan sédentaire ou agro pasteur a fait preuve d'une compréhension de l'équilibre écologique sans égale. Le transhumant, pour permettre la régénération des plantes et leur pérennité vit dans une recherche permanente des ressources complémentaires et favorise le déplacement sur la sédentarisation. Cette quête, ces adaptations, ces déplacements génèrent une multitude de relations qui nécessite des institutions de gestion à tous les niveaux. La jmaâ avec ses comités auxiliaires en est une illustration de taille. Ses manières d'organiser, de contrôler, de gérer, de sanctionner, d'ajuster et réguler étonnent beaucoup les observateurs non avertis.

Avec l'implantation de l'administration moderne, les institutions étatiques, essentiellement orientées par le souci de contrôle, par le souci de développement économique estompent relativement les problèmes de la protection des ressources. La pacification des zones de montagne, leur intégration dans une unité nationale l'emporte. Le contrôle, la sûreté guident tous les découpages et orientent toutes les institutions mises en place localement. Il faut désagréger les systèmes traditionnels pour bien les maîtriser ou pour installer d'autres à leur place. Il faut désintégrer pour mieux intégrer.

La réaction des complexes socio spatiaux ne s'est pas attardée. Les institutions se sont effritées. Les fonctions qu'elles remplissaient auparavant se trouvaient entre les mains d'une administration complètement étrange au complexe socioculturel local. Les mécanismes de régulation et de conservation s'interrompent.

Longtemps ignoré, négligé ou dénigré par les institutions modernes, le local remonte en surface après échec du modernisme à outrance promu par les Services techniques de l'Etat. Phénomène de reconnaissance, stratégie de démocratie par la base, solution alternative pour le développement local, la participation de la population, son adhésion aux projets de l'Etat s'avère, aujourd'hui, incontournable. Il faut l'associer à la conception, à la décision, à la mise en oeuvre et à la gestion des projets pour leur assurer la durabilité.
Mais la tard du passer pèse encore sur le local. Complètement handicapées, les instances sécrétées par les urnes ou jmaâ, relique, se trouvent incapables de profiter de la marge que leur laisse, de plus en plus, l'administration moderne.

Les institutions imposées ou suscités et qui proposent des solutions alternatives (associations, coopératives, comité, organisation...) restent aussi relativement étranges par leur forme et par leurs structures (phénomène de rejet) au contexte local. Les traditionnelles institutions de gestion, déstructurées, marginalisées, remplacées, même revivifiées, se confrontent au monde de la rationalité (la lettre, le chiffre, la logique machine, la logique économique…) Elles n'arrivent pas à se mettre sur les rails.

Aujourd'hui, le système institutionnel local est un système composite qui, d'une part traîne la tard du passé et s'embourbe dans ses problèmes et d'autre part s'enrôle dans la modernité excessive et s'écarte de la réalité.

Partant de cette complexité des faits, la méthode que prône l'Unité de Projet évite de sombrer dans un conservatisme aveugle pouvant causer des blocages, mais milite pour un modernisme adapté aux conditions locales de vie.

Ce double objectif pose sur la table le difficile problème de comment conseiller les longs mouvements du cheptel qui favorisent la régénération saisonnière des plantes avec le désir de vouloir donner à la population confort (école, soins, eau, électricité, habitat décent…) ? Comment conseiller les logiques institutionnelles basées sur des conceptions sectorielles et la protection environnementale essentiellement basée sur la systémique ?

Partant de ces considérations générales, il s'est avéré à travers l'étude que :

- La jmaâ en tant qu'institution encore vivace, qui traverse les trois échelles d'organisation communautaire et qui intervient au niveau de tous les secteurs de la vie (gardiennage des champs, gardiennage des parcours, restauration des sols, gestion de l'eau, gestion des terres collectives…) de façon illicite pour les instances officielles, même handicapée par le nouveau système de communication peut servir, non pas seulement de relais, mais de collaborateur de levier au niveau de l'organisation de la

transhumance. Il faut donc composer avec. L'handicape à craindre est de deux niveaux : la non formalisation de cette institution et l'incapacité de certains techniciens (par ignorance ou par dédain) de comprendre et de communiquer avec des systèmes aussi complexes que ceux du local. Il faut donc au préalable préparer la jmaâ et les techniciens à cette collaboration en organisant des séances d'Information, Formation et Communication (IFC). Dans tous les cas, la jmaâ, comme porte parole de la population, même contestée par les jeunes, même non officiellement reconnue par les institutions officielles, reste une réalité incontournable.

- La commune : institution de proximité, dispose d'atouts pour participer au développement et à la conservation du patrimoine. Elle a l'avantage d'être un cadre légal, formalisé, d'avoir un territoire qui traverse les anciennes structures tribales et au même temps la reconnaissance de celles-ci. Ce triple avantage lui donne la qualité d'interlocuteur privilégié dans le domaine de développement. Son handicape réside dans son incapacité à prendre de l'initiative (manque de moyens humain et matériels). Les élus sécrétés par les urnes sont dans leur ensemble handicapés. L'ignorance, le manque d'initiative, la primauté de l'intérêt limité sur l'intérêt général sont autant de contraintes à surmonter ;

- Les services techniques qui opèrent dans la zone du projet sont appelés à être des partenaires stratégiques du Projet. Outre les moyens dont ils disposent, ils ont accumulé une expérience, une connaissance assez avancée des potentialités et des contraintes qu'exige la participation du local. Les techniciens de l'Agriculture, les infirmiers itinérants de la Santé, les maîtres d'écoles, les techniciens des communes … sont des gens qui vivent au quotidien avec la population. Ils ont des entrées à exploiter positivement pour injecter du dynamisme dans la société. Il faut les former, les sensibiliser, les stimuler pour devenir le porte parole des nouvelles idées sur la protection des ressources et le développement intégré.

- Les associations, les coopératives, se sont ces dernières années propagées dans le tissu social à grande vitesse. Une réaction à la marginalisation, une injection de l'extérieur, une réponse à des stimulants extérieurs ? Quel que soit la raison, ces institutions ont généré une nouvelle façon de penser, de s'organiser et de gérer. Leur principal aspect positif réside dans leur formalisation, leur aspect rationnel, leur ouverture et leur transgression des anciennes structures litigieuses. Il faut cependant faire attention aux enjeux d'alliance (réseau familial, corps professionnel, alliance politique, strate économique…)

L’Unité de Projet doit donc s’ingénier pour exploiter la position qu’occupe le sujet et son intérêt en tant qu’espace carrefour entre plusieurs intervenants. C’est un espace et un thème fédérateur. L’Unité doit jouer comme acteur principal et distributeur des rôles entre différents partenaires. Banque de données et de projets, elle mettra à la disposition des différents acteurs ces données tout en assurant la coordination entre différentes actions pour mieux orienter, réguler et ajuster. L’objectif ultime étant la conservation des ressources, la lutte contre la pauvreté, la création du développement et la diffusion du bien être.

SOMMAIRE.

SOMMAIRE

ANNEXES